

LITTORAL AQUITAIN



ACTES }

* GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC

MOLIETS / CENTRE DE SÉMINAIRE }
29 JUIN 2009 }

Le Littoral aquitain :
un modèle de
développement
durable.

CONFÉRENCE / ÉDITION #1 }





Le Littoral Aquitain : un modèle de développement durable.

Actes de la conférence du 29 juin 2009

Mot du Président du GIP Littoral Aquitain

J'ai le plaisir de vous adresser les actes de la Conférence intitulée « Le littoral aquitain : un modèle de développement durable ».

Une des missions que s'est assigné le Groupement d'Intérêt Public Littoral Aquitain est la recherche d'expériences, d'actions ou de programmes innovants, dans le but de les appliquer dans les territoires aquitains. La conférence a réuni des centaines d'élus, de techniciens, de chercheurs et d'experts du littoral, issus de la région, de France et d'Europe. Le plan de développement durable du littoral aquitain, actuellement en phase finale de validation suite à une concertation élargie, sera indubitablement plus riche et plus adapté aux enjeux complexes de notre littoral grâce à la capitalisation réalisée le 29 juin 2009 à Moliets.

La manifestation réussie qui nous a réunis n'aurait pu avoir lieu sans la passion et l'investissement de Paul MERY, Directeur du GIP Littoral Aquitain, qui nous a subitement quittés cet été. Je tiens à partager avec vous toute mon affliction, et je souhaite rendre hommage au formidable travail qu'il a réalisé pour la mise en route du groupement et la tenue de la conférence. Ses qualités humaines et ses compétences professionnelles, unanimement reconnues, manqueront au littoral aquitain.

Le Président du GIP Littoral Aquitain



Préambule

Le littoral Aquitain un modèle de développement durable

Un espace singulier à préserver, à valoriser et à développer.

Une lisière maritime naturelle occupée de manière moins dense que les autres façades littorales françaises avec 240 kilomètres de côtes sableuses adossées au plus grand massif forestier européen, et 30 kilomètres de côtes rocheuses découpées, un milieu naturel riche mais fragile, sensible aux phénomènes d'érosion.

Un espace de vie et d'activité pour 450 000 habitants, un espace attractif où la population croit de plus de 1% par an, un espace de loisir pour plus de 2 millions de touristes chaque été.

Une attention soutenue de développement équilibrée depuis plus de 40 ans avec la mise en place de la Mission Interministérielle pour l'Aménagement de la Côte Aquitaine (MIACA) pendant les années 70 et 80, avec le regard de DATAR puis de la DIACT se traduisant par plusieurs comités interministériels de l'aménagement et de la compétitivité des territoire (CIACT) entre 2001 et 2006.

La « conférence du littoral aquitain » du 29 juin 2009

Une étape dans la préparation du plan de développement durable du littoral aquitain permettant de confronter les expérimentations régionale, nationales et internationales.

Une journée d'information et d'échanges organisée sur le littoral aquitain à Moliets et Maa.

230 participants élus, partenaires socio-économiques, associations, services, organismes, chercheurs et techniciens du littoral.

2 tables rondes de 2 heures avec des interventions de spécialistes nationaux et internationaux, des témoignages et un débat avec la salle centrées sur la dialectique préservation des équilibres/valorisation des espaces, et sur les modes d'organisation du développement durable du littoral.

Une introduction et une conclusion par Alain Rousset, Président du GIP Littoral Aquitain, Président du Conseil Régional, par le représentant du Préfet de Région et par un « Grand Témoin » Jean-Christophe Victor, le concepteur et animateur de l'émission d'Arte « le dessous des Cartes ».

Une manifestation qui marque l'implication déjà forte de la région Aquitaine et de tous les partenaires de son littoral dans les préoccupations et les débats du « Grenelle de la mer ».



Une organisation par le Groupement d'Intérêt Public Littoral Aquitain

La maîtrise d'ouvrage de la conférence a été exercée par le GIP Littoral Aquitain, la maîtrise d'œuvre par l'association OCEAN qui a assuré la présentation et le suivi de l'ensemble des tables rondes et des débats. Le GIP s'est appuyé sur la participation de l'ensemble de ses membres.

Le Groupement d'Intérêt Public Littoral Aquitain

Des partenaires qui s'unissent pour assurer conjointement une gestion commune et une vision cohérente du territoire.

Une volonté collective du Conseil Régional, des services de l'Etat, des Conseils Généraux de la Gironde, des Landes et des Pyrénées Atlantiques, des 2 communautés d'agglomération et des 9 communautés de communes du littoral de s'unir dans une gouvernance commune formalisée dans un groupement d'intérêt public.

Le Groupement d'Intérêt Public : une formule juridique opérationnelle existant depuis 1982 permettant aux collectivités locales et à l'Etat de travailler ensemble dans un cadre simple et désormais rodé.

Le GIP Littoral Aquitain : un instrument de gouvernance doté d'un conseil d'administration de 11 membres présidé par Alain Rousset, Président du Conseil Régional d'Aquitaine, et d'une assemblée générale de 37 membres (où sont représentés les collectivités locales et l'Etat, le Préfet de région en étant le commissaire du gouvernement) et d'un conseil d'orientation de 41 membres (associations, acteurs socio-économiques, experts, établissements publics) ; un outil de synthèse et de coordination doté d'une structure légère (4 personnes aujourd'hui, 5 à terme) basé à Mérignac et s'appuyant sur les techniciens de toutes les structures membres, créé pour élaborer et mettre en œuvre un plan de développement durable du littoral aquitain.





Sommaire

INTRODUCTION - OUVERTURE /

Discours de M. Alain ROUSSET, Président du GIP Littoral Aquitain	p. 10
Discours de M. Frédéric MAC KAIN, SGAR Aquitaine	p. 13

CONFÉRENCE DE JEAN-CHRISTOPHE VICTOR /	p. 15
--	-------

Table ronde # 1 : **Comment préserver les équilibres environnementaux** **et faire face aux changements côtiers ?**

1 Vulnérabilités et atouts environnementaux du littoral Français et Aquitain	p. 37
2 LOREA : un projet transfrontalier pour pérenniser l'attractivité du littoral par la préservation des milieux marins et côtiers	p. 47
3 Equilibre entre valorisation touristique et protection des espaces naturels littoraux	p. 53
4 Quelles stratégies d'adaptation à l'érosion côtière et aux changements climatiques en France et en Europe, en milieux naturels et espaces urbanisés ?	p. 63
> Débats avec la salle	p. 76

Table ronde # 2 : **Comment organiser le développement durable du littoral ?**

1 Les dynamiques démographiques et économiques du littoral aquitain, au regard des façades littorales françaises	p. 87
2 La « charte des espaces côtiers bretons » : un exemple de projet littoral à une échelle régionale	p. 95
3 Le pôle mer : un exemple d'organisation de filières et de l'innovation liées à la mer	p. 107
4 Trois projets de gestion intégrée de zones côtières en Méditerranée	p. 113
5 La gestion du littoral en Nouvelle-Zélande	p. 121
> Débats avec la salle	p. 129

SYNTHÈSE - CONCLUSIONS / BILAN	p. 137
--------------------------------	--------





Introduction – ouverture





Introduction – ouverture

Discours de Mme Anne-Marie CANCOUET

{Maire de Moliets et Maâ}

Je ne souhaite pas faire un grand discours, parce que l'ordre du jour de cette journée est particulièrement chargé et parce qu'est réunie dans cette salle une somme de compétences tout à fait remarquable.

Néanmoins, je vais vous raconter Moliets qui est une petite commune de 850 habitants l'hiver qui passe pendant l'été à 20 000 habitants. Il faut donc veiller sur son développement avec beaucoup d'attention.

Moliets, avec son courant d'Huchet, je considère que c'est la perle du littoral atlantique ! Et, dans ce territoire de développement durable qu'est l'Aquitaine, il est important de mettre en place les outils permettant la valorisation, mais aussi la protection des espaces naturels, qui en font sa richesse.

Moliets a fait l'impossible pour ne pas tout sacrifier sur l'autel du tourisme. Ainsi nous venons de lancer un « plan plage » et nous comptons sur le partenariat du littoral aquitain pour mener à bien cette démarche permettant une amélioration conjointe des conditions de fréquentation et de préservation.

Mesdames, messieurs, Moliets est heureuse de vous accueillir pour cette journée du GIP, journée studieuse, certainement enrichissante, et j'espère très agréable pour tous.

Je conseillerais cordialement à ceux qui ne connaissent pas Moliets de visiter le village et sa plage, vous verrez, c'est une perle !



Introduction – ouverture

Discours de M. Hervé BOUYRIE

{Représentant le Président du Conseil Général des Landes}

Je voudrais d'abord vous présenter les excuses du Président Emmanuelli qui est retenu aujourd'hui en séance plénière au Conseil Général des Landes. Il m'a chargé de le représenter et de vous faire ce petit mot d'introduction.

Nous sommes évidemment très heureux de vous accueillir dans cette belle station de Moliets,...la perle du littoral ! Je conserve ce qualificatif même s'il y a évidemment d'autres perles sur le littoral aquitain ! Très heureux de vous accueillir pour cette première manifestation publique du Groupement d'Intérêt Public du Littoral Aquitain.

C'est à la fois une grande satisfaction, mais aussi tout un symbole.

En effet, tout en vous accueillant et en concrétisant les travaux prospectifs du GIP, Moliets témoigne du travail qui a été effectué par la MIACA (Mission Interministérielle d'Aménagement de la Côte Aquitaine) il y a près de 30 ans. C'est une démarche à laquelle le département des Landes a toujours adhéré ; et le Conseil Général a toujours milité pour sa poursuite dans le cadre d'une mission d'envergure régionale, mission pour laquelle nous nous retrouvons ici aujourd'hui avec le GIP.

Le département des Landes, compte tenu de sa façade maritime (106 kilomètres de côte) est vraiment attaché à un modèle de développement qui assure la pérennité et le maintien de sa spécificité et que l'on peut résumer en trois points :

- un dynamisme économique qui se traduit par une présence industrielle assez importante et bien implantée sur le littoral dans des filières traditionnelles que sont le bois, l'aéronautique et la glisse ;
- une destination touristique prisée qui est garante d'activités économiques complémentaires, ouvertes au plus grand nombre, et qui repose aussi sur une hôtellerie de plein air de qualité et des filières performantes (surf, golf, gastronomie), et toutes les activités qui sont liées à la découverte des milieux naturels ;
- des espaces naturels et des paysages à double caractères, à la fois océaniques et lacustres, avec une forte prégnance de l'eau et une biodiversité qui est reconnue.

Face aux assauts de l'océan, à la pression anthropique et aux incertitudes économiques, plus que jamais nous estimons que le besoin est grand de se donner une vision partagée du territoire et un projet commun.

Le département des Landes a engagé cette démarche dans le cadre de son schéma prospectif «Landes 2040» et dans l'élaboration d'un projet de schéma départemental du tourisme qui ont évidemment vocation à s'articuler et à se compléter avec le travail qui va être effectué et qui est engagé avec le GIP Littoral Aquitain.

Nous nous réjouissons donc de ces travaux qui se dérouleront au cours de cette journée, dans les mois et dans les années à venir.



Introduction – ouverture

Discours de M. Alain ROUSSET

{Président du GIP Littoral Aquitain et Président de la Région Aquitaine}

Je suis particulièrement heureux d'ouvrir aujourd'hui cette première conférence du littoral aquitain dans cette commune de Moliets et Maâ, et remercie Mme Anne-Marie Cancouet son maire, et M. Hervé Bouyrie du Conseil général des Landes pour leur accueil.

J'avais souhaité que cette première conférence se tienne sur le littoral landais, et la commune de Moliets est apparue tout à fait appropriée avec ses équipements d'accueil et son site du courant d'Huchet (un des grands sites naturels de la côte aquitaine) que le dernier numéro de la revue du Festin qualifie « d'Amazonie landaise » et de « cordon ombilical reliant l'étang de Léon à l'Atlantique ».

Je voulais adresser mes remerciements à Jean-Christophe Victor, animateur de l'émission « le dessous des cartes » sur Arte, qui a bien voulu être notre grand témoin aujourd'hui. La clarté de ses propos s'appuyant sur des représentations cartographiques simples mais explicites ont pour moi le mérite de révéler des enjeux et des liens de causalité peu compréhensibles en première lecture. Et c'est notre attente collective face à un système complexe, fragile et exposé comme le littoral aquitain d'une clarification des enjeux permettant de nous poser les bonnes questions.

Je voulais enfin remercier tous les intervenants – notamment ceux et celles qui ont effectué des déplacements importants de Bruxelles, de Split, de Wellington ou de Brest – et vous tous qui êtes présents ce matin.

Dès ma première rencontre en décembre 2008 avec l'équipe du GIP Littoral Aquitain, j'ai souhaité l'organisation de cette manifestation comme un acte fondateur de notre nouvelle gouvernance du littoral aquitain, persuadé que le développement durable de ce territoire nécessite à la fois prise de recul, vision transversale, et confrontation avec les autres expériences de gestion des littoraux dans le monde.

J'ai souhaité intituler cette conférence : « littoral aquitain : un modèle de développement durable ». C'est un titre ambitieux, mais nous nous devons d'avoir une ambition pour un territoire aussi hors du commun et aussi préservé.

Quand j'ai choisi avec l'équipe du GIP, ce terme de « modèle », je l'ai choisi dans un esprit d'approche scientifique au sens de modèle/modélisation : comment modéliser une approche durable de cet espace exceptionnel de 260 km de long ?

C'est donc à cette démarche d'intelligence collective que nous allons nous livrer aujourd'hui pour rechercher entre élus, acteurs du littoral et spécialistes, quel pourrait être le mode de développement le plus adapté, pour la préservation et la valorisation de notre patrimoine commun naturel et culturel, et pour un développement harmonieux.

Cette conférence est en effet une étape importante dans la préparation du plan de développement durable de notre littoral que les membres du GIP littoral Aquitain devraient adopter d'ici la fin de l'année.



Après la concertation entre les collectivités membres du GIP, après la consultation des acteurs du littoral associés dans le conseil d'orientation du GIP, la journée d'aujourd'hui est à la fois un regard extérieur posé sur nos pratiques régionales, et un « benchmarking » permettant de comprendre les démarches engagées sur d'autres littoraux que ceux de l'Aquitaine.

Nous sommes tous, élus, socio professionnels, techniciens et experts, persuadés de l'importance de nous donner une feuille de route commune et des perspectives à long terme, cette conférence doit ouvrir de nouvelles pistes de développement durable et de coopération interrégionale et internationale.

Nous nous inscrivons bien sûr dans les préoccupations du « Grenelle de la mer » auquel bon nombre d'entre nous ont participé, je pense par exemple à Martine Hontabat, conseillère régionale et présidente de la commission littoral du comité de bassin Adour Garonne ; et nous partageons la nécessité d'une vision commune et d'une meilleure liaison entre la partie terrestre du littoral et sa partie maritime.

Les échanges autour du « Grenelle de la mer » nous montrent aussi que la région Aquitaine a été précurseur, voire exemplaire sur plusieurs thématiques prioritaires notamment dans le groupe de travail n° 1 « la délicate rencontre entre la terre et la mer » sur la gouvernance, la connaissance et le développement :

- la gouvernance avec le Groupement d'Intérêt Public créé dès 2006, associant toutes les collectivités du littoral et qui va pourvoir désormais donner sa pleine mesure ;
- la connaissance et l'observation avec l'observatoire de la côte aquitaine en place depuis plus d'une dizaine d'années, dans le cadre des contrats de plan puis de projet Etat/Région ;
- la recherche avec le réseau de recherche littoral aquitain impulsé par le conseil régional ;
- le développement avec le plan de développement durable du littoral aquitain en cours de finalisation.

Nous sommes bien placés pour faire fructifier ces « balises » pour reprendre le vocabulaire du Grenelle de la mer et développer les synergies.

Il faudra sans doute aller un peu plus loin sur la partie maritime notamment sur les 12 milles marins côtiers qui concentrent 80 % des richesses de la mer, et travailler à la fois avec nos voisins espagnols et avec les autres régions françaises atlantiques car les courants, les vents et les tempêtes du golfe de Gascogne ne connaissent pas les frontières administratives.

Mais - et je parle plus en tant que président du Conseil Régional d'Aquitaine qu'en tant que président du GIP littoral aquitain - nous avons dans ce domaine également depuis plusieurs années engagé des coopérations et capitalisé des expériences avec la Conférence des Régions Périphériques Maritimes, avec les régions de l'Arc Atlantique, et au niveau de la façade atlantique française avec l'AGLIA.

La région Aquitaine pilote actuellement le lancement du programme ANCORIM : « Atlantic Network for Coastal Risk Management » : autour de ce projet 15 partenaires issus de 8 régions de l'espace Atlantique et de 4 pays (France, Espagne, Portugal, Irlande) travailleront jusqu'en 2012 pour apporter des réponses opérationnelles aux gestionnaires sur les questions des risques littoraux en s'appuyant sur un réseau de partenaires scientifiques.

Le littoral aquitain me semble donc une bonne échelle de projet, suffisamment vaste pour avoir une vision d'ensemble cohérente, suffisamment proche pour maintenir une intégration de préoccupation commune de ses collectivités et une proximité de gestion, suffisamment homogène pour constituer un interlocuteur opérationnel.



Les thématiques des deux tables rondes :

- Comment concilier préservation des équilibres environnementaux et valorisation des espaces naturels face aux changements côtiers en cours ?
- Comment organiser le développement durable du littoral ?

Sont au cœur de nos préoccupations, et les intervenants extérieurs français et étrangers ainsi que les témoins aquitains qui vont réagir à leurs exposés vont nous apporter des éclairages complémentaires.

Je souhaite que notre réflexion d'aujourd'hui conforte notre conviction dans notre capacité d'élaboration collective d'un projet à la fois à court et à long terme, prenant en compte les particularités du littoral mais assurant une bonne articulation avec l'ensemble de la région Aquitaine afin de conforter les activités traditionnelles maritimes et leur paysage tout en favorisant l'innovation.

Nous devons nous donner une ambition pour le littoral aquitain à la hauteur des enjeux et nous engager dans la recherche collective d'un modèle de développement durable ; il faut pour cela à mon sens :

- s'appuyer sur les acquis de la politique d'aménagement de la Mission Interministérielle d'Aménagement de la Côte Aquitaine ;
- prendre en compte la nouvelle donne économique, climatique et démographique ;
- analyser les nouvelles demandes sociales d'habitat, de déplacement, de loisir, de nature ;
- protéger le patrimoine des espèces et des espaces, des dunes et des zones humides, des sites et des paysages ;
- fédérer les compétences et les volontés des acteurs publics et privés de la côte aquitaine ;
- valoriser les atouts environnementaux du littoral comme un facteur de compétitivité ;
- tirer les enseignements des approches globales de gestion du littoral français et étranger.

La prise en compte de ces enjeux est essentielle si nous souhaitons fonder un mode de développement intégré et cohérent de notre littoral aquitain.



Introduction – ouverture

Discours de M. Frédéric MAC KAIN

{Secrétaire général aux affaires régionales d'Aquitaine}

C'est Dominique SCHMITT, le préfet de la région Aquitaine, qui devait ouvrir vos travaux, mais il a été retenu ce matin par une visite ministérielle et m'a demandé de le représenter.

C'est une journée que nous avons attendue depuis longtemps et ardemment espérée.

Et le succès qu'elle rencontre est déjà en soit un facteur d'intérêt. J'observe dans l'assistance une extrême grande diversité de provenance, aussi bien du monde socio-économique qu'administratif, des élus de différentes régions, qui témoigne de l'intérêt que vous portez au littoral.

C'est effectivement aujourd'hui dans la concrétisation de la relance du GIP Littoral que nous avons espéré depuis un certain nombre d'années, qui intervient à un moment opportun, puisque c'est le début de la saison estivale. Et que la saison estivale en Aquitaine est une saison de grande activité, le Président l'a rappelé.

Quelques thèmes que je voulais évoquer :

Le littoral, c'est à la fois la fin de la Terre, le début de la Mer, un lieu charnière pour sa grande diversité.

Le littoral aquitain est même très divers, entre le littoral des dunes, celui du pays basque, celui du Bassin. C'est la rencontre de « l'amont terrestre » et de « l'aval marin », et le lieu de réception des eaux et de ce qu'elles apportent vers la Mer. Et notre mission est d'en préserver la qualité et la ressource.

C'est aussi un lieu d'attraction. Ce constat est mondial : c'est sur le littoral que se concentrent les populations et l'urbanisation.

L'attractivité de la Mer entraîne des conséquences directes sur l'évolution du foncier et en particulier sur son prix. Le coût du logement s'en ressent. Et les « locaux » peinent à s'installer sur le littoral, les activités aussi.

Les saisonniers doivent se loger en arrière-pays. C'est aussi une problématique qu'il va falloir intégrer.

Ensuite, parce que ce littoral est fragile. Nous avons entrepris et mené à bien des politiques fortes, déterminées. Par exemple, le travail mené par le tandem de l'ONF et du BRGM sur le trait de côte et son évolution. Je pense aussi à l'activité du Conservatoire du Littoral dont la démarche d'acquisition pour préserver les territoires et passer des conventions avec les collectivités que vous représentez, est tout à fait exemplaire.

D'autres éléments sont encore à la disposition des décideurs du littoral en matière d'urbanisme : les SCOT par exemple, (et vous savez que la relance sur les SCOT a été entreprise), les programmes locaux d'Urbanisme, le Schéma de Mise en Valeur de la Mer du Bassin d'Arcachon. Tout ceci fait partie d'une panoplie très complète maintenant que nous avons pour piloter la gestion du littoral. Les outils sont en place, maintenant, il faut surtout les relier les uns aux autres, les mettre en cohérence afin de faire de la gestion du littoral, une politique intégrée, qui prenne en compte l'ensemble, la pluralité des problématiques.



Pour ce faire nous disposons maintenant d'un instrument, il est ici, c'est l'organisateur de la journée : le GIP Littoral Aquitain.

Quelques axes d'action principaux qui me paraissent devoir être mis en œuvre :

- l'organisation de l'espace et la maîtrise du foncier ;
- la démarche environnementale ;
- les risques naturels ;
- la démarche de l'espace et des sites naturels ;
- la démarche de l'intégration de l'économie et de l'emploi en zone littorale.

Ceci passe aussi par deux volets transversaux : la connaissance et la gouvernance.

Le Président du GIP a abordé ces points. Je n'insisterais pas.

Un point aussi quand même sur la qualité du partenariat qu'on a réussi à rassembler au sein du GIP Littoral : toutes les collectivités concernées, départements, régions, collectivités communales, intercommunalités, y sont maintenant rassemblées.

Le GIP Littoral est devenu l'instance de concertation, j'allais dire, « le Conseil d'Administration de la gestion du Littoral », et c'est une nouveauté qu'il va falloir valoriser.

D'ailleurs, nous avons maintenant une véritable démarche de développement durable qui est non pas issue d'une réflexion « de chacun de son côté » mais enrichie par les apports de tous les départements, des organismes scientifiques qui permettent au GIP d'élaborer de manière concertée et partenariale ce projet de plan qui sera bientôt soumis aux instances de décisions du GIP et qui vont aujourd'hui faire l'objet des discussions de la journée.

Deux recommandations s'il vous plait. La première, c'est assez prospectif, c'est que la réflexion sur l'avenir à moyen et long terme du littoral soit au centre des préoccupations. La deuxième, c'est que l'approche spatiale du littoral doit être conçue au niveau régional de façon globale.

Cela ne doit pas être l'addition, la juxtaposition des préoccupations des communes, des intercommunalités et des départements.

En ce sens, les demandes d'inter-SCOT que nous avons commencé à initier doivent être poussées, favorisées et valorisées.

A ce titre, c'est sur ce même principe, selon la même méthode, qu'a été tenu il y a une quinzaine de jours la réflexion partenariale, à laquelle beaucoup d'entre vous ont assisté, sur le Grenelle de la Mer. En particulier sur un sujet connexe, c'est le premier que vous avez évoqué monsieur le Président, sur « la délicate rencontre entre la terre et la mer », premier des thèmes abordés par le Grenelle. Et nous avons vu au cours de cette journée, que la contribution et la richesse de celle-ci témoignaient de la sensibilité de ce domaine.

Ces travaux, maintenant, sont conclus au niveau régional.

Le Préfet de Région a rendu compte à l'échelon national de ce qui s'était passé en Aquitaine. Nous attendons les conclusions, elles arriveront d'ici le 15 juillet.

Aujourd'hui, la démarche doit se porter sur les deux thèmes fondamentaux : la préservation des équilibres environnementaux, la prise en compte des changements côtiers, d'une part, et d'autre part, c'était la problématique de fond : l'organisation et la mise en œuvre du développement durable.

Ce littoral nous l'avons préservé, nous devons continuer à le préserver, nous devons aussi le valoriser dans l'optique du développement durable.

C'est le but de cette journée. Il était opportun, indispensable et judicieux qu'elle est enfin sa place et qu'elle nous rassemble aujourd'hui.



Conférence de Jean-Christophe VICTOR

Concepteur et animateur de l'émission « Le Dessous des Cartes » sur ARTE
Directeur du laboratoire d'études politiques et cartographiques (LEPAC).



« Quel avenir pour le littoral aquitain ? »







Conférence de Jean-Christophe Victor

1. Les littoraux : des espaces d'attraction pour les hommes

40 % de la population mondiale vit sur 20% des terres habitables, et ce à moins de 100km des côtes. Quand on s'éloigne à 500 km du trait de côte, la part de la population passe même à 73%. Les littoraux sont donc les espaces les plus occupés par l'homme, et cela est dû à une conjonction de facteurs : la mer offre nourriture, activités économiques très diverses, et les côtes sont la base même des lignes de communication internationales.

Au total, dans le monde, ces côtes représentent 1 million de kilomètres linéaires de littoral. Ce chiffre est un ordre de grandeur, en effet la mesure du trait de côtes varie quasiment à l'infini suivant les détails que l'on prend en compte : contour des rochers, des grains de sables...

Les littoraux sont aussi des espaces particulièrement fragiles, et cela est dû là aussi à une conjonction de facteurs :

- l'érosion marine modifie constamment le trait de côte ;
- la présence de l'homme exacerbe les conséquences de l'érosion avec les aménagements humains qui érodent directement, sans compter, les pollutions d'origine terrestres (rejet des polluants dans les cours d'eau, industries), ou marine (marées noires).

Nous sommes donc en présence de zones conflictuelles : conflit d'usage, conflit entre préservation environnementale et valorisation.

La question est donc, une fois encore : peut-on valoriser ces territoires sans compromettre l'environnement ? Et y a-t-il des expériences à l'étranger dont on peut tirer bénéfice ?

2. De quel espace parle-t-on aujourd'hui ?

Le littoral aquitain s'étend sur 270 km linéaires de côtes, le long desquelles se succèdent plusieurs unités géographiques différentes et originales (Bassin d'Arcachon, côtes dunaires landaises, côte basque) :

- le bassin d'Arcachon est une véritable mer intérieure qui renferme une biodiversité exceptionnelle et des paysages remarquables ;
- l'arrière pays est occupé par une immense forêt, la plus étendue d'Europe : la forêt des Landes. Elle est exploitée par l'homme pour son bois et renferme une grande richesse floristique et faunistique ;
- la côte basque française s'étend sur 35 kilomètres de côtes, elle offre le lieu en France où l'on peut pratiquer le surf. L'autre spot étant en Bretagne.

Le littoral aquitain : un modèle de développement durable



Le littoral aquitain : comparaisons et perspectives

www.lepac.org

Jean-Christophe Victor

GIP Littoral Aquitain, Moliets, 29 juin 2009

1. Les littoraux : des espaces d'attraction pour les hommes

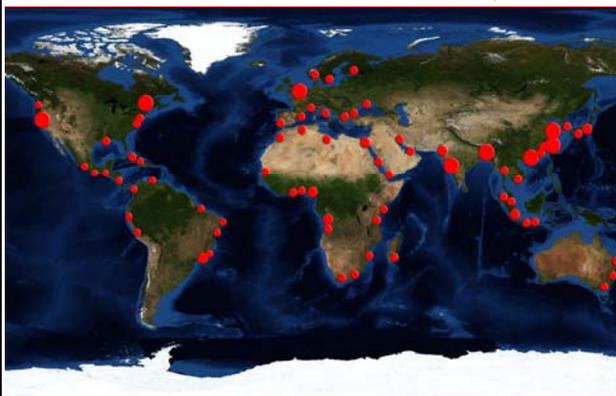
2. Les littoraux en danger :
Quelles menaces ? Des solutions ?

3. Comment valoriser la préservation
environnementale sans la compromettre ? Des
exemples dans le monde



Concentration de la population mondiale sur les côtes

Réalisation Lépac - source : NASA, 2008



Le littoral aquitain en France

Réalisation Lépac - source : NASA, 2008



Le littoral aquitain

Réalisation Lépac - source : NASA, 2008



Les côtes dunaires landaises

Réalisation Lépac - source : NASA, 2008 - photo : Phovoir





3. Population et démographie

Dans la région Aquitaine vivent 3 millions d'habitants.

Dans les 3 départements littoraux (Gironde, Landes et Pyrénées-Atlantiques) vivent environ 60% de ces 3 millions d'habitants, soit 2 millions de personnes.

Et la population strictement littorale compte 300 000 personnes, soit 10 % réparties inégalement :

- les densités les plus fortes se trouvent sur la côte basque (plus de 200 habitants au km), et Bordeaux ;
- autour du bassin d'Arcachon (entre 70 et 200 hab/km²) ;
- le reste des côtes médoquine et landaise oscillant entre 35 et 70 hab/km².

Si l'on regarde une carte de l'évolution des densités de population entre 1999 et 2006, on constate que ce sont les zones déjà les plus urbanisées de la côte aquitaine qui attirent le plus : Bassin d'Arcachon et côte basque.

Sur cette même carte, on constate que les zones encore peu peuplées situées à proximité de ces pôles urbains sont, elles aussi, parmi les plus attractives et ceci est particulièrement vrai dans la zone comprise entre Bordeaux et le Bassin d'Arcachon, signe que l'agglomération bordelaise s'étale de plus en plus et touche désormais des zones jusqu'à présent peu peuplées.

Un classement des départements littoraux français suivant leur densité de population montre que les trois départements aquitains (notamment ceux des Landes et des Pyrénées Atlantiques) sont peu densément peuplés surtout en les comparant avec les littoraux languedocien et nordique.

À titre comparatif : la région Bretagne, région plus littorale dans sa géographie que ne l'est l'Aquitaine, représente avec ces 2730 km de linéaires côtiers, à elle seule 30 % du littoral métropolitain (en grande partie grâce à ses nombreuses îles) :

- 40 % de la population bretonne vit dans une commune littorale ;
- 95% à moins de 60 km d'une côte ;
- quelques villes du littoral ont une densité entre 200 et 400 km² (Lorient, Concarneau, Saint Malo) et une densité supérieure à 600 hab/km² pour Brest.

Changeons encore d'échelle pour nous concentrer sur l'évolution de l'arrière-pays : c'est là que l'évolution de la population est la plus importante.

4. Pression, artificialisation et construction

En étudiant le graphique de l'artificialisation des terres par rapport à la mer, sur l'ensemble du territoire pendant 10 ans, de 1990 à 2000, on note deux choses :

- l'urbanisation d'espaces agricoles, ou semi-naturels est largement supérieure sur les 10 premiers kilomètres par rapport à la mer que par rapport à la moyenne nationale ;
- viennent ensuite les espaces compris entre 500 mètres et 5 kilomètres.

Un deuxième graphique nous montre la même tendance, mais exprimée différemment : il s'agit de l'évolution des surfaces dédiées aux logements depuis 1990.

On observe que la courbe des logements nouvellement construits est beaucoup plus importante sur les communes de l'arrière-pays que sur celles du littoral : ils ont même plus que doublés sur 16 ans.

En Aquitaine, cette croissance de l'arrière-pays se fait au détriment de la forêt des Landes, qui est aujourd'hui touchée par une urbanisation.

Une explication de ce phénomène est que le littoral est bien mieux protégé que le reste de la région, ce qui entraîne comme un report mécanique de la construction vers l'arrière-pays.

Le littoral aquitain : un modèle de développement durable



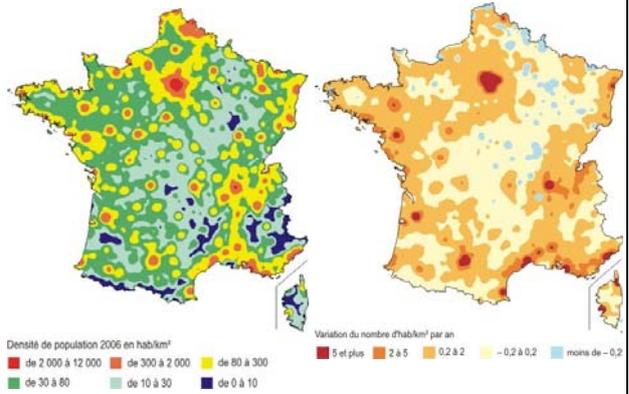
La côte rocheuse basque

Realisation Lépac - source : NADA, 2008 - photo : P. Wever



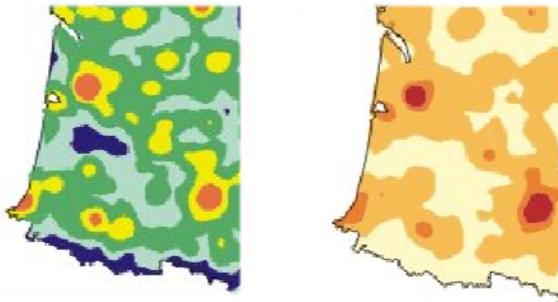
densité de population en France en 2006 et évolution entre 1999 et 2006

base 1999-2006



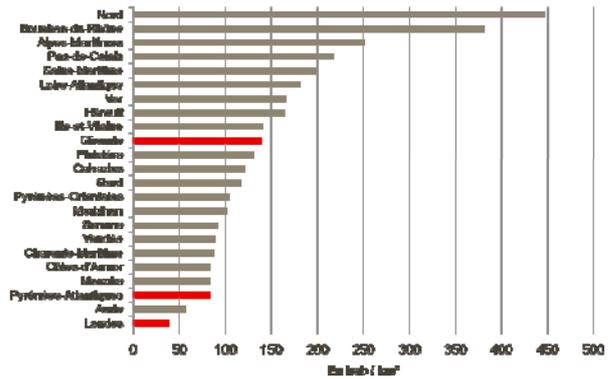
densité de population en France en 2006 et évolution entre 1999 et 2006

base 1999-2006



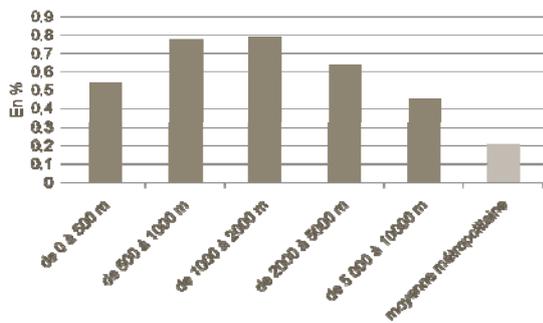
Densité de population par départements littoraux

Realisation Lépac, base 1999-2006



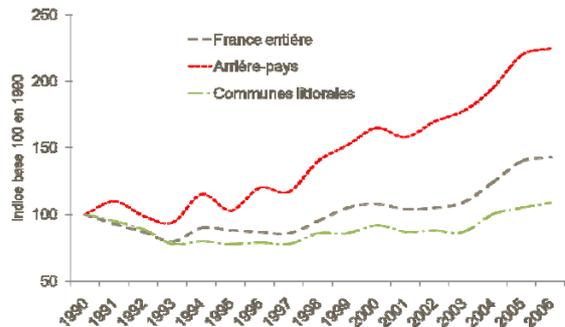
Part du territoire littoral artificialisé entre 1990 et 2000 suivant la distance à la mer

UE - Iben, CORINE Land Cover 1990 et 2000



Évolution des surfaces de logements construits en France 1990 / 2006

ministère chargé de l'Équipement, base de données Stadef, 1990 à 2006





Le prix du foncier est une autre explication. Si l'on compare les données coûts avec la moyenne française on s'aperçoit qu'on est largement au dessus en Aquitaine. L'arrière-pays est plus abordable que la côte, ce qui contribue à renforcer son attraction.

Ce report des constructions sur l'arrière-pays a des conséquences directes sur la « santé » de la forêt des Landes. L'urbanisation dans la forêt des Landes entraîne bien logiquement une déforestation, qui elle-même entraîne une déstructuration du sol. On a ainsi une plus grande vulnérabilité de la forêt face aux phénomènes naturels : tempêtes, et maintenant réchauffement climatique. Sans parler de l'affaiblissement de la capacité à absorber le CO₂, ou des milieux naturels de l'arrière-pays partiellement dénaturés par le phénomène de mitage, renforcé par les trajets entre les centres urbains et les côtes (embouteillage, parking, pollution...).

5. Les littoraux en danger : menaces et solutions

Les littoraux sont des milieux physiques particuliers puisqu'ils subissent les influences terrestres, marines et atmosphériques.

Du fait de l'érosion, on est dans un cercle fermé : la forte présence de l'homme sur les littoraux accentue cette action érosive. L'homme agit sur la morphologie des littoraux :

- avec ces aménagements, avec la construction de digues, jetées, brise-lames, il a modifié la circulation des courants marins et le transfert de sédiments ;
- avec les activités économiques et touristiques : la fréquentation des plages provoquant un transfert important des masses de sables, la construction d'équipements pour accueillir les vacanciers, etc....

Et bien sûr, par le réchauffement climatique dont l'homme est la cause première.

L'Aquitaine n'est pas directement menacée par la montée des eaux à travers les études que l'on a pu consulter.

Par contre, le réchauffement climatique provoque des phénomènes climatiques de plus en plus violents qui facilitent l'action érosive et qui, là, concernent directement le littoral aquitain.

Plusieurs exemples dans le monde nous illustrent ce phénomène.

Au Bénin, on a pu observer un recul de la côte de 400 mètres en quelque 40 ans au niveau de la ville de Cotonou.

En Guyane, sur une même période de temps, sur toute cette zone, le trait de côte a reculé de 4 km.

En 2003, la Presqu'île de la Pointe Isère s'est détachée du littoral pour devenir un îlot.

À proximité de la Pointe Isère se trouve le polder de Mana, consacré à la riziculture, et il est en danger.

Deux scénarios ont été proposés pour tenter de sauvegarder une partie voire l'intégralité de ce polder, soit :

- on procède à l'édification de brise-lame au large de la côte, pour la protéger de l'érosion ;
- ou alors, on admet le recul du trait de côte, la perte d'une partie du polder avec l'édification d'une nouvelle digue, plus en amont dans les terres.

Le deuxième scénario a été choisi, moins coûteux et moins dommageable pour l'environnement sachant que le problème peut ressurgir à proximité dans quelques années.

Le littoral aquitain : un modèle de développement durable

lépa

Mitage 01

IGN France 2009, Google



lépa

Mitage 02

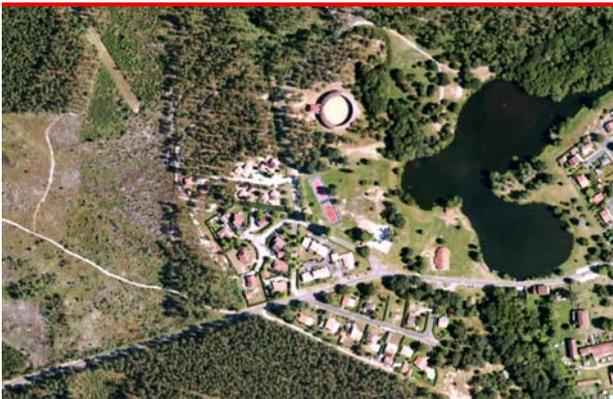
IGN France 2009, Google



lépa

Mitage 04

IGN France 2009, Google



lépa

Cotonou , Bénin

Digital Globe 2008, Google



lépa

Érosion de la côte de Cotonou (Benin)

Research and media network



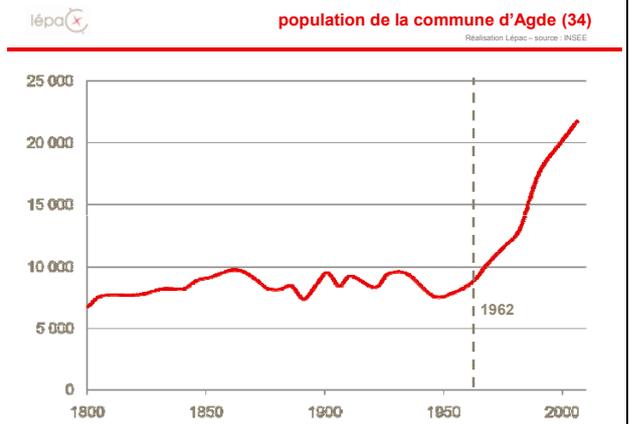
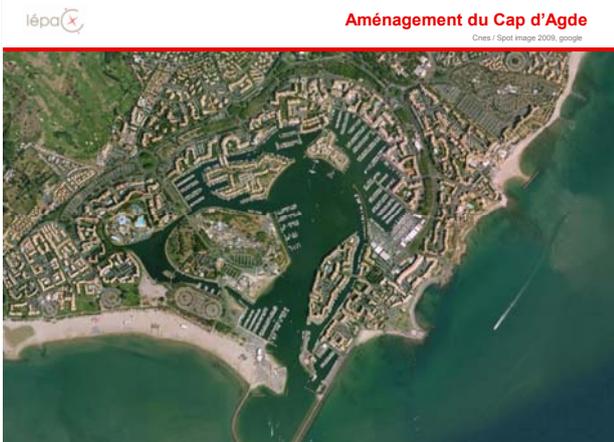
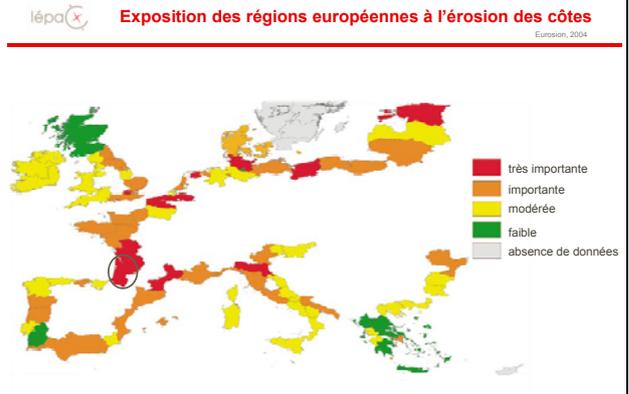
lépa

Guyane, presqu'île de la Pointe Isère

Digital Globe 2003



Le littoral aquitain : un modèle de développement durable





6. Qu'en est-il pour le littoral aquitain ?

Une comparaison à l'échelle de l'Europe montre un recul de 2,5 mètres par an en moyenne, d'après l'IFEN.

En Aquitaine, pour la ligne côtière : les constructions en bord de mer sont directement menacées par ce phénomène. Il faut également prendre en compte la disparition de plages dans une zone où le tourisme est si important. C'est le cas progressif de Lacanau.

Le Bassin d'Arcachon connaît également des bouleversements. Il est concerné par la problématique de la dépoldérisation, avec l'exemple du domaine de Graveyron où l'on a constaté l'ouverture d'une brèche en 1996 dans une digue.

Résultat : 10 ha du polder se sont retrouvés inondés, il a été décidé de maintenir cette brèche, car ainsi un schorre (zone intermédiaire entre la mer et la terre) a été formé, permettant une diversification de la biodiversité.

La dépoldérisation est un phénomène important dans le monde et principalement en Europe, depuis les 80's.

La Forêt des Landes est également menacée : la déforestation naturelle provoquée par des tempêtes de plus en plus fortes, la disparition de ces arbres provoque la fragilisation des arbres avoisinants augmentant ainsi le risque qu'ils se fassent arracher à leur tour. Phénomènes auxquels il faut ajouter l'urbanisation et l'exploitation du bois.

La question est donc : comment trouver un équilibre entre valorisation de ces espaces et préservation environnementale ?



7. Peut-on sortir de la contradiction protection / valorisation – construction ?

Regardons 4 exemples :

Côte du Languedoc

La côte du Languedoc par les aménagements des années 60 et 70 du projet Racine a donné naissance à d'imposantes stations balnéaires : Grande Motte, Port Bacarès, Port Camargue, Saint Cyprien.

Le Cap d'Agde, la plus imposante de ces stations avec une capacité d'accueil de 175 000 lits touristiques pour 20 000 résidents permanents, a été édifiée dans une ancienne zone lacustre occupée par des étangs et des marais. À côté des hôtels et immeubles s'ajoutent les infrastructures qui accompagnent ces constructions : échangeurs, ponts, station d'épuration, réserves d'eau, zones commerciales, cimetières.

Là a été poussé très loin l'artificialisation des littoraux, avec la construction de cette station balnéaire totalement artificielle.

Cancún

Cancún était un village de pêcheurs qui comptait une centaine d'habitants en 1970, date à laquelle les travaux d'aménagement ont commencé.

Le site avait été choisi par l'État mexicain pour ses plages, ses palmiers et son climat subtropical : autant d'éléments favorables aux touristes attirés par les paysages tropicaux.

La ville actuelle est donc le fruit d'un aménagement récent et uniquement tourné vers le tourisme.

La population locale a atteint 500 000 habitants en 2008.

Aujourd'hui le site de Cancún est en surexploitation touristique.

On peut également citer les cas de Miami, Honolulu, Grande Motte, Hai Nan, etc...

Ces deux exemples ainsi que bien d'autres dans le monde nous poussent à nous interroger sur leur avenir : si un littoral présentant une richesse paysagère attractive est artificialisé pour accueillir plus de touristes, ne se coupe-t-il pas commercialement l'herbe sous le pied ?

Galapagos

Prenons maintenant deux exemples plutôt réussis, dans le point d'équilibre entre valorisation économique et préservation environnementale.

Les îles Galápagos sont une des zones les plus riches du monde sur le plan de la biodiversité. Elles sont à 97 % en Parc naturel classé au patrimoine mondial auxquels s'ajoutent 7 millions d'hectares de réserves marines. Les 3% restants abritent les quelques 20 000 habitants répartis sur 3 îles.

Puerto Ayora est l'une des 3 villes de l'archipel des Galápagos.

La densité y est très élevée, en comparaison du reste de l'île qui est vide. On remarque le nombre important de bateaux qui se trouvent dans la baie : les Galápagos sont une étape très appréciée des bateaux de croisière.



La richesse faunistique et floristique des Galápagos en fait un haut lieu du tourisme vert mondial. Mais le Parc a fixé des règles de visites très strictes : interdiction de déranger les animaux, de les nourrir..., 149 itinéraires de visites obligatoires 70 sites terrestres et 79 marins, les visites se font uniquement par groupes (16 personnes plus un guide) et chaque site à son propre quota de visiteurs (par exemple 7 groupes par jour et pas plus de 4 groupes en même temps). Aujourd'hui 100 000 visiteurs visiteraient les Galápagos par an et rapporteraient 60 millions USD par an à l'Équateur.

Mais il s'agit là d'un équilibre fragile : l'UNESCO a déclaré les îles Galápagos zone en péril en juin 2007 en raison de la pêche clandestine (300 000 requins par an), du développement incontrôlé du tourisme (en 15 ans +150% de bateaux de croisière) et de l'augmentation des migrants.

Cape Cod

Deuxième exemple réussi, la péninsule américaine de Cape Cod (Massachusetts) illustre l'équilibre entre valorisation touristique et préservation environnementale.

Le point d'arrivée du Mayflower en 1620, compte aujourd'hui 220 000 habitants répartis sur 3 300 km². On y trouve une végétation dunaire. Plusieurs parcs naturels ont été créés pour protéger l'environnement et certains endroits sont même interdits au public.

L'option touristique choisie sur la péninsule est celle de la protection des paysages. Loin d'un aménagement de type Cancún ou Miami, les paysages urbains et naturels et la culture locale font aujourd'hui la renommée du cap.

Le littoral aquitain : un modèle de développement durable

lépa

Aménagement de la côte de Cancún (Mexique)

Digital Globe 2009 - Google



lépa

L'archipel des Galápagos (Equateur)

Réalisation Lépac - source : NASA, 2008



L'archipel des Galápagos

lépa

L'archipel des Galápagos (Equateur)

Yves Arthus-Bertrand / La terre vue du ciel



lépa

Parc national des Galápagos (Equateur)

Ed. L'Espresso



lépa

Puerto ayora (Equateur)

Digital Globe 2009, Google



lépa

La péninsule de Cape Cod (Etats-Unis)

Réalisation Lépac - source : NASA, 2008



Cape Cod

Le littoral aquitain : un modèle de développement durable



La péninsule de Cape Cod (Etats-Unis)

LakeLandbus.com



La péninsule de Cape Cod (Etats-Unis)

Panne's crech 2006 - LakeLandbus.com



Chatham



La péninsule de Cape Cod (Etats-Unis)

Fonds - LakeLandbus.com



Barnstable



La péninsule de Cape Cod (Etats-Unis)

Guide touristique Nouvelle-Angleterre, Ed. Ulysses - LakeLandbus.com



Provincetown



Quel avenir pour le littoral aquitain ?

Parlons simplement de méthode.

Ces exemples, mauvais ou bons, nous montrent qu'il faut réfléchir à toutes les échelles :

À l'**échelle locale**, avec les problématiques environnementales spécifiques au littoral aquitain : érosion du trait de côte, déforestation de la forêt des Landes, avenir du Bassin d'Arcachon.

À l'**échelle régionale** : l'Aquitaine est une vaste région Française, dès lors, comment concilier l'avenir et la protection du littoral avec l'influence et le développement des deux principales métropoles régionales que sont Bordeaux et Toulouse ?

À l'**échelle européenne** : région charnière entre l'Espagne et le reste de l'Europe. L'Aquitaine est une région de transit de marchandises en provenance de la péninsule ibérique, et le développement du TGV va accentuer cette tendance.

Enfin, il y a l'**échelle temporelle**, la prise en compte des migrations, de la démographie et du vieillissement du pays. Ainsi que celle de l'Europe. La Région ne peut qu'être concernée par ce phénomène, se couplant avec l'héliotropisme.

Mais aussi la prise en compte des générations à venir : le calendrier démocratique, qui est un calendrier court, est-il adapté pour décider du calendrier environnemental, qui est un calendrier long, donc celui aussi de nos enfants ?

Le littoral aquitain : un modèle de développement durable

Quel avenir pour le Littoral aquitain ?

La réflexion sur l'avenir du Littoral débute ici-même. Les exemples mondiaux nous ont montré qu'une bonne politique se doit d'être :

Quel avenir pour le Littoral aquitain ?

La réflexion sur l'avenir du Littoral débute ici-même. Les exemples mondiaux nous ont montré qu'une bonne politique se doit d'être :

Participative

Multi-scalaire

Quel avenir pour le Littoral aquitain ?

La réflexion sur l'avenir du Littoral débute ici-même. Les exemples mondiaux nous ont montré qu'une bonne politique se doit d'être :

Participative

Quel avenir pour le Littoral aquitain ?

La réflexion sur l'avenir du Littoral débute ici-même. Les exemples mondiaux nous ont montré qu'une bonne politique se doit d'être :

Participative

Multi-scalaire

À long terme

lépa

Les plages de Capbreton (40)

DigitalGlobe 2009, Google



lépa

Bassin d'Arcachon - Cabanes tchanquées (33)

Karine Deydier (







Table ronde n°1 : Comment préserver les équilibres environnementaux et faire face aux changements côtiers?

Présidence : Yves HENOCQUE

Expert Gouvernance des espaces maritimes, Responsable thématique Nature & Société, Direction Prospective et Stratégie Scientifique, Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer (IFREMER)

IFREMER
155 rue Jean Jacques Rousseau
92130 Issy les Moulineaux
E-mail : yves.henocque@ifremer.fr
Tél : 01 46 48 21 76





Introduction de la table ronde

par Yves HENOCQUE, Président de séance

Bonjour à tous, je tiens tout d'abord à remercier le GIP Littoral Aquitain de m'avoir invité et de m'avoir proposé de présider cette première table ronde.

Je voudrais ajouter à la présentation de mes références que je m'occupe également d'un projet européen appelé « LITEAU » au sein du MEEDDAT. Ce programme est en lien avec la problématique de cette matinée et aussi avec le groupe n°1 « la délicate rencontre entre la Terre et la Mer » du Grenelle de la Mer évoqué ce matin.

Après l'excellente présentation de Jean-Christophe Victor, et avant de donner la parole à chacun des intervenants, je voudrais faire trois rappels :

Premièrement, et Jean-Christophe Victor en a beaucoup parlé à la fin de son exposé : la question des « **échelles** » est un point important de l'approche littoral. Il existe des échelles géographiques, mais également des échelles institutionnelles liées à ces échelles géographiques.

Au niveau européen, la directive cadre sur la stratégie milieu marin adoptée par le parlement européen définit un nouveau cadre global et commun à l'ensemble des Etats membres en délimitant des régions et sous régions marines.

Le littoral aquitain s'inscrit dans cette logique d'emboîtement et je souligne l'importance de toujours considérer les échelles supérieures afin de se resituer dans un contexte plus global. Il est ici question de la limite des territoires qu'évoquait tout à l'heure, Jean-Christophe Victor.

Deuxièmement, nous devons aujourd'hui faire face à des **systèmes** éminemment **complexes** que nous découvrons un peu plus chaque jour. Ces systèmes sont tellement complexes, qu'aujourd'hui nous ne parlons plus de « l'Homme et la Nature », mais de « l'Homme dans la nature », c'est-à-dire partie intégrante de ce système naturel dont nous sommes si dépendants.

Nous avons parlé tout à l'heure de conflits sur le littoral, il faut garder en mémoire les interconnexions au sein même de ce système littoral. C'est une préoccupation des scientifiques bien sûr, mais cela doit aussi être de plus en plus la préoccupation des gestionnaires et des acteurs du littoral.

Troisième point, nous sommes sur le littoral dans un **système continu**.

A été évoquée la « délicate rencontre entre la Terre et la Mer » et le constat que 80% des pollutions viennent de la Terre.

Il est donc très important que l'on sache, dans ces systèmes complexes et d'emboîtement d'échelles, assurer des continuités en termes de gouvernance (objet de la deuxième table ronde) car ces continuités sont bien réelles entre la partie terrestre dont fait partie, le bassin versant, la zone côtière immédiate et les eaux du large.

Ce point a fait l'objet de discussions importantes au sein du Grenelle de la Mer et ces débats vont certainement continuer dans le cadre de la stratégie nationale mer et littoral et des documents stratégiques de façade.

J'espère que ces trois points qui me semblent essentiels permettront de « mettre en perspective » ce qui va vous être exposé maintenant par les différents intervenants.

Le littoral aquitain : un modèle de développement durable

Yves HENOCQUE / IFREMER /
Président de la table ronde /

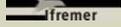
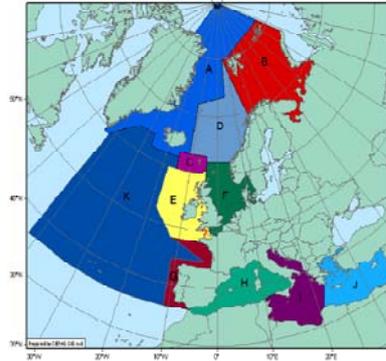


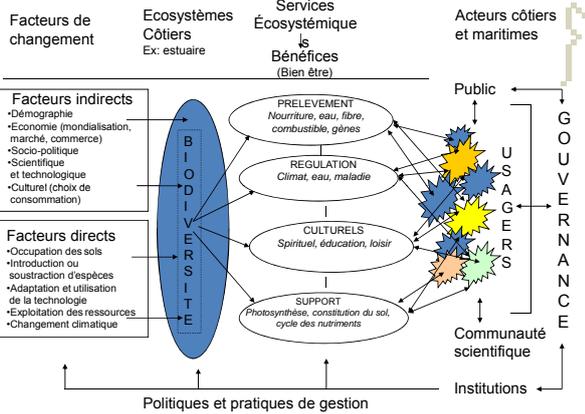
Table ronde #1

ECHELLES - Eco-régions marines Européennes

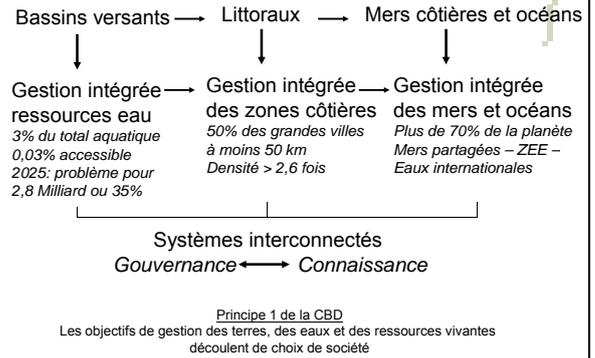


- A- Groenland /Iceland Sea
- B- Barents Sea
- C- Feroe islands
- D- Norwegian Sea
- E- Celtic Seas
- F- North Sea
- G- South Atlantic
- H- Western Mediterranean
- I- Adriatic/Aegean Sea
- J- Aegean-Levantine Sea
- K- North-East Atlantic Ocean

SYSTEME - Mer et littoral : un système interconnecté



INTERCONNECTIONS - « Bayliner »







Vulnérabilités et atouts environnementaux du littoral français et aquitain



Vulnérabilités et atouts environnementaux du littoral français et aquitain

Présentation : Sébastien COLAS - SOeS

Ingénieur, responsable de l'observatoire du littoral, service de l'observation et des statistiques (SOeS) commissariat général au développement durable (CGDD), (MEEDDAT)

Commissariat général au développement durable
5 route Olivet
45100 ORLEANS
E-mail : sebastien.colas@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 02 38 79 78 78

L'occupation du sol du littoral aquitain à moins de 2 km des rivages est en assez nette rupture avec le reste du littoral atlantique. Les forêts et les espaces ouverts (dunes) couvrent d'importantes surfaces. L'artificialisation des terres (principalement le tissu urbain) est supérieure à la moyenne de la façade atlantique alors que les terres agricoles sont peu nombreuses. En tenant compte d'une bande côtière plus large (10 km), on constate la place importante des masses d'eau et de la forêt. Le niveau d'artificialisation est légèrement inférieur à la moyenne de la façade atlantique, ce qui indique la concentration des espaces artificialisés en bord de mer.

A l'interface terre-mer, le nombre d'habitats naturels côtiers d'intérêt communautaire¹ est assez faible dans les Landes et les Pyrénées-Atlantiques. Il est plus élevé en Gironde (zones humides du bassin d'Arcachon). Ces habitats sont généralement présents sur de vastes ensembles présentant un grand intérêt biologique. L'Aquitaine présente le plus vaste complexe dunaire en Atlantique. Cette façade a ainsi de nombreux points communs avec le littoral languedocien assez homogène (milieux lagunaires), mais d'un grand intérêt écologique.

Autre atout important, le bassin d'Arcachon : c'est un site majeur pour les oiseaux d'eau. C'est le deuxième site métropolitain d'hivernage, après la Camargue, avec plus de 100 000 oiseaux (moyenne des données 2000-2005, LPO). C'est par exemple un site important pour la Bernache cravant, puisque le bassin d'Arcachon héberge près de la moitié de la population hivernante française, mais aussi pour le Bécasseau variable et de nombreux échassiers (Aigrette garzette, Spatule blanche, Bihoreau gris). Par ailleurs, l'Aquitaine se trouve sur un axe majeur de migration et de halte pour de nombreux oiseaux comme la Grue cendrée.

Les niveaux de protection sont un peu plus faibles que la moyenne de la façade atlantique mais en général supérieurs à la moyenne métropolitaine. Ces chiffres ne tiennent cependant pas compte des forêts de protection gérées par l'Office national des forêts, nombreuses sur le trait de côte.

Plus de 15 % de la surface des communes littorales aquitaines est couvert par des Sites d'Intérêt communautaire et des Zones Spéciales de Conservation (application de la directive « Habitats-Faune-

¹ Habitats listés dans l'annexe 1 de la Directive Habitats, limités aux habitats côtiers. Ces habitats génériques sont divisés en 105 habitats élémentaires. Les habitats côtiers sont soit marins, soit terrestres et liés à la présence de la mer. Pour les habitats en mer sont pris en compte les étages supra-, médio- et infralittoral, jusqu'à 15-20 mètres de profondeur en moyenne.



Flore »). C'est une valeur proche de la moyenne de la façade atlantique. Les Zones de Protection Spéciale (application de la directive « Oiseaux ») sont par contre peu importantes. Elles se concentrent dans le Médoc, sur le pourtour du bassin d'Arcachon, dans le courant d'Huchet et le domaine d'Orx. Les sites du Conservatoire du littoral concernent 1 % de la surface des communes littorales. Ils sont surtout concentrés au sud des Landes et sur le littoral basque, sur le bassin d'Arcachon et sur la pointe du Médoc. Enfin, les Réserves naturelles nationales sont au nombre de 6 sur les 43 réserves concernant au moins une commune littorale métropolitaine : étang de Cousseau, prés salés d'Arès et de Lège-Cap Ferret, banc d'Arguin, courant d'Huchet, étang noir, marais d'Orx. Par ailleurs, les premières propositions de sites Natura 2000 en mer ont été transmises à la Commission européenne fin 2008. D'après des premiers travaux, 23 sites d'intérêt communautaires ont au moins une partie de leur surface en mer (d'après le trait de côte histolitt défini par l'IGN et le SHOM) ; 2 sont strictement maritimes. Concernant les zones de protection spéciale, 10 sites ont au moins une partie de leur surface en mer, un seul est strictement maritime.

Un état des lieux des masses d'eau a été effectué en 2004 dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau afin de se prononcer sur la probabilité d'atteindre le bon état écologique en 2015 en tenant compte des évolutions attendues de la qualité du milieu et en intégrant les dynamiques en cours (avant mise en œuvre des actions du Plan de Mesure). Cet état des lieux indique qu'il y a un risque avéré ou potentiel de non atteinte pour les plans d'eau, nombreux sur le littoral aquitain, et sur le bassin d'Arcachon. A l'inverse, plusieurs rivières et masses d'eau côtière seront probablement dans un bon état en Gironde et le nord des Landes. On note que la situation est globalement moins bonne dans le sud de l'Aquitaine et au niveau de l'estuaire de la Gironde. Un nouveau bilan est en cours, intégrant des campagnes de mesures dans le but d'actualiser cet état des lieux initial et si besoin revoir le classement de ces masses d'eaux. En ce qui concerne les eaux souterraines, peu de données existent. En 2004, un doute était émis quant à l'atteinte d'un bon état des nappes en 2015.

L'essentiel des 500 km de côtes d'Aquitaine sont des systèmes dunaires ou des falaises (Pyrénées-Atlantiques). Un peu plus du tiers subit l'érosion marine. C'est plus que la moyenne métropolitaine. Cela concerne de très nombreux secteurs de la côte girondine (52 % du littoral naturel documenté), en dehors du bassin d'Arcachon. La situation est plus contrastée pour le littoral des Landes. Le littoral des Pyrénées-Atlantiques est, quant à lui, essentiellement en recul, que ce soit sur ses littoraux sableux ou ses falaises. Ainsi, 68 % des côtes naturelles documentées reculent². La hausse attendue du niveau de la mer du fait du changement climatique pourrait venir amplifier ce phénomène.

Pour en savoir plus :

www.littoral.ifen.fr

www.littoral.ifen.fr/uploads/media/dossier_erosion_01.pdf

Démographie et économie du littoral - dossier réalisé par l'Insee et le SOeS – annexe du CD-ROM

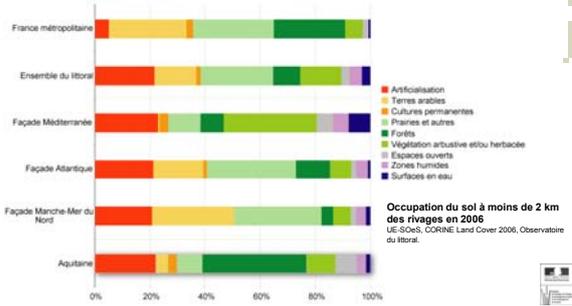
² Ces chiffres sont issus de la base de données européenne développée en 2004 dans le cadre du consortium EuroErosion. Ces données sont qualitatives et sont au 100 000e. Pour le littoral métropolitain, le trait de côte comprend 5 113 segments de tailles variables pour une longueur totale du littoral de 7 124 km.

Le littoral aquitain : un modèle de développement durable



Sébastien COLAS / Observatoire du littoral - Meeddat/CGDD/SOeS

Une occupation du sol très spécifique

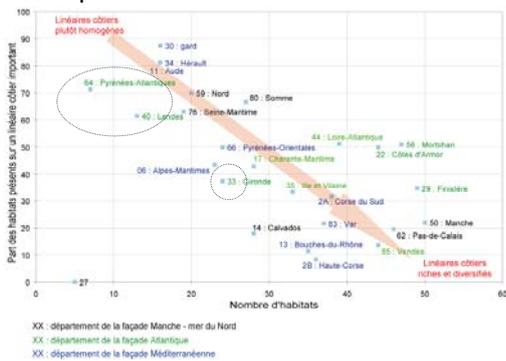


1/6 > SEBASTIEN COLAS / Obs. Littoral /

Intervention #1 Table ronde #1

Intervention #1 Table ronde #1

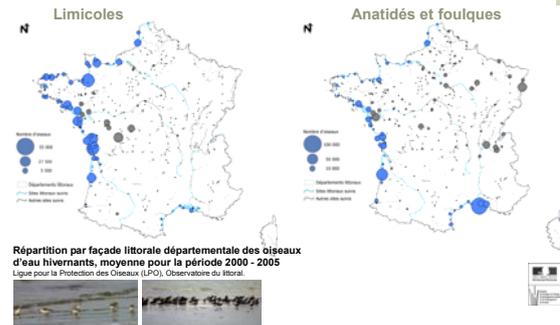
Assez peu d'habitats sur de vastes surfaces



2/6 > SEBASTIEN COLAS / Obs. Littoral /

Intervention #1 Table ronde #1

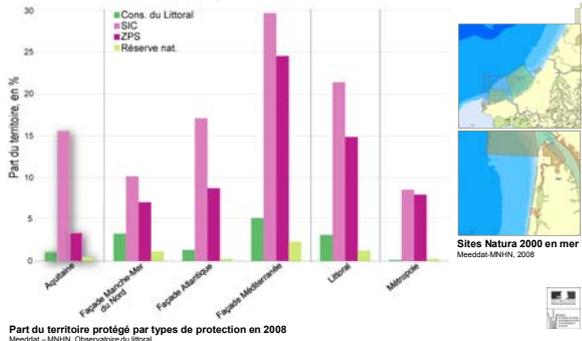
Un site majeur d'hivernage d'oiseaux d'eau



3/6 > SEBASTIEN COLAS / Obs. Littoral /

Intervention #1 Table ronde #1

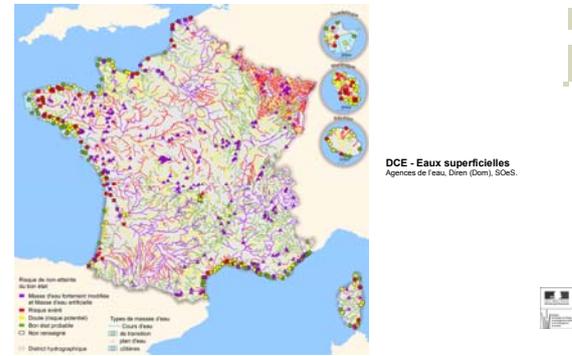
Protection des espaces naturels



4/6 > SEBASTIEN COLAS / Obs. Littoral /

Intervention #1 Table ronde #1

Risque de non-atteinte du bon état en 2015



5/6 > SEBASTIEN COLAS / Obs. Littoral /

Intervention #1 Table ronde #1

Recul du trait de côte



Recul du trait de côte sur le littoral aquitain
SoeS, 2004, consortium Euroston
Issu d'informations au 1 / 100 000e.

33,7 % du littoral aquitain recule.
Dont plus de 50 % du littoral des Pyrénées-Atlantiques.
La moyenne nationale est de 24,2 %.





Vulnérabilités et atouts environnementaux du littoral français et aquitain

Témoignage : Cyril MALLET

Ingénieur Géologue, Bureau de Recherche Géologiques et Minières (BRGM)
Chargé de mission « Littoral », Observatoire de la Côte Aquitaine

BRGM
Europarc, 24 avenue Léonard de Vinci
33600 PESSAC
Tél. : 05 57 26 52 75
E-mail : c.mallet@brgm.fr

L'Observatoire de la Côte Aquitaine est un projet de partenariat régional dont le principal objectif est d'offrir aux gestionnaires du littoral un outil d'aide à la décision permettant de concilier à la fois les besoins de développement du littoral mais également la préservation des milieux et les risques littoraux.

Ce projet a pris naissance dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région 1996-2000, afin de prendre en compte les évolutions du trait de côte dans la gestion du littoral. Au départ l'emprise de l'Observatoire correspondait seulement au littoral compris entre l'estuaire de la Gironde et l'Adour.

C'est ainsi que, dans la continuité des études de la Mission Interministérielle de la Côte Aquitaine démarrée 20 ans plus tôt, une nouvelle dynamique régionale est née, portée par la Région Aquitaine, mais également par l'Etat, l'IFREMER, le BRGM et l'ONF. Il est apparu logique d'ajouter aux suivis réalisés sur la côte sableuse, des études similaires sur la côte rocheuse basque au cours du CPER suivant, c'est-à-dire 2000-2006, puis d'intégrer le Bassin d'Arcachon. Aujourd'hui l'Observatoire de la Côte Aquitaine bénéficie des fonds FEDER et il s'inscrit dans le Contrat de Projet Etat Région 2007-2013.

Son partenariat s'est élargi logiquement puisqu'il est cofinancé par l'Etat, la Région, les trois départements littoraux de la Gironde, des Landes et des Pyrénées-Atlantiques, le Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon, avec deux principaux opérateurs : le BRGM et l'ONF. Le pilotage du projet associe également l'IFREMER, le Conservatoire du Littoral, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et le Réseau de Recherche Littoral Aquitain. Ce large partenariat est considéré comme étant exemplaire dans la Gestion Intégrée des Zones Côtières à l'échelle nationale. Il est révélateur d'une prise de conscience des gestionnaires de la côte aquitaine de la nécessité d'intégrer les aléas naturels dans les stratégies d'aménagement de la côte.

Outre ces suivis spécifiques du « trait de côte », le projet a également vocation à être un centre de ressources à l'échelle régionale puisqu'il collecte des informations permettant de suivre l'état des connaissances ou de recenser des actions de mesures qui sont opérées à des échelles plus locales. Pour cela, des conventions sont passées avec des producteurs de données tels que l'ERMMA, l'IMA, les universités UPPA et Bordeaux 1, la LPO, le Syndicat Mixte Kosta Garbia, etc... Quelques indicateurs ont ainsi été définis pour suivre la qualité du patrimoine naturel du littoral aquitain (flore, faune, qualité de l'eau, déchets flottants...).

Le réseau de surveillance mis en place au sein de l'Observatoire permet ainsi de suivre l'état du littoral aquitain de façon régulière et de mieux appréhender les aléas, qu'ils soient naturels tels que les tempêtes, les mouvements de terrain et à terme l'impact du réchauffement climatique, ou anthropiques comme les ouvrages de protection contre l'érosion marine ou les pollutions.



L'ensemble de ces données est mis à disposition des gestionnaires et prochainement du grand public, notamment via le site internet de l'Observatoire. Ces indicateurs sont loin d'être exhaustifs, mais ils permettent de disposer d'un premier suivi de l'état du littoral à l'échelle régionale, de façon complémentaire à d'autres observatoires, organismes ou programmes scientifiques qui fonctionnent suivant des échelles également régionales et éventuellement nationales.

C'est l'ensemble de cette connaissance qui permet d'offrir aux gestionnaires, et en particulier aux communes du littoral, des expertises délivrées gratuitement par l'Observatoire de la Côte Aquitaine pour tout projet d'aménagement ou de protection. Cette fonction d'expertise complète ainsi de façon très opérationnelle la mission d'observation régulière. Des exemples concrets se traduisent par un atlas de l'aléa « mouvements de terrain » et « érosion littorale » sur la côte rocheuse basque publié en 2006 et d'un atlas sur l'aléa de « l'érosion de la côte sableuse » qui n'est pas encore publié et dont vous avez une synthèse encore provisoire dans les documents qui vous ont été distribués.

Le travail réalisé a permis de subdiviser le littoral en cellules homogènes des points de vue de la géologie, de la géomorphologie et des aléas. Ces cellules ainsi définies deviennent pour les décideurs des unités de gestion, comme le recommande le programme Européen EuroSION. Ces documents sont des préalables indispensables pour éventuellement mettre en œuvre les plans de prévention des risques ou en tout cas évaluer des risques côtiers.

Pour en savoir plus :
<http://littoral.aquitaine.fr>



Vulnérabilités et atouts environnementaux du littoral français et aquitain

Témoignage : Laurent SOULIER

Docteur vétérinaire, directeur de l'institut des milieux aquatiques (IMA),
Président du conseil scientifique régional du patrimoine naturel

IMA
1 rue de Donzac, BP 106,
64 101 BAYONNE
Tél : 05 59 25 37 76
E-mail : ima.biarriz@wanadoo.fr

On peut noter l'intérêt porté à la biodiversité, aux écosystèmes et à la façon dont ils sont traités, en Aquitaine, sur le littoral et en particulier dans les eaux marines.

Le littoral ne se conçoit pas sans que l'on parle de la Mer. La connaissance de ce milieu marin qu'aujourd'hui nous n'appréhendons que très partiellement est un véritable challenge.

Vous connaissez les **grands enjeux en France** rediscutés dans le cadre du Grenelle de l'Environnement et du Grenelle de la Mer. La France a signé depuis longtemps un certain nombre de conventions et notamment la convention sur la diversité biologique. A partir de là, l'Etat français a élaboré sa stratégie nationale de la Biodiversité.

Nous avons d'autres **engagements** : des conventions concernant par exemple les mers régionales telle la convention OSPAR (Convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est) qui protègent des espèces intéressantes comme la zostère (plante dans le Bassin d'Arcachon) ou les tortues marines qui fréquentent parfois notre littoral.

Nous devons aussi nous conformer à un certain nombre de directives réglementaires européennes :

- la Directive Cadre sur l'eau (avec parfois des risques de non atteinte du bon état écologique),
- les Directives « Natura 2000 » : Directive Oiseaux et la directive Habitat/Faune, Flore et leurs annexes qui concernent la création d'un réseau de sites à la fois destinés à protéger les espèces, les habitats et les espèces d'oiseaux.

Plus récemment, l'Etat français a élaboré d'autres **outils** notamment le Parc Naturel Marin. Il existe à ce jour une mission de préfiguration en cours qui concerne l'Estuaire de la Gironde et les pertuis charentais. Et également un projet de mission qui concernerait le Bassin d'Arcachon.

D'autres réflexions ont lieu, notamment autour de la côte basque, avec différents outils qui sont actuellement en cours de définition.

Jean-Christophe Victor dans sa présentation a confirmé le besoin de compléter nos connaissances encore lacunaires.

Aujourd'hui que nous manque-t-il pour bien connaître la biodiversité et donc bien gérer notre développement durable ?



Dans les dix dernières années, nous avons progressé dans l'acquisition de connaissances pour ce qui concerne notre littoral aquitain (sur le Bassin d'Arcachon et l'estuaire) et encore sur certains compartiments (poissons amphihalins).

Mais il subsiste des manques importants :

- pas de bathymétrie précise des petits fonds ;
- peu d'éléments sur les estrans rocheux (représentant pourtant tout le Pays Basque) ;
- peu de connaissances sur les habitats d'intérêt communautaire : récifs et grottes sous-marines ;
- peu de données sur les macro algues, les plantes marines et leur évolution (étude d'Ifremer sur la Zostère dans le Bassin d'Arcachon mais nécessité d'aller « au-delà »).

Nous avons besoin de ces connaissances dans le cadre de l'Observatoire de la Côte Aquitaine, notamment, pour suivre l'évolution de ces espèces dont certaines sont indicatrices de la qualité du milieu.

En terme d'expertise, nous disposons du Réseau de Recherche Littoral Aquitain mais les spécialistes ne sont pas assez nombreux, en particulier dans le domaine de l'identification des invertébrés marins et des algues.

Une des particularités de notre littoral est d'avoir à proximité de nos côtes de grands fonds, avec en particulier l'entaille du Gouf de Capbreton. Il ne faut pas le négliger. Aujourd'hui les éléments dont nous disposons sont extrêmement parcellaires sur cette partie du Golfe de Gascogne : une bonne connaissance de la bathymétrie du gouf (notamment grâce aux travaux de Claude Augris de l'Ifremer), mais peu d'informations en terme de biodiversité. Cette zone devra retenir notre attention.

Le comportement du panache estuarien mérite également d'être mieux suivi car jusqu'ici les études se concentraient sur l'impact des constructions, pour les équipements portuaires ; la courantologie et seulement quelques aspects de la biodiversité, le fonctionnement des écosystèmes estuariens est un élément fondamental pour la compréhension de la chaîne alimentaire de la faune marine encore mal connue.

Il est donc extrêmement important d'intégrer la dimension de la biodiversité dans toutes les réflexions qui auront lieu sur les approches économiques, touristiques, d'urbanismes, d'équipements portuaires.

Intégrons l'approche écologique car c'est pour les générations futures que nous travaillons!



Vulnérabilités et atouts environnementaux du littoral français et aquitain

Intervention du Président de séance : Yves HENOCQUE

Une réflexion sur la **connaissance et la gouvernance** après avoir entendu les trois intervenants.

Il existe sur le littoral des réseaux d'observation mais cela ne suffit pas car le problème de la donnée reste entier. Il faut d'abord collecter la donnée, et comme la dernière intervention nous l'a montré, il existe encore beaucoup de lacunes.

Il faut surtout être capable d'agréger les données existantes pour en faire quelque chose d'utile pour les gestionnaires.

Nous voyons à quel point aujourd'hui le problème ne se pose plus en terme de « connaissances d'abord et d'actions ensuite », mais véritablement de « connaissance et de gouvernance », comme l'a rappelé le groupe 1 du Grenelle de la Mer.

Comment faire marcher ce couple ensemble, ce qui revient à dire comment assurer les transferts de connaissance utile à la résolution des problèmes ?

Des structures de concertation comme le GIP Littoral Aquitain qui permettent « d'apprendre en faisant » peuvent constituer des réponses extrêmement intéressantes.

Il existe des cadres institutionnels comme les SCOT. On parle de 9 SCOT sur l'ensemble du littoral aquitain. Toute la question dans les années à venir va être de définir au sein de ces SCOT quels seront les modes de gouvernance et de coordination aussi bien du Nord vers le Sud que de la Terre vers la Mer.

Enfin, M. Soulier nous a rappelé combien il était important de prendre en compte, non seulement le trait de côte, mais également la Mer et notamment cette grande faille (NDLR : Gouf de Capbreton), qui demande à être beaucoup mieux connue et qui est, encore une fois, en interconnexion directe avec le bassin versant.



LOREA : un projet transfrontalier pour pérenniser
l'attractivité du littoral par la préservation des milieux
marins et côtiers



LOREA : un projet transfrontalier pour pérenniser l'attractivité du littoral par la préservation des milieux marins et côtiers

Présentation : Julien MADER

Coordinateur du service dynamique marine et océanographie opérationnelle, AZTI Tecnalia (équivalent Ifremer Basque Espagnol)

Herrera Kaia, Portua Aldea/G
20110 PASAIA ESPANA
E-mail : jmader@pas.azti.es

Au cœur du Golfe de Gascogne, véritable baie ouverte et vaste ensemble qui va de la Bretagne au Portugal, le littoral transfrontalier Aquitaine Euskadi occupe une position centrale incontournable. Il assure une fonction d'interface entre les régions du grand Sud Ouest français et les régions du Nord de l'Espagne. Ce positionnement géographique est un de ses atouts majeurs, favorisant sa dynamique démographique et son développement économique.

La frontière introduit au sein d'un milieu océanique en arc de cercle une discontinuité artificielle entre deux zones aux problématiques littorales indissociables. Ce projet interrégional vise à réunir les acteurs de l'environnement côtier autour d'outils de gestion communs sur un territoire où une dynamique locale existe déjà.

Le contexte hydrographique de la côte des Pyrénées Atlantiques au Gipuzkoa (nombreux apports terrestres sur peu de km côtiers, situation en cuvette, côte rocheuse, faible amplitude des courants de marée) rend cette zone plus particulièrement vulnérable face aux pollutions qui se dispersent difficilement.

Ce secteur est également soumis à de forts impacts liés aux activités anthropiques.

Cette situation peut être modérée par le développement d'outils d'aide à la décision permettant de :

- prédire le moment d'arrivée et les impacts de pollutions d'origines terrestre ou marine. Les secteurs touchés prioritairement seront connus et les actions à mettre en œuvre anticipées (par exemple dans le cas de marée noire ou de l'ouverture d'une plage à la baignade) ;
- suivre et surveiller le milieu côtier, si possible en temps réel.

Les modèles numériques de dynamique côtière répondent à ce type de préoccupation. Ils ont connu ces dernières années un développement en précision, par l'emploi notamment de maillage adaptés.

Il s'agit aujourd'hui, par un effort communautaire (des scientifiques et des utilisateurs comme les collectivités publiques) de les valider en vue d'un usage de prévision et de surveillance côtière. Cette phase passe par un calage grâce à des mesures de terrain et le développement d'applications concrètes.

Ces applications, véritables outils d'aides à la décision pour les collectivités locales, doivent être capables de répondre aux enjeux environnementaux et économiques.

Le développement de ces modèles de dynamique côtière au niveau transfrontalier se réalise à une échelle adaptée pour mettre en commun :

- des compétences techniques ;
- des enjeux politiques et financiers.



Tout projet de modélisation de cette zone qui se limiterait à un domaine national unique, français ou espagnol, n'aurait aucun sens en termes de courantologie compte tenu de cette configuration géographique.

Au-delà, c'est également dans un contexte de fort partenariat institutionnel transfrontalier que le projet LOREA trouve naturellement sa place. L'engagement des collectivités au sein de la Conférence euro-régionale reflète bien leur prise de conscience sur la valeur ajoutée de la coopération transfrontalière dans la mise en œuvre de projets visant à préserver un patrimoine naturel commun.

LOREA (Littoral, Océan, Rivières, Euskadi, Aquitaine) a été déposé dans le cadre de l'appel à projets POCTEFA le 30 juin 2008 et a reçu un avis favorable du Comité de Programmation le 11 décembre 2008.

Sept partenaires ont signé la convention transfrontalière du projet : Conseil Général des Pyrénées Atlantiques (chef de file), Diputación foral de Gipuzkoa, AZTI-Tecnalia, DMC (Gouvernement Basque), CETE du Sud-Ouest, CASAGEC (ADERA) et Ifremer.

Le syndicat mixte Kosta Garbia et le Centre Technique du Littoral de la Lyonnaise des Eaux sont des partenaires associés au projet. Le Conseil Régional d'Aquitaine, l'Agence de l'Eau Garonne et l'Université de Pau et des Pays de l'Adour cofinancent le projet.

Objectifs du projet :

Il s'agit d'adapter un modèle de dynamique marine en zone côtière (base commune) et de développer des applications communes aux administrations transfrontalières et conformes à leurs besoins : prédiction des arrivées de nappes d'hydrocarbures ou de déchets flottants, de la qualité des eaux de baignade, anticipation des mouvements sédimentaires pour la gestion de l'envasement des ports ou du désensablement des plages, sécurisation des plages/rôle des baines).

La gestion de ce dispositif sera dévolue à la puissance publique.

Gouvernance du projet :

Un Comité de Pilotage rassemblant les partenaires techniques et financiers du projet veille au bon déroulement des différentes phases du projet tant dans leur opérationnalité que dans leur calendrier de réalisation.

Deux instances sont également créées au sein du projet LOREA : un Comité élargi et un Conseil scientifique.

Le Comité élargi est informé une à deux fois par an des avancées du projet. Il est composé des utilisateurs potentiels des applications développées : de représentants de collectivités publiques, d'usagers, d'acteurs socio-économiques.

Le Comité scientifique composé d'experts et de chercheurs sera également tenu au courant des avancées du projet et a pour mission de valider techniquement les méthodes et résultats obtenus.

Le littoral aquitain : un modèle de développement durable

Julien MADER / AZTI Tecnalia



LOREA Littoral, Océan, Rivières, Euskadi, Aquitaine

- Des enjeux sociaux, économiques et environnementaux communs entre littoral français et espagnol
- Le Golfe de Gascogne sans frontière
- Nouvelles directives



LOREA : développer des outils de gestion active du littoral pour prévoir les arrivées, et les conditions de dispersion mais aussi les impacts de pollution d'origines terrestre ou marine
 suivre et surveiller le milieu côtier en temps réel
 ⇒ Réponses apportées par les modèles numériques de dynamique côtière

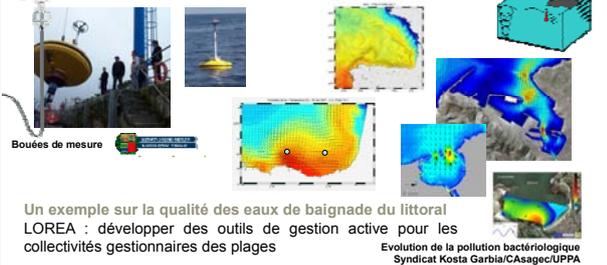
Intervention #2 Table ronde #1

1/5 > JULIEN MADER AZTI-Tecnalia

Intervention #2 Table ronde #1

LOREA : un système d'océanographie opérationnelle pour suivre, modéliser et prévoir

- Observations**
In situ: Stations côtières, Bouées, radars HF
- Modèles**
Régional, interrégional et configurations locales



Un exemple sur la qualité des eaux de baignade du littoral
 LOREA : développer des outils de gestion active pour les collectivités gestionnaires des plages
 Evolution de la pollution bactériologique
 Syndicat Costa Garbia/CasagecUPPA

2/5 > JULIEN MADER AZTI-Tecnalia

Intervention 2 Table ronde #1

Un défi transfrontalier: Radars HF



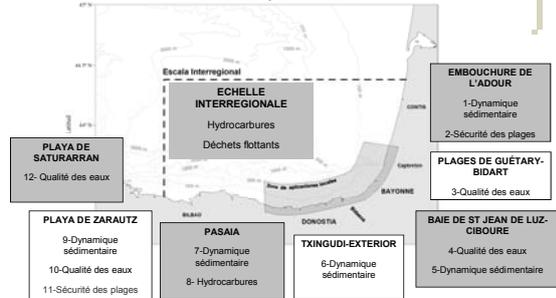
Mesure de courants de surface

3/5 > JULIEN MADER AZTI-Tecnalia

Intervention #2 Table ronde #1

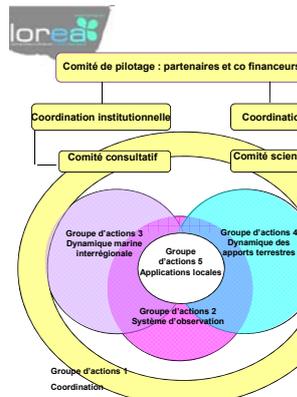
LOREA : des applications locales et des sites pilotes correspondant aux besoins des gestionnaires

Schéma récapitulatif des applications de LOREA dans la zone interrégionale et dans les zones pilotes locales



4/5 > JULIEN MADER AZTI-Tecnalia

Intervention #2 Table ronde #1



Organisation de la gouvernance du projet LOREA :

- des liens entre collectivités et acteurs scientifiques partenaires

- une validation des résultats par un Comité scientifique

- Une diffusion des résultats par un Comité technique représentants les acteurs publics, associatifs,...



5/5 > JULIEN MADER AZTI-Tecnalia

Intervention #2 Table ronde #1



LOREA : un projet transfrontalier pour pérenniser l'attractivité du littoral par la préservation des milieux marins et côtiers

Témoignage : Albert LARROUSSET

Maire de Guéthary, Vice-Président de la Communauté de communes Sud Pays Basque
Président de l'Association des Elus du Pays Basque
Membre du Conseil d'Administration du GIP Littoral Aquitain

Mairie de Guéthary
64210 Guéthary
Email : mairie.guethary@wanadoo.fr

Beaucoup d'élus de la côte aquitaine sont aujourd'hui présents à notre conférence. Notre problématique à tous est la gestion de nos zones de baignade. Nous devons nous situer à deux niveaux : un niveau de réflexions et d'études mais maintenant, Nous, élus de la côte, n'avons plus le temps parce que les directives arrivent, dès 2010 nous devons avoir la connaissance de nos masses d'eau et de leur qualité.

Dans ce cadre, les Pyrénées Atlantiques ont une situation privilégiée car c'est un département transfrontalier avec le Guipúzcoa, avec lequel nous travaillons. Des relations très étroites se sont créées ces dernières années, depuis le mois de décembre 2008, nous travaillons plus particulièrement avec eux dans le cadre d'un projet INTERREG qui a été retenu et qui vous a été présenté.

Il s'agit du projet LOREA, en basque « la fleur », mais au-delà il s'agit de Littoral Océan Rivière Euskadi Aquitain.

Jusque là les communes avaient une approche empirique du littoral. Avec les nouvelles directives, il est nécessaire d'avoir une approche scientifique.

En collaboration avec le Guipúzcoa, nous avons souhaité associer des acteurs scientifiques. Aujourd'hui nous avons Azti tecnalia, qui est présent à nos côtés, mais aussi le Centre Technique Littoral de la Lyonnaise des Eaux, le Casagec (Cellule de transfert de technologie de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour), le CETE Sud Ouest, l'Ifremer et le Syndicat Kosta Garbia comme partenaires.

Un autre acteur scientifique important est la direction météo et climat du gouvernement basque.

Ce projet est important pour nous parce qu'il va nous permettre à terme de pouvoir prédire la qualité des eaux de baignade en temps quasi réel et mettre en place une gestion active de nos plages.

Pour nous, il s'agit d'un outil attendu avec l'aide du Conseil Général.

Mais c'est aussi un outil économique : le tourisme balnéaire sur la côte basque représente 10 500 000 nuitées. On voit donc l'importance de ces outils pour pérenniser la fréquentation et l'attractivité de nos plages. Nous attendons maintenant les résultats.



LOREA : un projet transfrontalier pour pérenniser l'attractivité du littoral par la préservation des milieux marins et côtiers

Intervention du Président de séance : Yves HENOCQUE

LOREA est un bon exemple de **projet associant scientifiques et gestionnaires**. Ce type de projets me paraît fondamental pour le littoral car ils permettent une connaissance partagée, ils font vivre ce couple connaissance-gouvernance dont nous avons parlé précédemment. Les projets européens INTERREG sont particulièrement représentatifs de cet esprit puisqu'ils doivent être menés par des gestionnaires, le plus souvent des collectivités.

Je crois, véritablement, qu'ils devront être encore encouragés dans l'avenir car ils contribuent à tisser les liens entre recherche et politiques publiques.

Le système littoral étant complexe, on a besoin de modèles. On fait donc appel à des outils scientifiques relativement sophistiqués pour mettre à disposition et répondre à des questions que se posent les élus sur le littoral. Le projet LOREA est un bon exemple de ce type d'approche.

Autre réflexion également : le modèle de développement durable auquel faisait allusion le président Alain Rousset, ce matin, fait appel aux « emboitements d'échelles ». Ce qui me paraît très intéressant, c'est de pouvoir jouer sur ces « emboitements d'échelles » : **répondre à des questions extrêmement locales en regardant les phénomènes à un niveau beaucoup plus global.**



Equilibre entre valorisation touristique et protection des
espaces naturels littoraux



Equilibre entre valorisation touristique et protection des espaces naturels littoraux

Présentation : Christine BOUYER

Directrice du pôle littoral, Atout FRANCE

E-Mail : christine.bouyer@odit-france.fr

Le littoral constitue une destination touristique majeure pour l'économie française. Le modèle balnéaire estival classique « mer-plage » tend actuellement à se diversifier : les touristes, à la recherche de nouvelles activités et de nouveaux loisirs, sont davantage attirés par la découverte des patrimoines naturels et culturels littoraux. Les espaces naturels littoraux constituent une des voies de diversification de l'offre touristique sur le littoral, en offrant à la clientèle touristique de nouveaux lieux de détente et de loisirs.

Les indicateurs d'une étude sur le tourisme et l'environnement publiée par ODIT France en 2004 ont montré la forte corrélation entre la richesse du patrimoine naturel et l'intensité du tourisme littoral : les communes les plus touristiques sont aussi celles qui comptent le plus d'espaces de richesses écologiques sur leur territoire ou à proximité. Ce phénomène illustre l'attrait des espaces naturels littoraux pour les touristes.

Ouvrir les espaces naturels littoraux aux touristes en les valorisant et en les protégeant présente des enjeux touristiques, économiques et écologiques, et ce à différentes échelles. La présence d'espaces naturels constitue un atout majeur pour une destination touristique : ils donnent une notoriété positive au territoire, permettent d'offrir une gamme de produits plus larges et d'élargir les temps de consommation. De plus, ils répondent aux nouvelles attentes exprimées par des touristes plus soucieux des enjeux environnementaux globaux. Les consommateurs de ces nouveaux produits sont des acteurs à part entière de l'économie locale en termes de biens et de services marchands alentour (hébergements, restauration, commerces, équipements). La tendance actuelle sur le marché des espaces naturels est à la multiplication des nouvelles destinations et des nouvelles formes de découverte, la recherche de produits de qualité, un tourisme plus « écologique », des séjours plus courts.

Les espaces naturels littoraux concentrent à la fois des richesses écologiques et des usages diversifiés (pêche, activités maritimes, activités touristiques, plaisance, sports de nature). Leur fréquentation touristique est en croissance. Pour les gestionnaires des espaces naturels littoraux, pour les collectivités et pour les acteurs du tourisme, la question se pose du juste équilibre entre la valorisation touristique et la préservation de ces espaces. Une trop forte attractivité risquerait de générer une sur-fréquentation, susceptible de dégrader les espaces naturels littoraux.

L'équilibre entre la valorisation touristique et la protection des espaces naturels littoraux constitue un enjeu majeur pour ATOUT FRANCE. Plusieurs actions sont menées dans ce domaine : des missions d'appui-conseil aux collectivités locales (assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du projet d'aménagement sur site naturel), la publication et l'organisation d'événements autour des espaces naturels littoraux (organisation d'un focus lors des Rencontres du tourisme 2008 et d'une journée technique en mars 2009, publication d'articles, études internes).



Pour mettre en place ces mesures d'encadrement et de protection, une coopération multi-acteurs se révèle généralement efficace. Plusieurs acteurs sont en mesure d'agir en partenariat avec les collectivités locales pour porter des projets de valorisation, de protection et d'aménagement sur les espaces naturels littoraux, ainsi que pour participer à leur gestion.

- Le Conservatoire du littoral : établissement public à caractère administratif sous tutelle du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement et de l'aménagement durables, a pour mission de protéger, par la maîtrise foncière, le littoral en France métropolitaine et outre-mer.
- L'Agence des Aires Marines Protégées : établissement public à caractère administratif dédié au milieu marin, acteur en matière d'aménagement de l'espace maritime français et du développement durable en mer.
- Rivages de France : association nationale loi 1901 qui rassemble les acteurs impliqués dans la protection et le devenir des espaces naturels littoraux (communes, départements, régions, Office national de la chasse, Office national des forêts) ainsi que les personnes physiques proches du terrain (gardes du littoral, agriculteurs, ...). Ses missions sont d'apporter à ses adhérents un outil d'appui technique et méthodologique en matière de gestion des espaces naturels littoraux et d'être un lieu de réflexion et d'échange d'expériences.
- Les Conservatoires régionaux et départementaux des espaces naturels : associations à but non lucratif, ils œuvrent pour la préservation du patrimoine naturel et paysager, ils interviennent dans la gestion concertée de milieux fragiles et dans la préservation du patrimoine naturel en partenariat avec les collectivités territoriales.

En accompagnement des politiques locales de valorisation touristique et de protection des espaces naturels littoraux, des actions de sensibilisation sont à mettre en œuvre auprès des acteurs locaux et des clientèles touristiques. L'adoption de chartes de protection, la promotion d'activités touristiques respectueuses des espaces naturels littoraux (sports de nature en milieu maritime, parcours de découverte littoraux, ...), la labellisation d'hébergements touristiques (villages vacances, hôtels, gîtes, chambres d'hôtes, campings), ainsi que la mise en place d'événements autour des sites naturels sont autant d'actions qui permettent aux collectivités de faire prendre conscience aux acteurs locaux et aux clientèles touristiques de la fragilité des espaces naturels littoraux et de la nécessité d'en préserver les spécificités en les valorisant de manière raisonnée.

Le tourisme de nature se présente désormais comme un élément incontournable d'une politique touristique. Il constitue en effet une thématique répondant aux exigences du développement durable, alliant préservation environnementale, coopération multi-acteurs et développement local. Il suscite de plus l'intérêt de nombreux acteurs et réunit un nombre croissant d'initiatives publiques et privées autour des problématiques de valorisation/protection des espaces naturels littoraux.

Le littoral aquitain : un modèle de développement durable



Christine BOUYER / ATOUT France /

Intervention #3 Table ronde #1

ATOUT France,
Agence de Développement Touristique de la France



Création le 19 mai 2009

Rapprochement de Maison de la France et d'ODIT France

Un opérateur unique de l'Etat dans le secteur du tourisme

Des missions variées :

- ✓ ingénierie touristique
- ✓ observation économique
- ✓ promotion de l'offre touristique française
- ✓ action à l'international renforcée
- ✓ classement des hébergements touristiques
- ✓ tenue du registre des opérateurs de voyage

Intervention #3 Table ronde #1

Equilibre entre valorisation touristique et protection des espaces naturels littoraux

- L'économie touristique littorale
- Les attentes du marché
- Les actions d'ATOUT France
- Les enjeux et les clefs de succès



Intervention #3 Table ronde #1

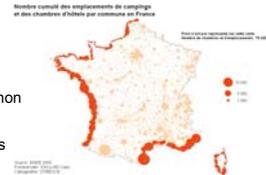
La place du tourisme littoral dans le tourisme français :

20 milliards d'euros de chiffres d'affaires
190 000 emplois directs soit > 50% du total des emplois directs

source IFREMER données maritimes

Une offre touristique littorale importante,

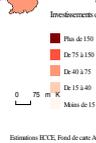
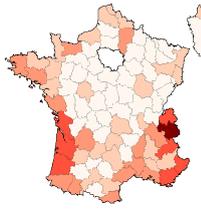
- 7 millions de lits touristiques, soit **40% de l'offre touristique française**
- **20%** de l'offre hôtelière / **50%** de l'offre camping / **70%** de l'offre en hébergements non marchands
- **5 millions** de lits en résidences secondaires



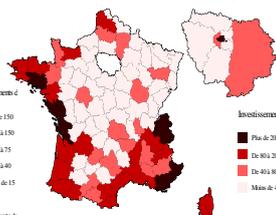
Intervention #3 Table ronde #1

Une offre touristique littorale en développement : des investissements touristiques marchands dynamiques sur le littoral atlantique

Investissements d'hébergement marchand



Investissements totaux d'hébergement



Intervention #3 Table ronde #1

L'économie touristique littorale et la valorisation des espaces naturels



- Un modèle balnéaire en mutation, la recherche de nouvelles offres touristiques littorales
- Les espaces naturels littoraux voie de diversification de l'offre touristique littorale : de nouveaux lieux de détente et de loisirs
- Croissance de la fréquentation touristique sur les espaces naturels littoraux



Intervention #3 Table ronde #1

La valorisation des espaces naturels et le marché touristique

Des aspirations et des pratiques très diverses



Trois grandes familles de consommation très différentes les unes des autres

- une demande de nature « décor » lieu de repos, d'activités familiales et de contemplation
- une demande de nature « support d'activités de plein air »
- une demande naturaliste d'observation de la nature (faune-flore)

→ Qui correspondent à des attentes et des modes de consommation diversifiés

Intervention #3 Table ronde #1

Les principales tendances du marché

Un marché français encore restreint des clientèles surtout étrangères (Europe du nord)

Une demande en croissance en France et surtout à l'étranger

La tendance est à :

- la multiplication de nouvelles destinations et de nouvelles formes de découverte
- la recherche des produits de qualité
- un tourisme plus « écologique »
- de séjours plus courts

Intervention #3 Table ronde #1

Les actions d'ATOOUT France en matière de valorisation d'espaces naturels

Etudes /Publications et organisation d'événements/appuis conseils aux collectivités territoriales

- Point de synthèse sur les politiques de valorisation des espaces naturels dans les schémas de développement touristique
- Grille d'analyse sur les retombées économiques des espaces naturels
- Publication sur le « Tourisme durable dans les îles »
- Focus ODOT France 2008 et journée technique 2009 consacrées à la valorisation touristique et protection des espaces naturels littoraux
- Grand Prix de l'ingénierie touristique ODOT France 2008 : « établissements de plein air et développement durable, Concours EDEN 2009 »

En cours :

- Etude sur l'évaluation de la sensibilisation des clientèles touristiques aux éco-labels
- Rencontres ATOOUT France 2009, focus sur les éco-labels en France : « Labels verts : ou en est-on ? »



Intervention #3 Table ronde #1

L'analyse des retombées économiques de la valorisation touristique des espaces naturels littoraux : L'exemple de la Pointe d'Agon (Manche)

Quatre niveaux d'analyse à prendre en compte

• Des retombées économiques directes liées principalement aux activités de production primaire, notamment la conchyliculture (environ 10 millions d'euros de chiffre d'affaires).

• Des retombées économiques indirectes en lien avec l'économie touristique, très significatives (chiffres d'affaires annuels estimés à plus d'1 million d'euros pour l'hôtellerie, 200 000€ pour les chambres d'hôtes, 300 000€ pour le camping)

• Des retombées environnementales et sociales qui constituent une part importante des retombées générées par l'existence de la Pointe d'Agon (entretien de la dune, qualité des eaux, gestion équilibrée)

• Une forte valeur d'usage pour les habitants et les excursionnistes locaux, et les touristes qui peuvent y trouver un espace de loisirs et d'activités non marchands.

Intervention #3 Table ronde #1

Des exemples de démarches innovantes de valorisation touristique d'espaces naturels littoraux

Les sentiers sous-marins et la randonnée palmée
Exemple de Six-Fours-les-Plages



Contexte et objectifs

- Protection des espaces naturels sous-marins
- Besoin de diversification de l'offre touristique
- Sensibilisation des pratiquants de la plongée et des touristes

⇒ Création d'une nouvelle offre touristique respectant et valorisant son environnement :

Aménagement de sentiers sous-marins autour du site naturel des Embiez parcours de découverte des milieux sous-marins sous forme d'une randonnée palmée de 45 min pour tout public, tout niveau, tout âge, individuels et groupes

Résultats

- Un produit apprécié
- Une sensibilisation du public, respect et des milieux naturels et complémentarité des offres touristiques sur les espaces naturels terrestres et maritimes

Intervention #3 Table ronde #1

Les enjeux

Les enjeux du développement de la valorisation des espaces naturels pour le secteur touristique :

- Répondre aux nouvelles attentes
- S'inscrire dans un marché émergent
- Conforter l'image et l'attractivité des destinations touristiques littorales et maritimes
- Elargir la gamme de produits et les temps de consommation

Les enjeux de la valorisation touristique pour les espaces naturels :

- Anticiper et gérer la pression des flux
- Organiser les réponses adaptées à
- La croissance de la fréquentation touristique sur le littoral, l'augmentation des temps de loisirs des populations permanentes urbaines de proximité
- La demande accrue pour les activités de nature de l'ensemble des clientèles (résidents permanents excursionnistes, touristes)

Intervention #3 Table ronde #1

Le littoral aquitain : un modèle de développement durable

Les conditions d'une valorisation touristique respectueuse des espaces, des sites et ... des attentes des clientèles

Conjuguer trois facteurs :

- des espaces naturels et des sites reconnus
- des professionnels de la valorisation des espaces disposant d'un réel savoir-faire
- des responsables de territoires et des opérateurs touristiques motivés

Outre le dommage écologique une dégradation du site conduirait rapidement à :

- une baisse d'attractivité
- une chute de la fréquentation

Intervention #3 Table ronde #1

En conclusion

Pas de mise en valeur touristique des espaces naturels sans de gestion qui garantissent l'intégrité des espaces visités

Une politique adaptée à chaque site qui doit reposer sur

- une connaissance fine des milieux
- une gestion adaptée aux spécificités écologiques de chaque site
- une analyse des clientèles actuelles et potentielles
- une intégration au territoire
- une articulation avec opérateurs touristiques

Des réponses différenciées

selon les types de sites et notamment selon leur degré de fragilité écologique et /ou leur niveau de fréquentation

Intervention #3 Table ronde #1

Merci de votre attention



Intervention #3 Table ronde #1





Equilibre entre valorisation touristique et protection des espaces naturels littoraux

Témoignage : Olivier BARRIERE

Chargé de mission, Surfrider Foundation

Surfrider Foundation Europe
120 avenue Verdun 64200 Biarritz
Tel : 05 59 23 54 99
E-mail : obarriere@surfrider.eu

Surfrider est une ONG dévouée à la protection des océans, des vagues et des littoraux mais aussi des usagers qui en jouissent.

Comme on a pu le voir au travers des présentations précédentes et des chiffres qui ont été donnés, l'artificialisation du littoral est malheureusement en perpétuelle croissance.

La protection des littoraux est un des axes majeurs de notre travail et de nos actions et d'après un rapport européen, 50% du littoral méditerranéen est bétonné. Aujourd'hui, il est clair qu'il sera très difficile, voire impossible, de retourner à des espaces naturels préservés.

C'est au niveau national et européen que des centaines de kilomètres carrés disparaissent chaque année au profit de zones urbaines, industrielles ou portuaires.

Dans notre travail, il y a aussi la protection des usagers qui jouissent de ce littoral car à chaque construction, c'est un bout de littoral qui disparaît et des zones d'usages qui disparaissent aussi.

Les usages ont aussi un impact sur l'environnement. Notre voie d'action dans cette problématique est la sensibilisation : nous allons au contact, à la rencontre des usagers, notamment au cours des périodes estivales, sur la plage.

Nous donnons également des formations aux moniteurs, en tous cas aux encadrants d'usagers nautiques, de façon à ce qu'ils puissent être le relai de notre parole, pour qu'ils puissent travailler localement et sensibiliser les usagers aux impacts qu'ils peuvent avoir sur l'environnement. Avec une demande qui est croissante et des impacts qui ne sont pas négligeables.

Concernant la Gestion Intégrée des Zones Côtières et la Gouvernance, aujourd'hui, la société civile et les associations sont au cœur des décisions, et doivent l'être de plus en plus.

Le Parc Naturel Marin d'Iroise en Bretagne a choisi par exemple un modèle de gouvernance qui est d'associer les acteurs à la réflexion et à la mise en place d'une gestion concertée pour protéger le site. Ces usagers ou acteurs sont aussi des observateurs, source d'informations indispensables et à terme peuvent agir très concrètement dans la protection et la préservation des espaces côtiers.

Un autre programme d'action de Surfrider s'intitule « les gardiens de la côte ».

L'association peut être saisie par des usagers du littoral, mais aussi des associations et des collectifs d'associations sur des problèmes d'aménagements et de pollution.

Et aujourd'hui, nous nous rendons compte que la plupart des dossiers sur lesquels nous sommes saisis concernent des problèmes d'aménagements littoraux, c'est-à-dire des extensions de zones portuaires, industrielles ou urbaines, qui vont aller « grignoter » des bouts de littoraux, des zones naturelles, un patrimoine commun. Finalement, c'est la disparition de ces zones qui est en jeu.



On peut prendre l'exemple du « Paduc » en Corse qui était un projet de développement durable et d'aménagement du littoral corse, qui partait d'une très bonne intention. Malheureusement, dans les faits, la loi littoral est contournée à maintes fois avec des projets d'aménagement sur des zones naturelles. Malgré tous les outils de protection des espaces naturels qui existent aujourd'hui, les aspects réglementaires peuvent être contournés pour construire des complexes sur des zones qui, à priori, devraient être préservées.

Pour finir, au-delà de ces aspects d'aménagement, la question de la « qualité de l'eau » doit également être pris en compte comme cela a été présenté tout à l'heure puisque l'extension des zones urbaines peut déverser des rejets d'eaux usées domestiques et donc générer des pollutions sur les eaux côtières. La directive européenne qui va bientôt entrer en vigueur entraîne des conséquences qui ne vont pas être neutres. Aujourd'hui pour garder une certaine attractivité touristique, il va falloir préserver les usages et notamment au travers de la qualité de l'eau. C'est un des enjeux d'aujourd'hui mais aussi de demain.

Il y a une réflexion plus globale à mener, sur la « qualité de l'eau » et les périmètres sur lesquels est pratiquée une activité nautique et qui aujourd'hui n'entrent dans aucun champ réglementaire. La Directive « baignade » n'impose ni surveillances ni suivis de la qualité de l'eau dans ces zones d'activités nautiques.

Il existe des initiatives locales, notamment au Pays Basque où l'on a pris conscience depuis un certain nombre d'années de l'intérêt de « suivre » ces zones. Mais cela n'est malheureusement pas courant, en tous cas, cela n'est pas une généralité que cela soit en France ou en Europe.

Nous mettons en place des réseaux complémentaires de suivi de la qualité de l'eau afin d'apporter une information claire et précise aux usagers pratiquant des activités nautiques. C'est un travail de concertation que l'on essaye de mener avec les collectivités : leur faire prendre aussi conscience des enjeux et de l'intérêt d'aller préserver ces usages et notamment de la qualité de l'eau, face à une demande toujours croissante et à des activités qui se développent.



Equilibre entre valorisation touristique et protection des espaces naturels littoraux

Intervention du Président de séance : Yves HENOCQUE

Je relève deux expressions de Christine Bouyer qui me paraissent particulièrement intéressantes :

- « les espaces naturels sont notre fond de commerce »,
- « la Nature, support d'activités ».

Cela me semble effectivement intéressant de voir à quel point les choses évoluent, non seulement chez les scientifiques mais également chez les gestionnaires. Une préoccupation majeure commune est de connaître « quelle est la valeur des services rendus par les écosystèmes ? ».

La Nature et les écosystèmes sont support d'activités. Sans Nature, et sans ses services rendus, les activités s'effondrent.

Sur la base d'un tel constat, le lien entre biodiversité et développement des activités maritimes devient plus évident : il y a un continuum d'interdépendances entre biodiversité et capacité des écosystèmes à rendre les services (de prélèvement, de régulation, de support, culturels) dont dépend étroitement le développement des activités littorales et maritimes.

Une réconciliation entre d'une part la protection et d'autre part, le développement est en cours. Le développement durable plusieurs fois évoqué aujourd'hui, c'est bien ça dont il s'agit !

Réconcilier protection et développement, au service du bien être humain. Nous pouvons résumer le développement durable de cette manière et c'est dans cette direction qu'il nous faut aller.

C'est notamment l'intérêt des présentations qui viennent de nous être faites, que de nous permettre de construire, de reconstruire le système complexe dont nous parlions tout à l'heure.





Quelles stratégies d'adaptation à l'érosion côtière et aux changements climatiques en France et en Europe, en milieux naturels et espaces urbanisés?



Quelles stratégies d'adaptation à l'érosion côtière et aux changements climatiques en France et en Europe, en milieux naturels et espaces urbanisés?

Présentation : Marie-Claire PRAT

Docteur en Géographie Physique et Aménagement, Professeur Agrégé de Géographie, Maître de Conférences Honoraire de l'Université de Bordeaux,
Présidente d'Honneur d'EUCC-France Coastal and Marine Union

E-mail : marie-claire.prat@wanadoo.fr

Un quart des littoraux européens est affecté par l'érosion, processus naturel qui existe depuis des milliers d'années mais qui a souvent été exacerbé par les aménagements et des mesures inappropriées de lutte contre l'érosion. Or, les littoraux de l'Union Européenne sont soumis à une pression anthropique croissante et la hausse du niveau marin prévue pour le 21^{ème} siècle va inévitablement accentuer les problèmes liés à l'érosion côtière de même que les risques de submersion dans les régions côtières très basses.

La Direction Générale de l'Environnement et la Commission Européenne ont donc lancé en 2001, le projet EuroErosion. L'étude, terminée en 2004, montre que si l'érosion côtière ne peut être totalement contrôlée, elle peut être gérée dans le sens d'un développement durable des régions côtières.

Dans le cadre d'une commande de l'Union européenne, l'EUCC - Coastal and Marine Union a contribué à la rédaction de préconisations concernant l'érosion côtière. Cette ONG, fondée en 1989 est devenue aujourd'hui le réseau le plus étendu de spécialistes et d'experts des côtes en Europe, avec 3000 membres et 14 branches nationales. Sa mission consiste à promouvoir une gestion raisonnée des zones côtières qui prenne en compte les paysages, la biodiversité, le patrimoine culturel et le tissu économique et social, sans oublier les effets du changement climatique attendu. La branche française de l'EUCC accorde une importance particulière aux liens entre scientifiques, gestionnaires et élus du littoral, en organisant chaque année des ateliers de terrain sur des cas concrets de gestion intégrée des zones côtières.

Dans la ligne des recommandations de l'étude EuroErosion et dans la perspective du changement climatique avec la hausse attendue du niveau marin, il faut d'abord renforcer la résilience côtière en rétablissant l'équilibre sédimentaire et en laissant un espace suffisant pour s'adapter à l'érosion côtière. Ceci suppose le renforcement des connaissances sur l'identification et le fonctionnement des cellules sédimentaires côtières, l'analyse du budget sédimentaire, des réserves de sédiments mais aussi l'évaluation des tendances à long terme de l'évolution du trait de côte. Dans le cas des côtes à falaises la connaissance des processus continentaux qui interviennent dans leur évolution est également fondamentale.

Les plans d'aménagement et les décisions d'investissement doivent intégrer le coût et les risques liés à l'érosion, ce qui suppose la cartographie de ces risques. Mais ils exigent aussi de passer d'une gestion partielle à une approche globale et planifiée qui implique tous les acteurs locaux et notamment les bénéficiaires et investisseurs. Ceci suppose un développement des stratégies d'information et passe par la diffusion d'expériences réussies.



Face à l'érosion côtière, plusieurs options peuvent être adoptées : maintien de la ligne de côte, repli programmé, laisser-faire...

Lorsqu' aucune construction n'est menacée, l'acceptation du recul du trait de côte permet de conserver les écosystèmes et une biodiversité satisfaisante. Mais lorsque l'urbanisation et les intérêts économiques l'exigent, le choix de maintenir la ligne de côte est une option. Les méthodes lourdes ont montré leurs limites, leur coût et leurs effets pervers. Le choix de travailler avec la nature plutôt que contre elle est politique, mais pour cela il faut une bonne connaissance des processus côtiers et une meilleure évaluation des risques.

Depuis de longues années et bien avant le rapport Euroérosion, des pays comme les Pays-Bas, la Belgique ou l'Angleterre ont fait le choix de maintenir la ligne de côte par des méthodes douces comme le rechargement des plages en sable prélevé à bonne distance du trait de côte.

Toute la côte belge est classée à haut risque en raison d'une forte urbanisation de la zone côtière. Historiquement et surtout au 20^{ème} siècle, des défenses dures furent construites pour tenir le trait de côte, et protéger infrastructures et polders contre les inondations. Ainsi, au début des années 1930, un mur de défense à forte pente fut-il construit à De Haan pour stabiliser la dune côtière et permettre le développement touristique. Mais la présence de structures rigides en haut de plage aggrave le démaigrissement de la plage et après la grande tempête de 1990, les fondations du mur furent détruites. Pour restaurer le système de protection et permettre le tourisme balnéaire, d'importants travaux furent réalisés en 1991 combinant le rechargement de la plage et celui d'une berme subtidale. Le choix s'est appuyé sur des considérations économiques, techniques et écologiques. De Haan dispose aujourd'hui d'une large plage dont le rôle est essentiel dans la protection des hommes et des investissements à l'arrière. Un programme de suivi a montré que la présence de la berme diminue le temps de retour des rechargements de plage. Le comportement du profil de plage rechargé combiné à une berme nourrie apparaît comme une alternative à la procédure classique.

Dans le sud-est de l'Angleterre le « beach nourishment » est devenu l'option préférée pour la gestion des plages en érosion et la faveur du public pour les défenses lourdes a progressivement décliné. L'extraction offshore n'est autorisée qu'après une étude d'impact et seulement à plusieurs km du trait de côte. En France, les méthodes douces ont été plus tardivement utilisées mais avec succès comme à Châtelailillon où le rechargement de la plage a redonné vie à la station balnéaire dont la plage avait pratiquement disparu à la suite d'une érosion chronique. En arrière de la plage, aujourd'hui large, la reconstitution d'une avant-dune est favorisée avec brise-vent et plantations afin de constituer une réserve de sable. On connaît l'importance des relations plage-dune pour limiter l'érosion des plages.

La décision d'organiser le repli peut découler d'une bonne analyse des coûts/bénéfices. Le lido de Sète à Marseillan est une bande sableuse de 11 km de long et 1 à 2 km de large, séparant l'étang de Thau de la mer. Il porte une voie ferrée à haut trafic et une route littorale construite en haut de plage. Les activités économiques y sont importantes : tourisme balnéaire, viticulture, usine d'embouteillage du Listel. Or, la côte est confrontée depuis longtemps à une forte érosion, les tempêtes entraînant des coupures de la route tandis que des interventions coûteuses et lourdes ont tenté de protéger la ligne de côte (enrochements). Les études menées depuis 2001 par les communes de Sète et Marseillan, ont montré l'intérêt d'un recul stratégique de la route littorale, en arrière du cordon dunaire le long de la voie ferrée. La reconstitution d'une plage large doit permettre d'assurer une protection durable tandis qu'un aménagement global doit améliorer la circulation, le stationnement et l'accueil des vacanciers mais aussi la restauration des milieux naturels dégradés. Ce choix d'aménagement correspond à la mise en oeuvre des conclusions d'Euroérosion et des orientations stratégiques pour la gestion de l'érosion en Languedoc-Roussillon. Il s'inscrit dans les travaux en cours à l'échelle européenne sur la gestion de l'érosion (programme Beachmed Interreg, et Messina Interreg).



Face à l'élévation du niveau de la mer, la dépoldérisation peut être une solution écologique et stratégique qui, tout en permettant la reconstitution de prés salés, hauts lieux de productivité biologique, assure une zone tampon protégeant les digues situées à l'arrière. Celles-ci peuvent être moins hautes donc moins coûteuses, tout en étant efficaces pour la protection de l'arrière-pays. Après une amorce en Allemagne, des cas de dépoldérisation ont suivi aux Pays-Bas et en Angleterre (Tollesbury, Freiston). A Tollesbury (Essex), le retrait contrôlé a rallié progressivement les acteurs locaux et les habitants. La dépoldérisation réussit dans ce cas à concilier protection de l'environnement et développement économique (élevage, aquaculture, tourisme), répondant ainsi aux principes de développement durable et de gestion intégrée des zones côtières.

Mais il n'y a pas de solution miracle qui puisse être généralisée. Toutes les expériences réussies sont parties d'une analyse scientifique du risque, croisant aléa et vulnérabilité et cette dernière nécessite une estimation des enjeux. Certes, l'analyse coût/bénéfice des différentes solutions reste complexe, mais le travail sur ce sujet peut bénéficier des expériences réussies au niveau européen.

Le littoral aquitain : un modèle de développement durable

Quelles stratégies d'adaptation à l'érosion côtière et aux changements climatiques en Europe?

Marie-Claire PRAT / EUCC-France



Intervention #4 Table ronde #1

Le littoral européen est soumis à une menace croissante d'érosion



1/17 > Marie-Claire PRAT / EUCC-France

Intervention #4 Table ronde #1

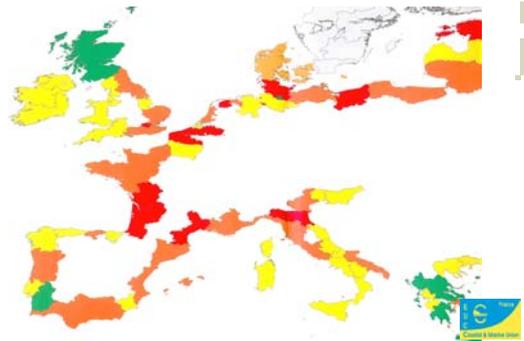
Or, les zones côtières sont particulièrement attractives



2/17 > Marie-Claire PRAT / EUCC-France

Intervention #4 Table ronde #1

Le programme EUROSION (2002-2004)



3/17 > Marie-Claire PRAT / EUCC-France

Intervention #4 Table ronde #1

Parmi les partenaires du programme EuroSION,
l'E.U.C.C - Coastal and Marine Union



- Une ONG européenne fondée en 1989;
- Un réseau très étendu de spécialistes et d'experts du littoral;
- 14 branches nationales et des bureaux dans 7 pays;
- Objectif : promouvoir une gestion raisonnée des zones côtières.
- La branche française accorde une importance particulière aux liens entre scientifiques, gestionnaires et élus du littoral;
- Des ateliers de terrain sur des cas concrets de GIZC.

4/17 > Marie-Claire PRAT / EUCC-France

Intervention #4 Table ronde #1

Face à l'érosion côtière, plusieurs options possibles.

- L'acceptation du recul du trait de côte et de la perte de terres;
- Le maintien de la ligne de côté;
- Le repli programmé;

5/17 > Marie-Claire PRAT / EUCC-France

Intervention #4 Table ronde #1

Le littoral aquitain : un modèle de développement durable

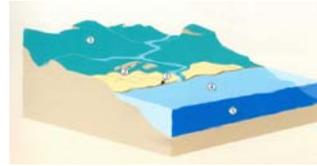
Tenir la ligne de côte : les limites des protections dures



6/17 > Marie-Claire PRAT / EUCC-France

Intervention #4 Table ronde #1

Travailler avec la nature plutôt que contre elle



- Evaluer les tendances de l'évolution du trait de côte;
- Renforcer les connaissances sur les processus côtiers, sur l'identification et le fonctionnement des cellules sédimentaires côtières;
- Analyser le budget sédimentaire et repérer les réserves de sédiments;
- Renforcer la résilience côtière en rétablissant l'équilibre sédimentaire;

7/17 > Marie-Claire PRAT / EUCC-France

Intervention #4 Table ronde #1

L'exemple de De Haan (Belgique)

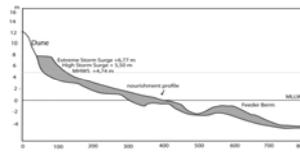


- Une zone côtière urbanisée (270 habitants/km²), à haut risque;
- Dans les années 1930 une politique de défense dure pour protéger infrastructures et poêlers contre les inondations;
- Après la destruction du mur de défense... une nouvelle approche du problème;

8/17 > Marie-Claire PRAT / EUCC-France

Intervention #4 Table ronde #1

1991 : le choix du rechargement artificiel de la plage...

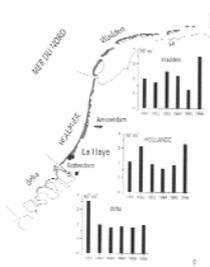


Aujourd'hui une plage large...

9/17 > Marie-Claire PRAT / EUCC-France

Intervention #4 Table ronde #1

Chaque fois que les conditions naturelles le permettent et que les enjeux socio-économiques le motivent l'alimentation artificielle des plages est une bonne solution.



L'alimentation artificielle des plages est généralisée aux Pays-Bas

10/17 > Marie-Claire PRAT / EUCC-France

Intervention #4 Table ronde #1

L'expérience réussie de Châtelailion (Charente maritime)



11/17 > Marie-Claire PRAT / EUCC-France

Intervention #4 Table ronde #1

Le littoral aquitain : un modèle de développement durable

Un exemple de retrait stratégique



le lido de Sète à Marseillan (Hérault) en lente érosion (près d'un mètre/an depuis 1937)



Des enjeux multiples route, voie ferrée, viticulture, usine, tourisme



12/17 > Marie-Claire PRAT / EUCC-France

Intervention #4 Table ronde #1

Une solution durable pour le lido : le recul de la route littorale



- Des études depuis 2000 , à l'initiative des communes de Sète et Marseillan;
- Une décision en 2002 : accepter de s'adapter au phénomène naturel en déplaçant ou en abandonnant les enjeux;
- 54 millions d'euros investis jusqu'en 2011;
- Un lido entièrement réaménagé sur 11 km



13/17 > Marie-Claire PRAT / EUCC-France

Intervention #4 Table ronde #1

Le retrait contrôlé avec dépoldérisation : les exemples anglais



14/17 > Marie-Claire PRAT / EUCC-France

Intervention #4 Table ronde #1

TOLLESBURY (ESSEX)



- Objectif : défense contre l'érosion
- Intérêt économique et écologique



15/17 > Marie-Claire PRAT / EUCC-France

Intervention #4 Table ronde #1

FREISTON SHORE (LINCOLNSHIRE)



16/17 > Marie-Claire PRAT / EUCC-France

Intervention #4 Table ronde #1

CONCLUSION

La mise en pratique des recommandations du rapport Euroion

- L'analyse scientifique du risque
 - L'aléa
 - La vulnérabilité avec estimation des enjeux
- L'analyse coût/bénéfices des différentes solutions
- L'intégration du coût et des risques liés à l'érosion dans les plans d'aménagement
- Une approche globale et planifiée qui implique tous les acteurs locaux.



17/17 > Marie-Claire PRAT / EUCC-France

Intervention #4 Table ronde #1



Quelles stratégies d'adaptation à l'érosion côtière et aux changements climatiques en France et en Europe, en milieux naturels et espaces urbanisés?

Témoignage : Jean Michel DAVID

Maire de Lacanau, Vice-Président de la communauté de communes des Lacs Médocains
Membre de l'Assemblée Générale du GIP Littoral Aquitain

Mairie de Lacanau
31 avenue Libération
33680 Lacanau
E-mail : cabinet.maire@mairie-lacanau.fr

Mon témoignage dans cette table ronde sera un témoignage d' élu ; et je vais essayer de vous dire combien il me paraît aujourd'hui difficile de tirer des conclusions et vous faire part de deux points qui me paraissent essentiels.

Premièrement, dans toute action publique, la volonté initiale de bien faire peut quelques fois, par manque de temps ou de capacité technique d'anticipation, aboutir à commettre certaines maladresses.

Deuxièmement, les outils législatifs et réglementaires qui nous accompagnent, sont des éléments qui quand bien même ils sont respectés, ne sont pas des outils qui vont nous protéger de ce problème de l'érosion au niveau de notre littoral.

En tant que Maire de Lacanau, je m'appuierai sur l'expérience de ma commune : 4 000 habitants pendant l'hiver, à peu près 60 000 pendant l'été. Lacanau est une station balnéaire et touristique qui doit sa vie touristique à la MIACA. Que l'on soit très clair, cette station balnéaire, si la MIACA n'avait pas été là, n'aurait jamais vu le jour. Je rends donc hommage à des actions qui ont été menées à l'époque et qui ont permis au tourisme sur certaines parties du littoral de pouvoir naître puis de se développer.

Naître et se développer, c'est une chose, encore faut-il qu'ensuite, un certain nombre de garanties soient prises. Sur Lacanau, le front de mer bâti sur la dune est un front de mer d'environ 800 mètres à 1 kilomètre avec une situation qui est la suivante : un front de mer central (on est sur les dunes) et des territoires au nord et au sud de dunes gérées par l'ONF avec deux « plans plages » qui ont été menés sur les 10 dernières années et qui ont permis de lutter contre l'érosion éolienne. Nous avons donc eu sur ces espaces une importante participation de l'ONF. Reste aujourd'hui le problème de l'érosion au niveau de la fenêtre communale.

Pour ce qui est de l'érosion, à l'époque, lorsque l'autorisation a été donnée de pouvoir lancer ce front bâti et de faire naître cette station touristique, la pose de 5 épis avaient été envisagée. Deux épis ont été réalisés. On doit constater aujourd'hui, qu'ils ne constituent pas une solution satisfaisante. Ceci à deux titres : ils créent à la fois sur le Nord et sur le Sud des phénomènes d'agression vis-à-vis de la dune. Et il y a actuellement un péril au niveau du central, puisque lorsque nous sommes à marée haute avec un coefficient relativement bas, tous les touristes, tous les Canalais qui avaient l'habitude de « poser leur serviette » ne peuvent plus du tout le faire sur la plage centrale.



L'eau est là, phénomène de montée des eaux... sûrement, ...phénomène sur lesquels je n'ai pas de maîtrise, en tous cas pas assez de connaissances aujourd'hui.

C'est pourquoi je suis là et participe, en tant qu'élu, à ce débat collectif et national, en tout cas régional en remerciant madame le Maire de nous accueillir.

Les protections « en dur » qui ont été mise en place avec également en arrière une barrière rocheuse ont été préconisées à une époque, mais aujourd'hui elles ne permettent pas de maîtriser l'érosion.

Sur le plan réglementaire, s'appliquent sur le territoire communal, la loi littoral (sur le front littoral mais aussi sur la totalité de la commune), le plan de prévention des risques, un site classé extrêmement important ; des efforts importants ont donc été entrepris pour l'élu que je suis et les élus qui m'ont précédé, pour un partenariat avec la Nature et l'Environnement.

Dire que l'on a envie de bien faire n'est pas suffisant. Les outils que nous avons aujourd'hui à notre disposition ne paraissent pas non plus satisfaisants puisqu'au travers des très nombreuses lectures que je peux faire, à l'instar de vous autres, tous intéressés par ce phénomène, on s'aperçoit que ce qui nous est proposé aujourd'hui ne répond pas en tout cas véritablement à la situation personnalisée de tel ou tel autre.

Alors, j'ai fait un déplacement en Hollande pour observer les faits sur site. Le phénomène est très différent là-bas. Je ne comparerai naturellement pas les Pays Bas à Lacanau. Ce serait une idiotie.

Dans ce pays, la lutte contre l'érosion marine est un défi véritablement national. Les fonds sont mis à disposition et le combat est celui de tous : par grand vent, tout le monde se retrouve sur la digue pour observer ce qui se passe, surtout après la grande inondation de 1953.

Sur ces plages sableuses, que j'ai visitées avec les maires et tous les services techniques des communes, dans des stations avec un tourisme développé, le problème de l'érosion est considéré comme majeur et les moyens pour lutter contre l'érosion s'appuient sur des « méthodes fortes » mises en œuvre en partenariats.

Les pouvoirs publics continuent à privilégier la technique des épis, soit en rocher soit sous forme de pieux, et l'associe surtout au réensablement, dont un certain nombre d'intervenants ont parlé ce matin. Ces solutions sont utilisées par des collectivités hollandaises pour des côtes qui sont touchées, comme peut l'être la commune de Lacanau, par une érosion extrêmement importante (1,5 mètre par an) au nord comme au sud. Sans intervention sur Lacanau, indéniablement, dans 15 ans le centre de la station devrait voir toute sa partie centrale dont le « poste central de surveillance » et l'« accès touristes » partir à l'eau.

Le souhait du maire que je suis, après avoir fait passer ces messages, est de confirmer le caractère absolument indispensable, et cela a été dit au cours de cette matinée, d'un dialogue entre les élus et les scientifiques, au cours de réunions comme celles-ci pour aller chercher des solutions, notamment dans les expérimentations étrangères, dans la confrontation des réflexions, des exemples précis ; dans un esprit d'évaluation et d'adaptation, sans vouloir faire du copier/coller ou dupliquer.

Un dernier élément qui est extrêmement important, la position du maire que je suis ne doit pas être interprétée comme une position de maintien « coûte que coûte » de la situation telle qu'elle est. Je veux faire passer un message, en tous cas, celui auquel je crois, c'est qu'aujourd'hui l'interaction et la perméabilité entre les élus et les scientifiques est importante, mais aussi que la situation au niveau de notre droit des sols doit indubitablement influencer. Au sein de la communauté de communes des lacs médocains (Hourtin, Carcans, Lacanau), nous sommes en train de finaliser un SCOT. Au niveau de la commune, il y a un PLU en préparation. A l'intérieur de ce SCOT, pour que nous nous comprenions bien et que l'on puisse mesurer quelle est l'ampleur de la tâche, j'ai souhaité que figure l'hypothèse, la réflexion, extrêmement importante du repli.



C'est un évènement qui est important pour Lacanau, au niveau local en tous cas, régional peut-être. Pour une station qui attire beaucoup de monde, on aurait pu s'attendre à une défense « bloquée », mais je crois que ce n'est pas la meilleure manière d'aborder le futur. Penchons-nous aujourd'hui sur les éléments qui nous permettrons de protéger mais gardons un plan B de repli. Et cela, seuls les outils du droit des sols, le SCOT en l'occurrence, avec pourquoi pas une harmonisation au niveau des SCOT des communautés de communes littorales, nous permettrons de trouver des solutions dans l'avenir. En tous cas, je le souhaite.



Quelles stratégies d'adaptation à l'érosion côtière et aux changements climatiques en France et en Europe, en milieux naturels et espaces urbanisés?

Témoignage : Guillemette ROLLAND

Déléguée régionale, Conservatoire du Littoral

Délégation régionale Aquitaine du Conservatoire du Littoral
74 r Georges Bonnac
33000 Bordeaux
E-mail : g.rolland@conservatoire-du-littoral.fr
Tel : 05 57 81 23 23

Beaucoup de choses ont déjà été dites, et la richesse des éléments apportés traduit un état d'esprit volontariste sur ces questions depuis longtemps en Aquitaine.

Je me permets de revenir sur la première intervention de cette table ronde et sur la question évoquée par Sébastien Colas, à savoir la prise en compte des territoires gérés par l'ONF sur le littoral aquitain. Je crois que ce serait une erreur fondamentale de les exclure de notre patrimoine « sauvage » ou d'espaces naturels.

Les forêts domaniales et les dunes domaniales du littoral aquitain sont – il est vrai - des espaces purement artificiels puisqu'il s'agit à l'origine d'un mode de fixation du rivage qui a permis sa préservation, mais elles constituent aujourd'hui un rempart naturel d'une très grande biodiversité et essentiel à l'avenir du littoral aquitain. C'est un extraordinaire bilan d'une action sur le long terme.

C'est sur ce type de constat que le Conservatoire travaille dans une perspective à long terme. La fixation des dunes est une technique intégrée dans la gestion des terrains du Conservatoire, comme par exemple à Lège Cap Ferret où l'on engage des travaux d'entretiens grâce aux gestionnaires, qui sont les maîtres d'ouvrage, et à l'ONF, qui, je tiens à le souligner, est en Aquitaine un grand spécialiste et dont c'est le métier.

La seule dune libre qui existe en Aquitaine est la dune du Pilat et le Conservatoire du Littoral y est un petit propriétaire (20%) aujourd'hui.

Sur les zones humides et notamment les ouvertures des digues - on ne va pas parler de dépoldérisation en Aquitaine - la politique du Conservatoire est désormais d'arrêter de réparer des digues parce que l'on avait constaté qu'il était plus intéressant économiquement de ne pas réparer, que les fonds publics sont aussi soumis à des règles et notamment la nécessité de rendre des comptes aux citoyens.

En conséquence, sur trois sites aquitains des digues n'ont pas été réparées, représentant environ 5% des sites eux-mêmes (Graveyron, Malprat, etc.). Réparer les digues à ces endroits là était terriblement onéreux pour un résultat minime, elles se seraient usées et érodées très rapidement.

Le Conservatoire est un partenaire en Aquitaine moins présent sur le littoral aquitain que sur l'estuaire de la Gironde parce que, je le répète, les dunes et les forêts domaniales y constituent un outil majeur de préservation.



En terme de prospective, au niveau national, le Conservatoire du Littoral a fait faire une étude bibliographique des connaissances - un point essentiel, effectivement - des risques de submersion des terrains du Conservatoire dans les années à venir.

Une première étude bibliographique avait été réalisée pour une élévation potentielle à 40 centimètres du niveau de la mer ; cette étude est en cours d'actualisation avec une hypothèse à 1,20 mètre.

Sur les questions de la préservation de la biodiversité, de l'adaptation aux changements climatiques et de l'élévation du niveau de la mer, il faut à tout moment savoir se remettre en cause. Le discours de M. le Maire de Lacanau est important. Le Conservatoire travaille au quotidien avec les maires, avec les conseillers généraux, avec la Région Aquitaine notamment, mais sur d'autres régions également sur ces sujets, et les préoccupations sont souvent très proches.

Je comprends la diversité des acteurs et la complexité, évoquée tout à l'heure, dans l'empilement des systèmes institutionnels aujourd'hui. Mais je dirais que chacun à son rôle, en tous cas dans l'état actuel, je ne sais pas si les réformes amèneront à des simplifications, ou à des changements.

Ce qui est évident aujourd'hui en Aquitaine, c'est que le débat a lieu et que les structures opérationnelles sont en place pour le poursuivre et l'entretenir.

Pour en savoir plus :

Impact du changement climatique sur le patrimoine du Conservatoire du littoral, Scénarios d'érosion et de submersion à l'horizon 2100 - annexe du CD-ROM



Conclusion de la table ronde

par Yves HENOCQUE, Président de séance

Une petite réflexion par rapport au maire de Lacanau qui a parlé de « repli ».

A ce propos, les anglais dont parlait Marie Claire Prat tout à l'heure, toujours aussi élégants, parlent de « réalignement ». Cela peut permettre en termes de communication, d'assouplir les choses, plutôt que de parler de « repli ».

Sur le plan général, j'introduirai une petite réflexion avant le débat.

La question de la gouvernance doit être abordée cet après-midi.

Mais dans les présentations de ce matin, clairement le couple « connaissance / gouvernance » a déjà émergé. Les scientifiques ont tendance à travailler, et heureusement, de plus en plus ensemble, pour répondre à des problématiques qui sont posées par des élus du littoral. On peut regretter peut-être que les sciences sociales ne soient pas très présentes mais je sais que de plus en plus, comme dans par exemple un projet comme LITEAU cette interdisciplinarité est mise en avant.

La gouvernance, n'a pas été évoquée directement, mais elle est représentée ici par les acteurs : l'Etat à travers le Préfet de Région, les élus, les ONG qui nous ont parlé d'observateurs, de gardiens du littoral et même le secteur privé.

Les germes de la gouvernance sont là. Peut-être qu'il y a quelques années, ce dialogue là aurait été inimaginable.

Ce couple connaissance/gouvernance ne peut fonctionner que s'il y a véritablement une vision commune et des objectifs communs, sans quoi le dialogue ne peut s'instaurer.

Tout à l'heure, Jean-Christophe Victor a parlé de temporalité, sur le long terme des objectifs communs, et puis aussi, à l'échelle spatiale du littoral aquitain, mais sans oublier le contexte au niveau global. On voit bien à quel point les problèmes locaux sont de plus en plus instigués par les problèmes au niveau global, le changement climatique, les changements démographiques, etc.

Le plan de développement durable du littoral aquitain s'en préoccupe fortement. Mais il va falloir ensuite décliner cette vision à des échelles beaucoup plus locales pour répondre aux problématiques dont vous parliez tout à l'heure, M. le maire de Lacanau.

Il en est beaucoup question dans les réflexions du Grenelle de la Mer, et je propose que nous en débattions à la suite de cette première matinée.



Débat avec la Salle

Intervention de M. Jean-Marie BERCKMANS, président de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie d'Aquitaine et président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Bayonne Pays Basque :

Nous gérons le port de Bayonne qui appartient au Conseil Régional.

Lorsque le roi Henri III assiste au détournement de l'Adour en octobre 1578 que son frère Charles IX avait décidé de détourner, il ne pouvait pas deviner que quatre siècles plus tard, l'Adour serait en permanence ensablé au lieu dit « La Barre ».

Ces désensablements coûtent 1 200 000 euros par an de travaux. Alors qu'à l'époque, l'Adour se jetait à Capbreton dans une fosse naturelle (comme Anvers, Rotterdam, le Havre) qui pouvait accueillir des paquebots de 300 000 à 400 000 tonnes.

A Bayonne, nous sommes limités à des bateaux de 10 000 tonnes. Voilà comment une décision prise il y a cinq siècles peut avoir aujourd'hui des conséquences au XXIème siècle. De plus, je voudrais dire qu'il ne faut pas opposer l'économie résidentielle à l'économie réelle. Le port de Bayonne représente 3 800 emplois qualifiés alors que l'économie résidentielle implique des emplois qui sont peu qualifiés.

Intervention de M. Jean-Pierre THIBAUT, Directeur Régional de l'Environnement Aquitaine :

Un mot n'a pas été prononcé et me semble pourtant essentiel dans notre problématique, il s'agit du mot « paysage ».

Or, en termes de cadre de vie comme en termes d'attractivité touristique, le paysage est une valeur importante. Il constitue, sur notre littoral aquitain, une assez bonne illustration des paroles de Jean-Christophe Victor sur les « emboitements d'échelles ». Peut-être que le littoral aquitain, est, quelque part en Europe, le seul à conjuguer deux dimensions majeures que sont « l'immensité » et « l'intimité ». L'immensité va presque de soit : lorsque l'on est au sommet de la Dune du Pilat, l'immensité océane est devant soi et l'immensité forestière est en arrière plan. Nous avons l'immensité de ce cordon dunaire de plusieurs centaines de kilomètres.

Et puis, nous avons, moins connu peut-être, l'intimité d'un certain nombre de micropaysages. Ceux du Bassin d'Arcachon ou de la Côte Basque. Mais aussi, à des échelles de perception en arrière du massif dunaire là où précisément le plateau landais entre en collision avec les dunes qui retiennent l'eau. Cet ensemble de lignes d'eau qui forment une gigantesque gouttière de plusieurs centaines de kilomètres, dans laquelle on trouve des crastes, des zones humides, des marais, des étangs avec des petites baies, des roselières, avec toute une série d'éléments paysagers majeurs, que l'on voudrait essayer de le protéger un peu plus efficacement.

Ainsi, je pense que ces dimensions sont à aborder sur un projet d'ensemble du littoral aquitain.



Intervention de Michel VIGNEAUX, ancien professeur de Géologie et d'Océanographie à l'Université Bordeaux 1, Président de la Fédération Européenne des Réseaux de Coopération Scientifiques et Techniques :

Je voudrais d'abord rappeler que de nombreuses études sur le littoral ont été faites notamment par l'Université de Bordeaux, depuis une quarantaine d'années sur les questions qui sont débattues à l'heure actuelle, que de nombreux colloques internationaux se sont également déroulés sur ces thématiques et qu'il ne faut pas négliger les résultats de ces travaux.

Nous manquons surtout de bilans de connaissances et nous avons parfois l'impression qu'« on refait ce qui a déjà été fait ». Ce qui est intéressant en réalité c'est la correspondance entre les problèmes qui se posent à l'heure actuelle et ceux que l'on a étudiés il y a 25 ou 30 ans. Il existe donc une continuité mais avec une différence énorme qu'Yves Hénocque est le premier à souligner. Cette différence repose sur le fait que maintenant, la multidisciplinarité se met en jeu, autrement dit faire travailler toute une série de personnes qui n'avait pas l'habitude de travailler entre elles, qui ne se connaissaient pas et qui maintenant, sont susceptibles, grâce au système actuel, de pouvoir, non pas élaborer (on n'en est pas encore là) mais tout au moins examiner les problèmes tels qu'ils se posent et qu'ils se sont toujours posés.

L'érosion de la côte aquitaine a commencé il y a 12 000 ans. Cela n'est donc pas une nouveauté et le phénomène se poursuit. Combien de temps cela continuera ? Nous ne savons pas, parce que l'élévation du niveau de la mer, en admettant qu'elle se poursuive, on ne sait pas combien de temps cela va durer.

Je voudrais également souligner qu'il existe un programme à l'UNESCO qui s'intéresse aux zones côtières. Il s'intitule « les ressources minérales (ou non vivantes) de l'Océan ». Dans ce programme qui perdure la zone côtière est considérée comme une ressource en elle-même. Il s'agit bien là de l'esprit de notre discussion d'aujourd'hui.

De plus, le Conseil de l'Europe, qui organise une action concernant les risques majeurs naturels et anthropiques, vient de décider, depuis quelques mois, la mise en priorité des risques côtiers. Il est donc intéressant de souligner notre décision, il y a 3 ou 4 mois, d'établir un centre de recherche sur les risques côtiers européens au Musée de la Mer et au centre sur les activités océanographiques qui se développe à Biarritz. Nous avons ainsi développé des collaborations qui se situent au niveau européen.

Egalement dans le cadre du programme sur la collaboration entre l'Europe et l'Amérique Latine, programme géré à l'heure actuelle par Bruxelles, il existe une priorité sur les zones côtières en Amérique Latine. Evidemment, les échelles sont différentes par rapport à ce que nous connaissons en Europe mais des correspondances intéressantes peuvent être faites.

Il faut considérer que la région aquitaine est un modèle en soi. C'est une entité qui n'est pas seulement européenne, mais mondiale. Elle ne trouvera pas de correspondants ailleurs. Les exemples qui ont été donnés ne constituent que des petites localisations qui peuvent servir à des applications très limitées. Ce n'est pas une intervention de caractère localisé qui trouvera des solutions en ce qui concerne l'Aquitaine. Tout ce qui doit être fait, doit être fait sur le plan régional, cela commence avec les îles et les pertuis et cela se termine avec la Bidassoa.

Pour finir, il est important de continuer à faire travailler tous les spécialistes ensemble. Il existe des réseaux européens où on peut trouver des spécialistes que l'on peut faire venir et faire travailler sur place. Des solutions sont possibles, même pour Lacanau !



Intervention de M. Patrick POINT, directeur de recherche au CNRS, économie de l'Environnement :

Je voudrais évoquer très brièvement la question de l'érosion que l'on peut regarder sous divers angles et attirer votre attention sur les effets redistributifs des politiques pour faire face à l'érosion littorale. Le choix d'une politique implique des redistributions des contribuables vers les propriétaires privés ou inversement.

Aujourd'hui se rencontrent des situations où des terrains, des bâtiments voient leur valeur marchande proche de zéro du fait de la menace qui pèse sur eux. Or, ce sont des terrains et des bâtiments qui ont connus autrefois une très forte plus-value. Une réflexion est à ouvrir autour des dispositions fiscales qu'il faut envisager pour lisser ce genre de phénomène. De façon globale, il faut mener une réflexion sur les plus-values et les moins-values environnementales.

Jean-Michel David évoquait tout à l'heure une révision du droit des sols mais je crois que la fiscalité qui s'applique en la matière aurait largement le droit d'être revisitée. C'est aussi vrai lorsque l'on regarde la question de la constructibilité ou de la non-constructibilité.

Intervention de M. Pierre DAVANT, président de la SEPANSO :

J'ai créé, il y a 40 ans une association qui s'appelle la SEPANSO, et cette association dès sa création a travaillé en partenariat sans reniement avec la Mission d'Aménagement de la Côte Aquitaine.

J'ai participé de manière très active à son comité pour l'environnement qui était présidé par le doyen Valade avec la participation de sommités comme Paul Emile Victor, Jean Dorst et d'autres...

J'ai donc suivi de très près cette MIACA et ses débuts très aménageurs, terriblement aménageurs. Nous étions effrayés, complètement effrayés des unités d'aménagement des architectes qui avaient déliré.

Ici par exemple à Moliets, le petit étang, cette perle magnifique avant d'arriver ici, était voué à un plan d'eau salée, avec alimentation par pipeline et urbanisation sur le pourtour. Il a fallu scientifiquement prouver l'évolution de cette masse d'eau salée sur le massif de pins environnants pour que le président Biasini dise : « et bien, on ne le fera pas ».

En revanche pour Lacanau, Monsieur le Maire, au président Biasini on lui a dit et redit qu'il ne fallait pas construire sur la dune cette « océanide » mais nous n'avons pas été suivi.

Notre association pluridisciplinaire comme en a parlé le professeur Vigneaux avait des compétences reconnues, mais le poids des intérêts économiques a primé au niveau national dans la décision de construction.

30 ans après hélas, Monsieur le maire, vous constatez les dégâts.

Mais, il existe un espoir, parce que vos propos sur cet éventuel réaligement sont très intéressants même si on a fait des erreurs ou des bêtises. Il faudra évidemment réfléchir, on ne doit pas construire sur la dune, c'est d'une telle évidence.

Je le dit entre parenthèse que la commune de Lacanau parallèlement a beaucoup donnée pour la protection de la nature. Vous l'avez dit Monsieur le maire mais j'ajoute, vous avez une réserve naturelle que notre association gère, la réserve naturelle de l'étang de Cousseau qui est un exemple merveilleux de renaturation de la nature.

Sur un petit espace de 800 ha de la commune de Lacanau, avec l'aide du conservatoire du littoral et du Conseil Général, ont été recrées les conditions d'antan, en faisant pâturer du bétail rustique. Cette action est totalement soutenue par votre municipalité depuis toujours. Ainsi, à coté de ces désastres qui risquent d'arriver sur la dune, un certain nombre de choses sur Lacanau sont mises en œuvre et sont pleines d'espoir.



Intervention de M. André GESTA, DIREN Aquitaine :

Je voudrais simplement faire remarquer qu'un des piliers de la politique de la MIACA était le tourisme social. La question qu'on peut poser aujourd'hui ; est-ce un axe de travail pour le GIP ? Quel est l'avenir du tourisme social sur la côte aquitaine ? notamment du fait de l'évolution des modes d'hébergement de plein air, dans les campings où l'évolution vers les mobil-home rencontre un franc succès. Est ce que cette évolution ne risque pas de priver certaines catégories de clientèles de l'accès au littoral ?

Réponse de Mme Christine BOUYER, ATOUT France :

Sur ce sujet là, un débat est actuellement ouvert au niveau national et qui doit forcément trouver des réponses et des pistes au niveau régional.

Globalement, un problème de réinvestissement et d'investissement existe sur le patrimoine du tourisme social en général. Ces faits sont logiques puisque ce sont des équipements qui ont pour la plupart maintenant 20 à 30 ans. Ainsi se pose un problème de réinvestissement sur ces équipements avec une sorte de quadrature du cercle. En effet, ces équipements ont par nature des tarifs souhaités accessibles au plus grand nombre ce qui leur permet difficilement d'avoir un retour sur investissement pour refaire du développement.

La deuxième question qui se pose est la prise en compte des attentes des familles et des clientèles car elles ont évolué. Une partie des clientèles est de plus en plus exigeante, donc une autre difficulté est d'arriver à faire une proposition d'offres qui soit à la hauteur des exigences en restant dans des modèles économiques qui permettent cet accès.

Globalement je fais partie des gens qui pensent qu'il est urgent de s'interroger sur ce patrimoine à caractère de tourisme social. Dans certaines régions, l'évolution est inquiétante sur la vente de ces patrimoines, qui sont généralement remplacés par des équipements résidentiels. Je ne fais pas de polémiques sur la politique résidentielle et la politique touristique. Il n'empêche que la résidence secondaire crée également de l'économie mais concrètement un hôtel va créer 3 fois plus d'emplois qualifiés, car il existe aussi des emplois qualifiés en matière de tourisme. Le métier du tourisme qui correspond à l'accueil, au service, au respect du client n'est pas simplement un métier disqualifié et fait partie des métiers aussi nobles que certains autres métiers dit primaires ou secondaires. Et, j'insiste là-dessus.

Pour revenir à cette question du tourisme social des politiques sont à mener pour à la fois conserver ce patrimoine, l'ouvrir, le faire évoluer, et faire en sorte qu'au niveau du littoral, il n'y ait pas simplement une politique qui privilégie la clientèle haute gamme ou, je dirai plutôt, la clientèle à haut pouvoir contributif.

Intervention de M. Hervé BOUYRIE, Conseil Général des Landes :

Il faut absolument maintenir ce potentiel de tourisme social, soit en le rationalisant et il existe des solutions, soit en diversifiant aussi l'offre car aujourd'hui des alternatives au tout mobil-home sont possibles. Des villages natures se créent avec des solutions mixtes entre dur et tente, nous avons quand même un potentiel pour créer une offre digne de ce nom pour ce tourisme là.



Intervention de Mme Béatrice DAUBET, Office National des Forêts:

Je remercie Guillemette Rolland d'avoir souligné l'importance de la forêt domaniale en particulier celle que gère l'ONF. Et, l'importance en général de la forêt en Aquitaine aussi bien la forêt dunaire qui est située sur la dune que nous gérons, que la forêt qui est en arrière pays, c'est-à-dire tout le triangle landais qui est géré essentiellement par des propriétaires privés. Si cette forêt n'existait pas sur ce secteur, ce serait peut être essentiellement du maïs qui serait planté et d'autres problèmes environnementaux apparaîtraient.

Une autre remarque simplement ou une question qui sera peut être évoquée cet après midi. Dans les années 70, dans toute la réflexion de la MIACA, l'idée était de créer des stations balnéaires vraiment sur le littoral. On avait de tous petits villages qui étaient près des lacs par exemple et on a créé des stations sur la ligne côtière.

Maintenant le problème se pose d'envisager ce ré alignement, ce recul de l'urbanisation.

Il convient cependant de réfléchir à un deuxième risque potentiel, celui de densifier d'avantage autour des lacs qui sont des espaces, comme l'a souligné M. le directeur de la DIREN, très fragiles et très riches sur le plan environnemental.

Donc, un gros travail de réflexion est à mener dans le cadre du GIP sur la densification de stations existantes parce qu'actuellement l'urbanisation qui a été développée dans le cadre de la MIACA et après MIACA est très consommatrice d'espace.

Une autre réflexion à plus grande échelle pourrait être envisagée avec un développement d'urbanisation un peu plus en arrière pays en intégrant les questions de liaison avec l'espace littoral proprement dit, celle des flux, etc....

Intervention de M. Michel DAVERAT, Conseiller Régional Aquitaine :

J'ai cru entendre tout à l'heure que l'ostréiculture était une activité touristique, or l'ostréiculture n'est pas une activité touristique, c'est une activité économique autant que la pêche et directement liée au maintien de la biodiversité sur le littoral.

Et maintenir cette biodiversité sur le littoral, veut dire que chaque fois qu'on réfléchira à des aménagements, il faudra en tenir compte.

Intervention de M. Jean-Christophe VICTOR, grand témoin de la conférence :

Le caractère très studieux des travaux de ce matin me rappelle la qualité des débats au moment du Grenelle de l'environnement auquel j'ai participé dans le secteur bois d'une part et dans la région Franche-Comté d'autre part.

Je formulerai à ce stade de la discussion deux remarques et une question :

Je remarquerai d'abord que nous, les sociétés humaines, au sens société politique « vie de la cité », nous ne réagissons que face aux crises, voire après les crises. Je l'ai vécu dans les rapports entre Canaques et territoire métropolitain en 1988. En septembre 2001, nous avons réagi après la crise alors que beaucoup d'informations et de renseignements remontaient vers l'exécutif américain.



On le voit aussi avec la crise financière beaucoup d'éléments permettaient de la prévoir comme désormais avec la crise de l'environnement. Nous sommes maintenant face à cette crise, cela fait partie de nos défauts, une fois qu'elles sont là, nous nous préoccupons à défaut d'anticiper, de réagir.

Ma deuxième remarque, est relative aux travaux du GIEC auquel j'accorde une très grande confiance : le groupement intergouvernemental d'experts sur le climat a prévu d'abord 60 cm puis maintenant 1,20 m d'élévation du niveau des océans sur un siècle. Je suis frontalement en désaccord avec l'appréciation de ceux qui estiment « que c'est du vent ». Cela me semble tout à fait fiable, malheureusement, je préférerais que ce soit du vent.

Contrairement à cette opinion, j'y accorde un grand crédit.

Ma question s'adresse aux élus et notamment aux maires, en reprenant les propos du représentant de Surfrider :

Pourquoi et comment est-il possible de construire malgré les lois qui protègent le littoral ? Il y a des contournements, j'aimerais savoir comment cela est possible ?

Intervention de M. Jean-Michel DAVID, maire de Lacanau :

Il ne faut pas laisser planer des doutes et une suspicion sur le monde des élus locaux qui assume ses responsabilités dans le cadre de la loi littoral et des textes en vigueur et vis-à-vis de leur population.

S'il y a des erreurs qui ont été commises, il faut les citer, mais les généralisations et les allusions ne servent personne.

Intervention de M. Olivier BARRIERE, Surfrider Foundation Europe :

Je ne suis pas certain que ce soit le lieu ici pour en débattre, mais il suffit de lire la presse. Le cas dont je parlais, notamment en Corse, est assez emblématique de ce type de problèmes. Aujourd'hui, une pression économique et touristique a permis de contourner la loi. Un collectif s'est mis en place, avec des avocats de France Nature Environnement pour travailler au jour le jour afin de contrer un certain nombre de projets. Beaucoup de victoires ont été obtenues à travers des actions juridiques donc je ne pense pas que ce soit une lubie de Surfrider.

Aujourd'hui on arrive aussi à travailler à travers la concertation, pas forcément en passant par des actions juridiques, c'est l'importance de la gouvernance, associer aussi les ONG, le monde scientifique aux réflexions qui peuvent être menées dans cette problématique d'aménagement du littoral.

Mais, malheureusement un certain nombre de cas ne sont pas traités. Je n'ai pas parlé de la commune de Lacanau parce que je n'ai pas connaissance de difficulté sur votre territoire. Cependant, il existe vraiment des cas et les procès auxquels nous participons, où d'autres associations participent aujourd'hui sont bien révélateurs de ces difficultés



Intervention de Mme Christine BOUYER, ATOUT France :

Je ne veux pas répondre parce que je ne veux pas polémiquer, je veux simplement donner un autre point de vue.

Le littoral de la Corse s'est 30% de littoral protégé, c'est-à-dire un taux supérieur à la moyenne des communes métropolitaines, je ne parle pas des communes littorales.

La Corse c'est 240 000 habitants, la Sardaigne c'est 2,5 millions d'habitants.

C'est un territoire insulaire qui doit chercher des voies de développement. Je ne fais pas de choix, je dis simplement que c'est une situation économique et sociale dont chacun peut s'accorder à dire qu'elle est en partie sous perfusion.

Il faut donc bien chercher des modèles de développement, je n'ai pas dit que pour cela qu'il faille bétonner et aménager la côte.

La deuxième remarque, je pense qu'il est important de conserver une vigilance citoyenne, d'organiser désormais cette gouvernance où chaque partenaire peut observer, dire et ne pas laisser faire. Les élus sont des décideurs qui ont en charge, ne l'oubliez pas le bien-être social et économique de leurs électeurs il n'y a pas de honte à ça, ils sont tous à la recherche d'éléments qui permettent effectivement de faire du développement dans un équilibre et un respect.

Je pense que le travail à construire est de donner les bons éléments. Comment voulez-vous que je puisse expliquer à un élu qu'il n'est pas bon de faire du développement de bâti et d'immobilier si je ne suis pas en mesure de donner des voies et des pistes qui permettent de montrer en quoi la préservation et la valorisation est aussi un outil à la fois social, économique et environnemental. Pour ma part je plaide vraiment pour qu'on ait en tête à chaque fois tous les piliers du durable et donc parmi cela le social et le bien être des populations qui vivent sur ces territoires.

Intervention de M. Vincent SCHOENMAKERS, urbaniste a'urba :

Plusieurs éléments m'interpellent dans la discussion d'aujourd'hui : les « paysages », paysages naturels et paysages urbains, le « tourisme social », le « social résidentiel », les logements sociaux, la réorganisation de l'arrière pays mais sans trop aller vers les lacs cependant...

Jean-Christophe Victor, tout à l'heure nous a montré des cartes sur la dynamique démographique, et nous a confirmé qu'a priori nous avons une pression démographique à venir.

Tous ces éléments me font poser cette question au regard notamment de la loi littoral :

« Comment concilier tous ces enjeux ? » la quadrature du cercle dont parlait Christine Bouyer d'Atout France.

La majeure partie des bourgs se situe dans les espaces proches du rivage, qui sont inclus dans les périmètres de la loi littoral. Tous ces éléments là nécessitent une certaine peut être densification, certes mesurée. Donc comment fait-on pour densifier autrement, de manière un peu plus mesurée quand même les espaces proches du rivage, les bourgs etc... ?



Intervention de M. André GESTA, DIREN Aquitaine:

La loi littoral prévoit que l'extension de l'urbanisation dans les espaces proches soit limitée.
Elle prévoit aussi dans le cas d'un SCOT qu'on puisse mutualiser cette extension de l'urbanisation et donc la concentrer sur des bourgs notamment.
C'est la réflexion qu'on poursuit actuellement en particulier sur le SCOT du Bassin d'Arcachon ; elle nécessite beaucoup d'attention.

FIN DE LE TABLE RONDE N°1





Table ronde n°2 : Comment organiser le développement durable du littoral?

Présidence : Birgit SNOEREN

Administrateur principal, Cohesion Policy & Environmental Impact Assessment, Direction générale de l'environnement, Commission européenne

Commission européenne
rue de la Loi 200

B-1049 Bruxelles

E-mail : birgit.snoeren@ec.europa.eu





Introduction table ronde

par Mme Birgit SNOEREN, Présidente de séance

Je retrouve l'Aquitaine avec beaucoup de plaisir. Quand j'ai pris mes fonctions à Bruxelles, la Région Aquitaine et M. Alain Rousset ont été parmi mes premiers contacts, à l'occasion de la présentation du *Livre Bleu* à la Commission Européenne. En ouvrant cette table ronde, je rebondis sur une réflexion que Jean-Christophe Victor a faite ce matin, au sujet d'une certaine universalité des problématiques d'aménagement des rivages côtiers. Les défis du littoral sont très largement partagés dans le monde.

Le littoral est un espace très convoité et cette pression accentue la nécessité de passer du constat à l'action. La gouvernance - thème de cet après midi – est bien au cœur de cette question : comment s'organiser pour favoriser le développement durable du littoral ?

Nous avons balayé ce matin beaucoup de sujets à partir de présentations centrées sur l'environnement. J'ai noté l'importance de la préservation de ce que l'on peut considérer comme le capital environnemental aquitain, le qualificatif de « fonds de commerce » a même été utilisé et les possibilités de sa valorisation, notamment touristique, à la fois intelligente et durable.

Cet après midi, nous allons traiter un sujet essentiel : le développement d'autres activités économiques que le tourisme. On doit veiller à maintenir un tissu économique et social diversifié. En parallèle, je le dis avec ma casquette « DG Environnement », nous préparons l'avenir de nos enfants : cela impose des exigences en matière de préservation de l'environnement. Mais il s'agit aussi de leur léguer un tissu social et économique vivant et prospère, avec une identité culturelle propre à défendre.

La question centrale est de trouver une intégration entre ces différentes activités, dans un objectif de diversification permettant la prospérité. Dans ce contexte, l'innovation devrait permettre de minimiser les impacts des activités sur l'environnement et de mieux intégrer différentes filières économiques entre elles pour favoriser l'émergence d'un consensus sur un futur commun.

Pour en savoir plus :

Communication de la commission au parlement européen « une politique maritime intégrée pour l'Union européenne » - annexe CD-ROM



Les dynamiques démographiques et économiques
du littoral Aquitain, au regard
des façades littorales françaises



Les dynamiques démographiques et économiques du littoral Aquitain, au regard des façades littorales françaises

Présentation : Dominique BREUIL

Chef du service études et diffusion, INSEE Aquitaine

INSEE Aquitaine
33 rue Saget
33000 Bordeaux
Email : dominique.breuil@insee.fr
Tél. : 05 57 95 03 92

Les dynamiques démographiques

Le littoral, particulièrement attractif en termes de cadre de vie, accueille une population résidente toujours plus nombreuse. Dans cet espace convoité, l'analyse des dynamiques démographiques permet d'appréhender la recherche d'un équilibre entre la valorisation du littoral et sa préservation.

Le littoral métropolitain est densément peuplé. En 2006, 885 communes littorales regroupent 10 % de la population nationale sur 4 % du territoire. La densité démographique s'élève ainsi à 281 habitants au km² (pour 113 hab/km² en France métropolitaine).

Les résidents permanents, 6,1 millions de personnes au 1^{er} janvier 2006, se répartissent inégalement entre les grandes façades. La moitié d'entre-eux sont localisés sur le littoral méditerranéen, un tiers sur la façade atlantique.

Littoral aquitain : une forte concentration de la population autour de Bayonne et Arcachon

L'Aquitaine comprend 47 communes côtières et riveraines d'étangs, peuplées de 311 300 résidents en 2006. La côte aquitaine se caractérise ainsi par une densité démographique de 100 hab/km², ce qui la situe en deçà de la densité moyenne observée en façade atlantique (194 hab/km²).

Dans sa morphologie, cet ensemble côtier présente de forts contrastes entre des espaces faiblement artificialisés et d'autres, très urbanisés autour de Bayonne et d'Arcachon. Ainsi, la densité en Côte basque dépasse 800 hab/km², comparable à celle observée en région PACA sur le trait de côte. De fortes densités s'observent ensuite au sud des Landes (145 hab/km²) et autour du bassin d'Arcachon (131 hab/km²).

Ce panorama démographique précise les forts contrastes d'un littoral aquitain mêlant logique urbaine et espaces naturels préservés.

De nouveaux enjeux pour les communes de l'arrière-pays littoral

Les évolutions démographiques récentes confirment un étalement de la population en arrière-pays littoral. Aussi, une approche élargie de l'espace littoral, composé des douze Établissements Publics de Coopération Intercommunale bordant le littoral aquitain, permet d'appréhender les caractéristiques de cet arrière-pays en plein essor démographique.



En Aquitaine, ces communes présentent un accroissement démographique souvent supérieur à + 2 % annuels sur la période récente, pour un rythme moyen de + 1 % annuels entre 1990 et 1999.

Pour une densité moyenne de 68 habitants/km² en 2006, l'arrière-pays littoral aquitain connaît donc une forte croissance démographique, dépassant celle observée en communes côtières (+ 1,4 % annuels).

La densification du tissu urbain accompagne ces logiques d'installation, qui impliquent aussi de nouveaux besoins, notamment en termes de logements et d'accès aux services (moyens de transport, infrastructures, équipements...).

Des dynamiques démographiques nouvelles

Les dynamiques démographiques récentes semblent confirmer la saturation de certains espaces côtiers, déjà densément peuplés.

Le littoral aquitain, composé des douze EPCI littoraux, compte 46 640 nouveaux résidents depuis 1999. La croissance démographique reste plus dynamique que la moyenne régionale d'une part et que d'autres façades littorales. Entre 1999 et 2006, le rythme annuel de croissance y est de + 1,6 %, contre +1 % en région Aquitaine et en façade atlantique et + 0,8 % en Méditerranée.

Cette dynamique démographique recouvre trois tendances. En premier lieu, une croissance de population très faible en littoral basque, au rythme ralenti sur la période récente (+ 0,3% annuels contre + 0,7 % entre 1990 et 1999). En second lieu, les espaces littoraux déjà fortement peuplés voient leur rythme de croissance démographique se stabiliser autour de + 2 % annuels : bassin d'Arcachon et sud des Landes. Enfin, une croissance démographique nouvelle se dessine dans plusieurs communes littorales du Médoc et du nord des Landes où l'accroissement annuel dépasse 2 % sur la période récente (respectivement + 0,9 % et + 0,5 % sur la période 1990-1999).

Les dynamiques économiques

Les activités traditionnelles d'exploitation de la mer - pêche, aquaculture, activités portuaires -, parfois en recul, cohabitent avec une économie de services, liée à la présence de population sur le territoire.

En 2005, au niveau métropolitain, 45 % des salariés littoraux occupent un emploi dans la sphère des activités résidentielles du secteur privé et 27% dans la sphère publique. Les autres activités, plus orientées vers les marchés extérieurs au territoire - industrie, services aux entreprises, logistique -, représentent 28 % de l'emploi salarié littoral. Dans ce paysage économique plus orienté vers le secteur tertiaire, la façade Manche - mer du nord se démarque par une sphère productive très présente.

Une forte orientation résidentielle de l'économie littorale en Aquitaine

En Aquitaine, le territoire littoral offre 122 870 emplois salariés, soit 12,7 % de l'emploi régional. Parmi eux, la moitié travaillent dans la sphère résidentielle, traduisant une spécialisation plus marquée de l'économie littorale dans ce type d'activités qui, en moyenne régionale, emploient 40 % des salariés. Cette orientation économique du littoral est particulièrement forte sur le littoral aquitain au regard des autres façades ; la représentation de ces activités y avoisine celle observée en littoral méditerranéen, pour un poids de 45 % en moyenne littorale.

Le développement de l'économie résidentielle est guidé par les besoins des résidents permanents, toujours plus nombreux sur le littoral et souvent âgés. En 2006, un tiers de la population littorale aquitaine a atteint 60 ans.

L'essor de ces activités repose également sur la présence de touristes, salariés, résidents secondaires, renforçant le caractère attractif d'un territoire.



Un facteur touristique prépondérant sur le littoral aquitain

La fréquentation touristique alimente le dynamisme économique du littoral. Les retombées en termes d'emplois s'observent dans les secteurs traditionnels du tourisme mais aussi en dehors de la sphère purement touristique par le surplus d'activité occasionné. Sur le littoral aquitain, l'emploi touristique représente ainsi 13 % de l'emploi salarié total. L'économie littorale est donc très liée à la fréquentation touristique. Son impact sur l'emploi est particulièrement élevé sur le littoral aquitain : sur l'ensemble de la façade atlantique, le tourisme génère en moyenne 9 % de l'emploi salarié.

Ce facteur touristique revêt, de plus, une dimension saisonnière, avec un pic d'emploi très marqué au cours de la saison d'été : en août, l'emploi touristique est trois fois plus important qu'en janvier.

Pour en savoir plus :

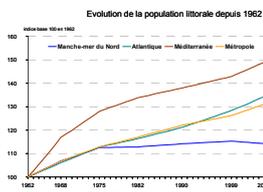
Démographie et économie du littoral - dossier réalisé par l'Insee et le SOeS – annexe du CD-ROM

Le littoral aquitain : un modèle de développement durable

Des espaces littoraux densément peuplés 281 habitants au km²

9,9 % de la population sur 4 % du territoire
6,1 millions d'habitants au 1er janvier 2006

	Population	Densité en hab/km ²
Nord-Pas-de-Calais	349 238	648
Picardie	22 738	84
Haute-Normandie	303 355	624
Basse-Normandie	274 605	197
Façade Manche - mer du Nord	949 926	353
Bretagne	1 156 218	236
Pays de Loire	293 571	218
Poitou-Charentes	226 546	251
Aquitaine	3 113 314	100
Façade Atlantique	1 989 649	194
Languedoc-Roussillon	294 425	247
PACA	2 518 633	226
Corse	230 720	63
Façade méditerranéenne	3 143 778	361



Dominique BREUIL / Insee Aquitaine



Intervention #1 Table ronde #2

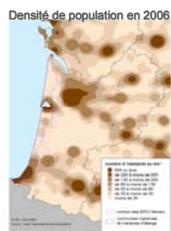
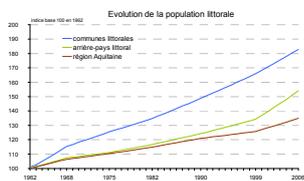
1/5 > DOMINIQUE BREUIL / INSEE AQUITAINE

Intervention #1 Table ronde #2

Espace littoral aquitain : une forte dynamique démographique

12 EPCI, 105 communes
communes littorales : 311 314 habitants soit 100 hab/km²
arrière-pays littoral : 139 221 habitants soit 68 hab/km²

Une croissance démographique de +46 % en 30 ans



2/5 > DOMINIQUE BREUIL / INSEE AQUITAINE

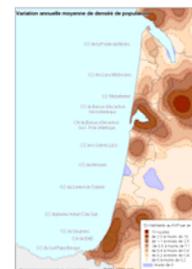
Intervention #1 Table ronde #2

Une hétérogénéité territoriale marquée

Une croissance démographique soutenue entre 1999 et 2006, reposant sur les flux migratoires
+ 1,6 % annuels sur le littoral aquitain
+ 1,0 % annuels en région Aquitaine
~ 1,0 % annuels en façade atlantique

De nouvelles dynamiques démographiques

- **littoral basque**
toujours une faible croissance démographique
- **bassin d'Arcachon et sud des Landes**
le rythme de croissance se stabilise autour de +2% annuels
- **Médoc et nord des Landes**
une nouvelle dynamique démographique



3/5 > DOMINIQUE BREUIL / INSEE AQUITAINE

Intervention #1 Table ronde #2

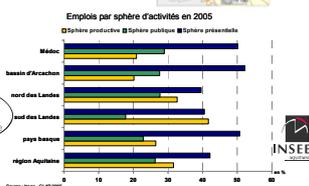
Economie littorale une orientation résidentielle et touristique

Une sphère présentielle dominante
122 870 salariés soit 12,7 % de l'emploi régional en 2005

Sphère présentielle
43 % de l'emploi littoral
42 % en région Aquitaine

Appareil productif
29 % de l'emploi littoral
32 % en région Aquitaine

Sphère publique
24 % de l'emploi littoral
26 % en région Aquitaine



4/5 > DOMINIQUE BREUIL / INSEE AQUITAINE

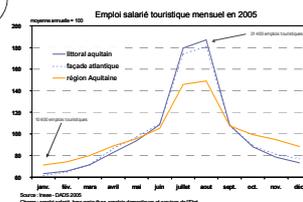
Intervention #1 Table ronde #2

Une forte fréquentation touristique

Emploi touristique
Emploi dans les activités dédiées au tourisme ou en partie liées à la fréquentation touristique

Sur le littoral aquitain, l'emploi touristique représente 13% de l'emploi total en 2005.
Pour la façade atlantique, cette part est de 9%.

Une forte saisonnalité de l'emploi touristique,
sur le littoral aquitain, en août, l'emploi touristique est 3 fois plus important qu'en janvier.



5/5 > DOMINIQUE BREUIL / INSEE AQUITAINE

Intervention #1 Table ronde #2



Les dynamiques démographiques et économiques du littoral Aquitain, au regard des façades littorales françaises

Témoignage : Damien CAUDRON

Directeur, Agence d'urbanisme Atlantique et Pyrénées

Agence d'urbanisme Atlantique et Pyrénées
Petite Caserne 2, allées des Platanes BP 628
64106 Bayonne
E-mail : d.caudron@audap.org
Tel : 05 59 46 50 10

Ma première réflexion concernera la complexification des phénomènes démographiques : sur un territoire aussi attractif et touristique que la Côte Basque, les éléments statistiques recensés peuvent recouvrir des réalités contrastées. Les comportements ne sont plus aussi binaires que lorsque l'on habitait 11 mois de l'année à un endroit et un mois en vacances à un autre. Aujourd'hui nous sommes dans une mécanique un peu plus compliquée.

Ma deuxième réflexion concernera le volet économique développé par Dominique Breuil. Nous avons fait venir il y a quelques jours à Bayonne un économiste, Jacques Gaudron, dans le cadre du projet « cadre de références partagées pour le Pays Basque ». Il a mis en doute nos certitudes quant à l'économie présentielle. Pour lui l'économie touristique est une économie de production, permettant de drainer des capitaux extérieurs. Cette économie doit être gérée comme une industrie capitaliste (des ressources, des investissements dans l'outil productif, une main d'œuvre...), alors que nous, nous sommes encore dans une logique de rente, de cueillette. Notre manque d'anticipation peut nous réserver bien des surprises. Nous devons travailler notre image et pour ce faire préserver ce qui fait notre attractivité, sinon la banalisation nous guette, notamment celle de nos paysages.

En transition, je dirai que chaque territoire doit, en tenant compte de ses spécificités, conjuguer préservation du littoral et développement et tous ne sont pas mono-orientés vers le tourisme. Pour l'agglomération bayonnaise et pour les territoires qui la jouxtent, l'économie est forte, active, orientée autour de certains secteurs d'activité : la glisse, l'aéronautique... et profitant de certains grands équipements, comme les ports. Ces domaines d'activités ont besoin eux aussi d'un certain nombre de conditions pour pouvoir se développer ce qui peut nécessiter des arbitrages et un vrai débat sur la localisation de ces activités dont les impacts peuvent être plus ou moins importants.

En cela, la gestion de notre littoral passe par les projets de territoire portés par les différentes collectivités. En moins de 10 ans, l'ensemble des communes du littoral et du rétro-littoral s'est engagées dans des procédures de SCOT (schéma de cohérence territoriale). 8 procédures ont abouti ou sont fortement engagées (une 9^{ème} se met en place).

Certains documents commencent à produire leurs effets juridiques. Ils concernent donc des territoires qui ont pensé nécessaire de s'organiser, de réfléchir ensemble, de se concerter, afin de définir à leur échelle et selon leurs objectifs une planification territoriale.



Ces démarches de SCOT s'inscrivent (ou s'inscriront) dans des réflexions territoriales plus larges, plus prospectives et plus innovantes car non tenues par un cadre réglementaire strict comme les SCOT. Il faut citer Landes 2040, ou pour le Pays Basque le « cadre de références partagées », qui se rapproche d'une démarche « inter-SCOT ». Je n'oublierai pas le schéma régional d'aménagement du territoire qui apparaît comme le chapeau général de la planification territoriale.

L'agence d'urbanisme que je dirige a contribué à la réalisation de 3 de ces SCOT. Force est de constater qu'ils ne comportent pas jusqu'à présent de volet valant « schéma de mise en valeur de la mer ». La question littorale est encore balbutiante, elle renvoie le plus souvent à l'application de la loi littoral, ce qui pose des difficultés, suscite beaucoup de craintes et favorise plutôt une logique d'opposition entre les élus locaux et les services de l'Etat. Il y a pourtant matière à discuter afin de construire une démarche commune pour aborder sereinement la question du « littoral » et plus à gagner à en rechercher ensemble les réponses.

La question de la maîtrise foncière est au cœur des débats. Des outils sont maintenant en place en Pyrénées Atlantiques et dans les Landes (Etablissement public foncier local). Un tel dispositif sera bientôt en place en Gironde. Il apparaît nécessaire de définir une stratégie avant qu'ils agissent.

Ainsi, à force de vouloir « préserver le littoral sans densifier », des effets négatifs se produisent. Il devient important de définir un modèle urbain littoral avec une densification qui permet de gérer la protection tout en logeant les touristes et les habitants. Les personnes qui occupent des emplois touristiques habitent de plus en plus loin du littoral. Nous travaillons notamment avec l'INSEE pour mesurer ce phénomène.

Enfin la mobilité, si elle n'est pas bien organisée, peut être un facteur d'asphyxie pour les territoires. Une vraie complémentarité doit être trouvée entre les autorités organisatrices de transport, au minimum pour les touristes et les résidents, mais aussi pour les marchandises. Les déplacements illustrent bien le fait qu'une partie importante des questions littorales concernent l'arrière-pays, il en est ainsi de l'eau comme de la mobilité.



Les dynamiques démographiques et économiques du littoral Aquitain, au regard des façades littorales françaises

Intervention de Birgit SNOEREN : Présidente de séance

Je crois qu'on revient encore à ce qui a été dit ce matin sur le développement dans l'arrière pays. La question de la délimitation du littoral est importante : il faut réfléchir à différentes échelles parce qu'en se focalisant trop sur la protection et le développement du littoral dans un périmètre restreint, des tendances à l'œuvre dans l'arrière pays peuvent être occultées.

Je crois que cela renvoi à la discussion sur les différentes échelles de travail et la nécessité d'une approche multi scalaire pour l'analyse et l'action sur l'environnement, la démographie, l'économie.



**Charte des espaces côtiers bretons ;
un exemple de projet littoral à une échelle régionale**



Charte des espaces côtiers bretons ; un exemple de projet littoral à une échelle régionale

Présentation : Stéphane PENNANGUER

Chargé de mission, Mission Mer, Conseil Régional de Bretagne
Représentant Janick MORICEAU Vice-Présidente du Conseil Régional de Bretagne

Hôtel de région
283 av Général George's Patton CS 21101
E-mail : s.pennanguer@region-bretagne.fr
Tél : 02 90 09 16 55

La charte : un projet d'avenir pour la zone côtière bretonne

Indépendamment des relations qu'ils entretiennent avec la zone côtière, l'ensemble des Bretonnes et des Bretons se sentent concernés et préoccupés par l'avenir de la zone côtière. Tous s'accordent aussi pour dire que celle-ci doit rester dans l'avenir un lieu de vie et de loisirs, un lieu de travail et un patrimoine naturel et culturel préservé.

Pour la population bretonne, la zone côtière devra, dans l'avenir, être :

- un espace préservé, avec des paysages variés et de qualité,
- un territoire possédant une économie prospère, composé d'une grande variété d'activités créatrices d'emplois, toutes utilisant les ressources et les espaces de manière durable,
- un patrimoine naturel et culturel riche et davantage valorisé pour mieux le faire connaître à la population et aux visiteurs,
- un territoire accueillant et accessible pour tous, permettant une large diversité sociale et présentant une qualité de vie au moins égale à celle que nous connaissons aujourd'hui,
- et enfin un atout et une source d'innovation pour le développement de la Bretagne.

Pour cela, sept grands enjeux ont été identifiés. De nature et d'échelles différentes, tous portent en eux des aspects essentiels pour la concrétisation de cette ambition pour l'avenir de la zone côtière bretonne.

Une nouvelle gouvernance de la zone côtière bretonne

Pour mettre en œuvre ce projet d'avenir et répondre aux sept enjeux identifiés pour un développement durable de la zone côtière bretonne, une nouvelle gouvernance, capable de se nourrir des dynamiques et des énergies existant à tous les niveaux et dans tous les secteurs, doit être développée. Elle doit permettre d'assurer une meilleure cohérence entre les actions de chacun et entre les différents cadres d'intervention (national, régional, départemental et local), être capable de combiner politiques incitatives et mesures réglementaires et accorder une place importante à la concertation et à l'action collective. Elle s'inscrit dans la reconnaissance des compétences et des responsabilités des différentes autorités publiques dotées de la légitimité démocratique.

Les processus et les dispositifs actuels d'action publique pour la gestion de la zone côtière, s'ils ont parfois montré leur efficacité, n'en présentent pas moins certaines limites. Il est donc indispensable de décloisonner les processus de gestion, de mobiliser l'ensemble des acteurs dans la définition et la mise en œuvre des actions et surtout de combiner les outils pour que la gestion durable de la zone côtière se décline à tous les niveaux de l'action publique.



En réponse à cela, la charte des espaces côtiers bretons propose :

- **des principes communs d'action** que l'ensemble des acteurs s'engage à respecter et à mettre en œuvre ;
- **des dispositifs de concertation, de suivi et d'accompagnement des acteurs**, afin de porter et de faire vivre la charte pour inscrire progressivement la gestion de la zone côtière dans une logique de développement durable ;
- **des chantiers-phares** par lesquels se concrétisera la gestion durable de la zone côtière bretonne. Dix chantiers-phares ont été identifiés lors de l'élaboration de la charte. Ils ne sont pas exhaustifs et constituent la première base d'un travail commun pour les acteurs de la zone côtière bretonne. Ces chantiers-phares sont amenés à évoluer dans le temps : certains s'estomperont, peut être, d'autres devront être reconfigurés, de nouveaux apparaîtront.

Le premier de ces chantiers-phares porte sur le renforcement de l'ambition maritime des Bretons. En effet, pour qu'un changement durable s'instaure dans le comportement de la population vis-à-vis de la zone côtière, il est primordial de la sensibiliser, de l'informer et de la mobiliser sur la nécessité d'agir collectivement pour préserver ce patrimoine, qu'elle considère comme un patrimoine commun et dont elle a pris conscience à la fois de l'importance pour l'avenir de la région et des menaces qui pèsent sur elle.

Cette acculturation maritime demande du temps et un effort constant combinant à plusieurs échelles des opérations d'information et de sensibilisation. Il faut que les Bretons puissent côtoyer la mer et la pratiquer le plus régulièrement possible et cela dès leur plus jeune âge.

La mise en œuvre de la charte

L'adoption de la charte par la Région, en décembre dernier, n'est que la première étape d'un processus qui doit s'inscrire dans la durée et dont l'objectif est de mobiliser et de faire collaborer l'ensemble des acteurs autour d'actions en faveur d'un développement durable de la zone côtière bretonne.

Dans cette perspective, les prochaines étapes de la charte, sont les suivantes :

- L'engagement des acteurs de la zone côtière sur la charte ;
- La mise en œuvre des dispositifs de gouvernance prévus dans la charte ;
- Le lancement des chantiers-phares ;
- L'élaboration du plan d'action de la Région en faveur de la GIZC ;
- Le renforcement du réseau de projets en GIZC en Bretagne.

L'engagement des acteurs de la zone côtière sur la charte

Une charte peut être définie comme un acte d'engagement collectif pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet commun. Sans portée réglementaire, elle fixe néanmoins les objectifs à atteindre, les orientations à prendre ainsi que la nature des actions permettant de les mettre en œuvre.

La Région est la première à signer cette charte. Il est nécessaire qu'elle soit rapidement imitée par d'autres acteurs de la zone côtière bretonne pour que la charte devienne réellement un document de référence. S'il est irréaliste et sans doute peu utile d'ouvrir la signature de la charte aux citoyens, il paraît indispensable que les autres collectivités territoriales et leurs regroupements, les Pays, les associations d'élus, les organisations socioprofessionnelles, les associations de dimension régionale, ou les collectifs départementaux d'associations comptent parmi les signataires. Environ 200 acteurs ont été sollicités. Cette liste n'est pas fermée, d'autres acteurs peuvent s'ils le souhaitent, s'engager sur la charte. L'Etat d'une manière ou d'une autre devra également être associé à la mise en œuvre de la charte d'autant plus qu'il y a convergence dans la vision de la zone côtière bretonne pour l'avenir.



La signature de la charte aura valeur d'engagement à respecter son contenu et à promouvoir des actions contribuant à sa mise en œuvre. Les signataires seront ainsi invités à développer, à leur niveau, une stratégie définissant les actions qu'ils entendent mettre en œuvre pour contribuer au développement durable de la zone côtière bretonne.

La mise en œuvre des dispositifs de gouvernance : le dispositif de concertation

Comme mentionné précédemment et afin de promouvoir une nouvelle gouvernance de la zone côtière bretonne, la charte propose la mise en place de 3 dispositifs. Le premier, le dispositif de concertation comprend :

- **La mise en place de la Conférence régionale de la mer et du littoral**

Cette conférence sera un lieu de réflexion et de proposition pour améliorer les chantiers-phares, en définir de nouveaux et faire évoluer la charte. Cette Conférence permettra d'apporter aux acteurs de la zone côtière de nouvelles informations et de nouveaux éclairages pour agir dans le sens d'une gestion durable de la zone côtière. Elle se composera de 5 à 6 collèges :

- les collectivités territoriales et leurs groupements ;
- l'Etat et ses établissements publics ;
- le Conseil économique et social régional de Bretagne ;
- les organisations socioprofessionnelles ;
- le milieu associatif et les experts.

Des discussions avec le Préfet de Région et le Préfet maritime ont été amorcées. Il s'agit maintenant de programmer sa mise en place au plus vite, pourquoi pas à l'automne.

- **Le développement de lieux de concertation à l'échelle locale**

Si le projet collectif de gérer durablement la zone côtière bretonne doit être élaboré, adopté et coordonné à l'échelle régionale, sa mise en œuvre ne se concrétisera qu'à l'échelle locale, par un dispositif de concertation capable d'ancrer la gestion de la zone côtière dans les territoires.

Il serait contre-productif de créer un nouveau maillage territorial. La solution est plutôt à rechercher dans le renforcement, lorsqu'ils existent, d'espaces de concertation animés par des structures diverses. Lorsque les territoires en sont dépourvus, il s'agira de promouvoir la création de nouveaux espaces de concertation au sein de structures déjà existantes.

- **La création de bassins côtiers maritimes**

Cependant la plupart des politiques et des processus de gestion intégrée de la zone côtière se cantonnent paradoxalement à sa partie terrestre et n'abordent que rarement sa partie maritime. Dans le souci de mieux prendre en compte ces enjeux maritimes et les acteurs de la mer dans l'élaboration d'une gestion intégrée de la zone côtière, il est nécessaire de réfléchir à la création de bassins côtiers maritimes, à l'intérieur des 12 milles marins, qui soient des espaces économiquement et écologiquement fonctionnels. Ces bassins pourraient préfigurer ou être couplés dans un second temps avec le volet maritime des SCoT ayant valeur de SMVM. Cela permettrait de combiner approche « projet » et cadre réglementaire dans une logique de gestion durable de la zone côtière et ce à l'échelle d'entités fonctionnelles.

La mise en œuvre des dispositifs de gouvernance : le dispositif d'observation et de suivi

La gestion intégrée de la zone côtière implique l'accès à l'information et la mise en place d'indicateurs de suivi des dynamiques naturelles, économiques et sociales qui régissent la zone côtière.

Ce dispositif va être développé dans le cadre de GéoBretagne, qui est une plateforme d'information géographique inscrite au Contrat de projets État-Région.



Géobretagne a permis de fixer des objectifs partagés entre les collectivités et l'Etat sur la mutualisation de connaissances et l'analyse des territoires. Celle-ci se décline concrètement par la mise en place d'une plateforme d'échange de données. Le Littoral et la GIZC (Gestion Intégrée de la Zone Côtière) ont été identifiés comme des thématiques prioritaires.

Dans cette perspective, s'est tenu un premier séminaire intitulé « Du local au national, quelle est la place de l'échelon régional en matière de système d'information géographique et GIZC ? » le 15 février dernier. A l'issue de ce séminaire, un groupe de travail a été mis en place pour définir les besoins et capitaliser les expériences existantes pour mettre à disposition des acteurs de la zone côtière et du public, des éléments cartographiques et plus largement des informations sur l'état de la zone côtière bretonne, incluant les effets des mesures de gestion prises.

La mise en œuvre des dispositifs de gouvernance : le dispositif de mise en réseau et d'accompagnement des acteurs

Ce dispositif doit permettre de répondre aux besoins fortement exprimés lors de l'élaboration de la charte concernant la mise en réseau des acteurs de la zone côtière bretonne et leur accompagnement dans la mise en œuvre de la GIZC. Bien que la création d'un centre de ressources ait souvent été évoquée, la définition de ses missions et la forme que pourrait prendre celui-ci restent à définir avec précision. C'est pour cela que la Région a lancé une étude de faisabilité, afin d'identifier les besoins, de recenser les compétences mobilisables et de scénariser sa configuration. Les résultats de cette étude de faisabilité devraient être connus à l'automne.

Le lancement des chantiers-phares

La mise en œuvre des chantiers-phares s'inscrit dans le prolongement des précédentes opérations de concertation pour l'élaboration de la charte. Elle a pour ambition de répondre à des demandes bien précises et de s'inscrire dans du concret et du pragmatique.

Une douzaine de thèmes de travail a ainsi été identifiée :

Nautisme :

La question du développement du nautisme en Bretagne et notamment des ports de plaisance est fortement ressortie lors de l'élaboration de la charte. C'est pour cela que nous nous sommes associés à Nautisme en Bretagne, au Conseil Général du Finistère et à Nautisme en Finistère pour la mise en place d'un projet Interreg intitulé Nautisme en Atlantique. Ce projet, s'il est retenu, permettra de mettre en œuvre un certain nombre d'actions en faveur d'un nautisme durable en Bretagne.

Dragage portuaire :

La question du dragage se pose à l'ensemble des ports, qu'ils soient de commerce, de pêche ou de plaisance, mais aussi aux estuaires, abers ou rias. La gestion des opérations et des matériaux de dragage est sensible du fait de l'urgence qu'elle revêt dans certains cas et des risques environnementaux induits dans d'autres cas. Plusieurs actions et expériences sont aujourd'hui menées en Bretagne. Afin d'étudier et de débattre des possibilités de capitaliser ces expériences et de mutualiser nos efforts, la Région organisera prochainement un séminaire de travail réunissant les collectivités concernées, les professionnels des ports, l'Etat et des experts. Ce séminaire sera l'occasion, si le besoin se fait sentir, de mettre en place un groupe de travail sur le dragage portuaire en Bretagne.



Agriculture littorale

L'agriculture constitue souvent le dernier rempart face à l'urbanisation sur le littoral. Or la pression foncière, les problèmes de cohabitation avec les nouveaux arrivants et les contraintes liées à la forte fréquentation, font que sa pérennité sur le littoral est fortement compromise. Ceci s'est traduit ces dernières années par une forte régression du nombre d'exploitations agricoles dans les communes littorales. Des actions du monde agricole ont déjà été amorcées sur ce problème, notamment par la Chambre d'agriculture du Finistère, la Chambre d'agriculture du Morbihan et Cap l'Orient. S'ajoute à cela l'action de l'association Cap 2000 qui porte notamment sur les questions liées à la cohabitation entre agriculture et autres activités primaires sur le littoral breton. Il est proposé de mettre en place un groupe de travail avec ces acteurs, afin d'identifier et de mettre en place un certain nombre d'actions en faveur de l'agriculture littorale, pour que cette dernière puisse se maintenir durablement sur le littoral.

Sensibilisation et éducation des acteurs de la zone côtière

La population bretonne, dans sa globalité, ne possède qu'une connaissance partielle et souvent très limitée du monde maritime.

La Région a financé, dans le cadre de son appel à projet « éducation à l'environnement », plusieurs initiatives d'actions de sensibilisation axées sur la gestion intégrée de la zone côtière, comme « Sors de ta coquille » (Les Petits Débrouillards), ou « Croisons les regards sur la Baie du Mont Saint Michel » (Ecoumène). Ces projets ont connu un vif succès. Il est proposé à ces acteurs et aux autres acteurs de la sensibilisation et de l'éducation à l'environnement de travailler ensemble pour répondre au double enjeu de la faible acculturation maritime des Bretons et de la nécessité de sensibiliser la population bretonne à la gestion durable de notre zone côtière.

Patrimoine culturel maritime

Le patrimoine culturel maritime constitue l'un des principaux éléments de mobilisation des Bretons autour des questions maritimes. La Bretagne possède l'un des plus importants patrimoines culturels maritimes. Sa diversité et sa richesse sont uniques. Il existe en Bretagne un important savoir-faire dans ce domaine. Des actions, financées par la Région, sont déjà menées, il s'agit maintenant de les capitaliser. L'opportunité de monter un projet Interreg sur ce thème est à l'étude. Je propose de profiter de l'événement de Brest 2008 pour débattre de cette question avec l'ensemble des acteurs bretons du patrimoine culturel maritime et mettre en synergie cette réflexion avec les entretiens « Sciences et éthique » de novembre 2008 qui portera sur ce thème.

Energies marines renouvelables :

La Bretagne a l'opportunité de jouer un rôle de premier rang dans le développement des énergies marines renouvelables. Il s'agit donc de saisir cette opportunité et de faire de la Bretagne une région chef de file à l'échelle européenne dans le développement des énergies marines renouvelables. Un projet européen est d'ailleurs en cours d'élaboration avec les anglais sur ce thème. La Région lance en outre l'élaboration d'un schéma régional des énergies marines renouvelables.

Pêche et aquaculture

Les activités halieutiques occupent une place importante dans l'économie régionale et dans le dynamisme des territoires côtiers. Il est proposé, dans le cadre de la réflexion autour de l'axe 4 du FEP (Fond Européen pour la Pêche) de mettre en place un groupe de travail autour de la question sur le développement d'activités halieutiques en synergies avec les enjeux de la gestion intégrée de la zone côtière.



Préservation de la biodiversité marine et côtière

La Bretagne abrite une importante biodiversité marine et côtière, ce qui explique la création du premier Parc naturel marin en mer d'Iroise et le fait que la plupart des sites proposés pour Natura 2000 en mer se situent le long des côtes bretonnes. Nous avons proposé à l'Agence nationale des aires marines protégées de réfléchir, dans le cadre d'un groupe de travail, à la manière de préserver cette biodiversité tout en garantissant le développement durable des activités maritimes.

Développement durable des îles bretonnes

Les îles bretonnes sont confrontées de façon très aiguë à l'ensemble des enjeux de gestion de la zone côtière. La Région, par le biais de diverses actions a engagé un ensemble d'initiatives s'inscrivant pleinement dans les orientations définies dans la charte. Il s'agit maintenant d'aller plus loin. C'est pour cela que nous proposons à l'association des îles du Ponant de travailler avec elle, dans le cadre de notre politique territoriale, pour l'élaboration d'une stratégie de développement durable des îles bretonnes.

Recherche et GIZC

La Bretagne possède un important potentiel en termes de recherche appliquée à la zone côtière et à sa gestion durable. Or de nombreux porteurs de projet en GIZC rencontrent des difficultés pour avoir accès à ces connaissances et mobiliser l'expertise pour mener à bien leur projet. Un certain nombre d'initiatives de structuration de la recherche à l'échelon régional existent ou sont en cours de mise en œuvre (Maison des SHS, Europôle Mer, etc.), il s'agit de capitaliser ces initiatives et de les ouvrir à la gestion intégrée de la zone côtière. Un séminaire sera organisé pour explorer les possibilités d'améliorer la collaboration entre le monde scientifique et les gestionnaires.

Sécurité maritime

La proximité avec l'une des plus grandes routes maritimes et la fréquentation de ses côtes font de la Bretagne l'une des régions les plus exposées au risque de pollution marine. La responsabilité de ce domaine incombe à l'Etat. Mais l'intervention des collectivités territoriales est sollicitée dès lors que l'on entre dans des situations de crise ou de lutte contre les pollutions. Des plans de lutte contre ces pollutions existent mais ne sont pas toujours opérationnels à l'échelle locale, ce qui restreint leur efficacité. Dans le cadre du projet Interreg « Eurocips » (Emergency Response To Coastal Oil Chemical and Inert Pollution From Shipping), dont les objectifs étaient d'élaborer une méthodologie, des techniques et des outils communs pour une meilleure gestion et prévention des pollutions marines et côtières, un certain nombre d'actions de formation ont été menées. Il s'agit de capitaliser ces actions dans le cadre du projet « Arcopol » (Atlantic Region's COastal POLLution response) en travaillant notamment sur les plans Infracolmar.

Le renforcement du réseau de projets en GIZC en Bretagne

Nous ne partons pas de rien en gestion de la zone côtière. Il existe en Bretagne une multitude d'initiatives qui ont généré des expériences et des compétences riches et variées. Il s'agit maintenant de capitaliser ces savoir-faire pour promouvoir la gestion intégrée de la zone côtière en Bretagne.

C'est pour cela que la Région, dès le début de l'élaboration de la charte, a réuni un certain nombre de ces expériences au sein d'un réseau, afin de :

- Capitaliser les savoir-faire locaux pour promouvoir une gestion intégrée de la zone côtière opérationnelle ;
- Prendre en compte les besoins et les réalités territoriales dans une politique régionale ;
- Construire à partir de « l'existant », en améliorant et en s'appuyant sur les initiatives en cours ;
Mettre en œuvre des synergies entre le local et le régional ;
- Mutualiser les moyens de mise en œuvre.



A terme, la gestion intégrée de la zone côtière ne doit plus être une exception, mais la norme en matière de gestion et d'aménagement de la zone côtière bretonne.

En conclusion

La mise en œuvre d'un développement durable de la zone côtière bretonne ne pourra se faire que par l'implication de l'ensemble des acteurs.

Mais le « Agir ensemble » n'est pas une sinécure.

Plusieurs principes sont en effet à respecter : le premier est la reconnaissance et le respect mutuel entre les acteurs. Il est fondamental que les acteurs dépassent leurs intérêts personnels ou corporatistes et inscrivent leur participation à l'élaboration de la charte dans le souci de l'intérêt collectif. Les acteurs doivent également dépasser leurs oppositions et leurs conflits actuels de façon à construire ensemble une vision commune pour l'avenir de la zone côtière bretonne. Tous devront porter une attention particulière pour que les débats soient basés sur l'écoute mutuelle et servent la recherche de solutions reconnues par tous. Enfin, il est indispensable que l'ensemble des problèmes et des enjeux soient abordés, même les plus sensibles et portés à la connaissance de tous.

Par cette initiative, la Région souhaite faire de la Bretagne une région pilote dans le domaine de la gestion intégrée de la zone côtière. Elle souhaite également apporter une contribution directe à la mise en œuvre d'une Directive cadre de l'Union européenne sur la gestion intégrée de la zone côtière.

Pour en savoir plus :

Pour un développement durable de la zone côtière bretonne : charte des espaces côtiers bretons - annexe du CD-ROM

La Charte des espaces côtiers bretons

Pour les Bretons, la zone côtière doit rester dans l'avenir un lieu de vie et de loisirs, un lieu de travail et un patrimoine naturel et culturel préservé.

7 défis à relever

- Valoriser pleinement les atouts maritimes de la Bretagne en développant une **économie diversifiée** et ancrée dans l'innovation et le développement durable.
- Maîtriser l'urbanisation et favoriser la **diversité sociale** sur le littoral.
- Préserver le **patrimoine naturel** et maintenir le potentiel écologique des espaces côtiers bretons.
- Restaurer la **qualité des masses d'eau côtières** et réduire les pollutions sur le littoral.
- Préserver et valoriser le **patrimoine culturel maritime**.
- Anticiper et s'adapter **aux effets du changement climatique** sur la zone côtière.
- Préserver le potentiel social, écologique et économique **des îles bretonnes**.

Stéphane Pennanguer / Région Bretagne



Intervention #2 Table ronde #2

14 > Stéphane Pennanguer / Région Bretagne /

Intervention #2 Table ronde #2

Pour une nouvelle gouvernance de la zone côtière

Des principes d'actions

- La mise en œuvre d'un développement durable de la zone côtière.
- La solidarité entre les personnes, entre les générations et entre les territoires.
- La concertation et l'action collective.
- La cohérence et la coordination entre les actions de chacun.
- L'utilisation combinée de l'ensemble des mécanismes d'action publique.
- Une mise en perspective dans le temps et dans l'espace des mesures de gestion.
- Une nouvelle dimension territoriale : la zone côtière.
- Un pragmatisme dans les actions mises en œuvre.
- La prise en compte des spécificités et des particularités.
- L'expérimentation et l'innovation.



Des dispositifs opérationnels

- Des instances de concertation : la **Conférence régionale de la mer et du littoral**
- Des dispositifs d'observation, de suivi et d'analyse prospective de la zone côtière
- Une mise en réseau et un accompagnement des acteurs de la zone côtière bretonne



24 > Stéphane Pennanguer / Région Bretagne /

Intervention #2 Table ronde #2

Des chantiers-phares de mise en oeuvre

- Le nautisme
- Le dragage portuaire
- L'agriculture littorale
- La sensibilisation et l'éducation des acteurs de la zone côtière
- Le patrimoine culturel maritime
- Les énergies marines renouvelables
- La pêche et la conchyliculture
- La préservation de la biodiversité marine et côtière
- Le développement durable des îles bretonnes
- La recherche et la gestion intégrée de la zone côtière
- La sécurité maritime



- L'engagement des acteurs de la zone côtière sur la charte
- La mise en œuvre des dispositifs de gouvernance
- Le renforcement du réseau breton de projets en gestion intégrée de la zone côtière



34 > Stéphane Pennanguer / Région Bretagne /

Intervention #2 Table ronde #2



Un réseau pour :

- Capitaliser les savoir-faire
- Construire avec l'existant, dans un souci de pragmatisme
- Mettre en œuvre des synergies entre le local et le régional
- Mutualiser les moyens de mise en œuvre

→ A terme, la gestion intégrée de la zone côtière ne doit plus être une exception, mais la norme en matière de gestion et d'aménagement de la zone côtière bretonne.



44 > Stéphane Pennanguer / Région Bretagne /

Intervention #2 Table ronde #2



Charte des espaces côtiers bretons ; un exemple de projet littoral à une échelle régionale

Témoignage : Hervé BOUYRIE

Maire de Messanges, Conseiller Général des Landes,
Représentant le Président du Conseil Général

Mairie Messanges
Le Bourg
40660 Messanges

Nous menons dans les Landes une démarche assez semblable à celle de la Région Bretagne dans le cadre du projet « Landes 2040. »

Le Conseil général a d'abord lancé une vaste enquête auprès des Landais à laquelle plus de 8 000 d'entre eux ont répondu. A travers leurs réponses ils se montrent favorables au développement économique, le maintien de l'emploi est un de leurs soucis majeurs, mais apparaissent néanmoins soucieux d'équilibre. Ils manifestent également leur attachement aux valeurs telles que la solidarité et la convivialité ainsi que leur volonté de préserver l'environnement. Ils souhaitent donc que les pouvoirs publics soient les garants des équilibres sociaux et territoriaux.

Dans un second temps, le Conseil général a mis en place un processus innovant pour réfléchir à l'avenir des Landes en faisant travailler simultanément trois équipes pluridisciplinaires composées d'urbanistes, de sociologues, d'économistes, etc. A l'issue d'une réflexion qui va durer 11 mois, une synthèse des projets sera proposée. Ce document jettera les bases d'une stratégie "durable et réfléchie" du territoire landais, l'objectif étant de "faire en sorte que le Département soit maître de son avenir".

Cette démarche est bien sûr accompagnée d'un plan de communication adapté dont les grandes lignes sont l'organisation de deux grands colloques et de séminaires territoriaux, un site internet sur lequel sont déposées les contributions de nos partenaires, des actions en direction des jeunes, des échanges avec un club des entreprises.

A travers les réponses à l'enquête, nous avons été assez surpris de constater, la place prise par le tourisme pour les Landais à côté de l'agriculture et de la forêt. Si le département peut s'appuyer sur des filières touristiques performantes, le surf, le golf, ainsi que sur la gastronomie, un de nos atouts majeurs, notre qualité essentielle dans les Landes, c'est l'espace. Vous avez pu constater qu'il s'agit d'un département « XL », et nous devons préserver cet espace et le qualifier.

D'ailleurs, j'ai bien aimé l'intervention de Christine Bouyer qui expliquait ce matin que la nature est un support d'activité, qu'elle a été jusqu'à qualifier de « fonds de commerce ». L'océan, la chaîne des étangs landais, la forêt, sont des atouts qui ne sont pas délocalisables, ce sont des atouts touristiques majeurs.



Au-delà, le tourisme n'est pas une activité de cueillette, il faut une vraie stratégie économique au service d'une action compétitive. Nos efforts doivent porter sur l'élargissement de la saison, toujours trop estivale. L'objectif est de faire de cette activité un potentiel d'emploi et pour cela elle doit pouvoir s'étaler sur la période la plus longue possible dans l'année, et sortir du créneau juillet-août.

L'action touristique passe également par la maîtrise de l'urbanisme. Nous sommes contraints par les lois, que ce soit la loi « littoral » ou loi SRU, et nous souhaitons préserver la qualité de nos espaces. Et parallèlement à la maîtrise de l'urbanisation, il s'agit de penser la qualification des équipements existants, leur développement de façon raisonnée et mesurée, tout en assurant la mixité sociale. Il est hors de question de réaliser des opérations réservées aux gens qui viennent de l'extérieur. Il faut que les Landais en vivent et donc qu'ils puissent se loger et travailler sur place.

Pour en savoir plus :
www.landes2040.org



Charte des espaces côtiers bretons ; un exemple de projet littoral à une échelle régionale

Intervention de la Présidente de séance : Birgit SNOEREN

Les exemples donnés illustrent un consensus trouvé puis rendu visible et lisible à travers une charte, une stratégie...

Vous avez donné des pistes très intéressantes pour pérenniser les actions menées ; le point faible de la gestion intégrée est souvent lié à son inconstance. Après s'être entendu sur un 1^{er} consensus et un 1^{er} document, la traduction en actions et en partenariats s'effrite. C'est réellement un défi de pérenniser les actions par un accompagnement systématique dans la durée.



Le pôle mer Bretagne : un exemple d'organisation des filières et de l'innovation liées à la mer



Le pôle mer Bretagne : un exemple d'organisation des filières et de l'innovation liées à la mer

Présentation : Stéphane PENNANGUER

Chargé de mission, Mission Mer, Conseil Régional de Bretagne
Représentant Janick MORICEAU Vice-Présidente du Conseil Régional de Bretagne

Pour cet exposé, je vais remplacer le directeur du pôle mer Bretagne qui est retenu par une journée nationale sur les pôles de compétitivité.

Ma présentation sera centrée sur les aspects liés à la gouvernance et en définissant d'abord en introduction le concept de pôle de compétitivité. « C'est la combinaison sur un espace géographique donné d'entreprises, de centres de formation et d'unités de recherche publiques et privés, engagés dans une démarche de partenariat destiné à dégager des synergies autour de projets communs aux caractères innovants avec une finalité de développement économique »

Ce matin, l'importance de la dimension économique a été évoquée ; mais elle est souvent sous-estimée et il est souvent très difficile de présenter des chiffres sur l'économie maritime.

Pour la Bretagne, cela représente 10 000 emplois sur nos 2700 km de littoral. Il faut noter la forte concentration d'organismes de recherche ; on parle de près de 3000 emplois dans le domaine de la recherche et du développement dans le secteur maritime.

Le pôle mer Bretagne a une vocation mondiale. C'est un réseau fort de 325 adhérents avec tout un ensemble de grandes entreprises, comme la DCNS, Thalès et d'autres mais il y a également autour de ces grandes entreprises un tissu de PME très développé et bien sûr les acteurs de la Recherche et les organisations professionnelles.

Plus précisément, la gouvernance du pôle est opérationnelle depuis 2005, constituée d'un conseil d'administration composé de 18 membres, avec les grandes familles évoquées tout à l'heure et d'un bureau qui assure le quotidien et l'exécution présidée par Hervé Moulinier de Thalès et bien sûr une équipe d'ingénierie, d'animation qui est composée en grande partie de personnes mises à disposition par les entreprises ou par les centres de Recherche auprès du pôle mer Bretagne.

Cette équipe assure des actions de communication, de relation, de contact avec les partenaires. Elle assure également la diffusion et les connections au niveau international et la promotion et la relation entre les PME.

Un autre aspect de la gouvernance du pôle c'est la question de l'inter-régionalité entre le pôle mer Bretagne et le pôle mer Provence Alpes Côte d'Azur. Ces 2 bassins différenciés travaillent étroitement ensemble. Ils ont un certain nombre de projets en communs dans différents domaines et ont su rapidement réduire un risque de compétition entre ces deux territoires. La complémentarité entre la Bretagne et la Provence Alpes Côte d'Azur est incontestable ; une synergie et une collaboration très forte existent entre les deux régions au niveau de leur pôle, mais également entre les deux conseils régionaux.

Les thématiques de travail du Pôle mer Bretagne s'articulent autour de 2 axes : un sur la sécurité et la sûreté et un autre sur le développement durable.



Ces 2 axes là se déclinent en 5 thèmes :

Le 1^{er} est la sécurité et sûreté maritime. Sécurité liée au trafic maritime important notamment au large de la Bretagne, sécurité également liée au sauvetage en mer. Concernant la sûreté, on retrouve les applications militaires et également la sûreté des infrastructures portuaires.

2^{ème} pôle est lié à l'ingénierie, à la maintenance et au service naval, soit 2 grands points. En premier le bateau du futur ; développer le transport maritime comme un transport d'avenir, donc essayer de réduire l'empreinte écologique de ce type de transport en développant, en innovant aussi bien dans les propulsions que dans les formes de carène, dans le recyclage de bateaux également et aussi ce qu'on appelle l'éco-navigation, encore une fois un accompagnement du changement dans la manière d'appréhender la mer, la plaisance mais également le transport maritime en développant notamment les autoroutes de la mer.

Autre élément important que évoqué dans la charte des espaces côtiers, les ressources énergétiques marines avec l'énergie fossile offshore mais surtout les énergies renouvelables : l'hydrolien, les éoliennes dans la mer, les éoliennes offshore et tout ce qui est lié à l'énergie de la houle, mais également tout ce qui est lié aux algues pour la production de carburants.

Ensuite les ressources biologiques marines, donc l'halieutique et l'aquaculture.

Et enfin, l'environnement et l'aménagement du littoral, avec, par exemple, les questions liées au dragage portuaire et autres.

A ce jour 76 projets ont été labellisés pour un budget total de 237 millions d'euros.

Sur les questions liées aux ressources, en biologie marine, un nombre important de projets ont été pris en compte.

Le pôle, dans ces projets collaboratifs et innovants, assure l'accompagnement de la démarche, favorise l'émergence et l'instruction et ensuite leur labellisation, leur financement et leur suivi.

A titre d'illustration, quelques projets qui ont été financés, labellisés pôle mer Bretagne vont être présentés.

Le premier sur l'évaluation des risques et impacts des pollutions marines accidentelles. Pour plus d'information le site internet du pôle mer Bretagne présente l'ensemble des projets labellisés. Pour ce projet, les partenaires sont le CEDRE (Centre de Documentation, de Recherche et d'Expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux), IFREMER (Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer) et mais également l'Université de Montpellier.

Le second, sur les bateaux du futur, porte sur des navires construits dans le respect de l'environnement. Ce sont des questions liées à la gestion des déchets qui sont abordées dans ce projet avec DCNS et un armateur.

Maréenergie, SAbella, vise à domestiquer la puissance des marées ; c'est un projet de développement des énergies marines avec tout un processus de développement arrivé au stade de projet pilote avec une maquette de l'hydrolienne qui a été immergée il y a un an, dans le sud de la Bretagne et une démarche de recueil de données pour développer une machine à l'échelle 1.

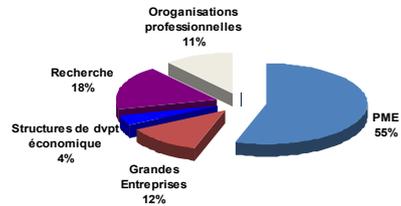
Le projet rôle des aires marines protégées dans la gestion des ressources halieutiques réunit des acteurs comme IFREMER, le CEMAGREF, le C3ED (laboratoire d'économie de l'université de St Quentin dans les Yvelines) et l'université de Brest.

Et un dernier projet, de gestion intégrée des rejets d'assainissement côtier (GIRAC).

Le littoral aquitain : un modèle de développement durable

Mer Bretagne pôle de compétitivité à vocation mondiale

un réseau fort de 325 adhérents



Stéphane Pennanguer / Région Bretagne



Intervention #3 Table ronde #2

14 > Stéphane Pennanguer / Région Bretagne - Pôle Mer Bretagne/

Intervention #3 Table ronde #2

La Gouvernance du Pôle

L'association : un réseau fort de plus de 300 membres
Une gouvernance locale opérationnelle, depuis l'automne 2005

Conseil d'administration : 18 membres

- 4 « Grands Groupes »
- 4 « PME »
- 6 « organismes d'enseignement recherche »
- 4 « organismes professionnels ou de développement économique »

Bureau

- Hervé Moulinier (Thales Airbone Systems)
- Patrick Griveau (IXSea)
- Gérard Solve (DCNS Services)
- Philippe Marchand (Ifremer)

L'Equipe d'Ingénierie et d'Animation

Une équipe pluridisciplinaire originale opérationnelle, résultat d'un fort investissement des principaux partenaires

actions transverses / Ingénierie financière / Promotion et relations avec les PME / Actions à l'international / Intelligence économique / Communication et relations presse / Contacts avec la Marine



24 > Stéphane Pennanguer / Région Bretagne - Pôle Mer Bretagne /

Intervention #3 Table ronde #2

L'interrégionalité : 2 bassins différenciés



34 > Stéphane Pennanguer / Région Bretagne - Pôle Mer Bretagne/

Intervention #3 Table ronde #2

2 axes, 5 thèmes



76 projets labellisés pour un budget total de 237 M€

sécurité et sûreté maritimes : 17 projets

naval et nautisme : 14 projets

ressources énergétiques marines : 6 projets

ressources biologiques marines : 26 projets

environnement et aménagement du littoral : 13 projets

Le rôle du pôle dans les projets collaboratifs innovants



Émergence / instruction / labellisation / financement / suivi réalisation / valorisation

44 > Stéphane Pennanguer / Région Bretagne - Pôle Mer Bretagne /

Intervention #3 Table ronde #2

Quelques projets

Intervention #3 Table ronde #2

Le littoral aquitain : un modèle de développement durable

Labellisé le 24/10/2008



AMPERA France *évaluation des risques et impact des pollutions marines accidentelles*

Le projet AMPERA-FRANCE concerne la participation française à 4 des 6 projets européens qui ont été sélectionnés par le réseau ERA-Net AMPERA, mis en place en 2005 suite aux marées noires de l'ERIKA et du PRESTIGE afin d'améliorer la lutte contre les pollutions marines accidentelles dans les eaux européennes par une meilleure coordination de la recherche européenne.

 **CEDRE, Ifremer, Université de Montpellier (GLADYS)**

492 k€ (206 k€ - ANR PRECODD 2008)

Intervention #3 Table ronde #2

Labellisé le 29/02/2008



NACRE *vers des NAVires Conduits dans le Respect de l'Environnement*

Les navires en activité produisent un certain nombre de déchets, solides, liquides et gazeux qui, jadis, étaient rejetés dans l'environnement. NACRE propose une approche environnementale globale, tant en termes de diagnostic que de réponses technologiques et avancera des solutions techniques économiquement viables sur les différents types de navires.

 **DCNS, Louis Dreyfus Armateurs, CGI, Bertin Technologies, Anjou Recherche**

 **EME, ENMM, Ifremer, ENSIETA**

SSF
3 548 k€ (1 200 k€)

Intervention #3 Table ronde #2

Labellisé le 16/12/2005



MARENERGIE - Sabella *domestiquer la puissance des marées*

Emprisonner dans une turbine de grand diamètre l'énergie cinétique des courants de marée



 **Hydrohelix, DOURMAP, In Vivo Environnement, SAIPEM/SOFRESID, Institut de la corrosion**

 **IRENAV, EGIM Marseille**

750 k€ (335 k€ - Ademe, collectivités territoriales)

Intervention #3 Table ronde #2

Labellisé le 23/11/2007

Colabellisé PMPaca



AMPHORE *Le rôle des aires marines protégées dans la gestion de la ressource halieutique*

AMPHORE, comme « AMP et gestion Halieutique par Optimisation des Ressources et des Ecosystèmes » définira dans 2 estuaires français et 6 estuaires africains des indicateurs biologiques, écologiques, économiques et sociaux, orientés vers la gestion des pêches. Leur modélisation permettra des avancées pour la mise en place et la gouvernance des AMP.

 **IRD, ECOLAG, Ifremer, Cemagref, LEH, C3ED, CEDEM, Université de Nice, Acapella**

4 210 k€ (917 k€ - ANR)

Intervention #3 Table ronde #2

Labellisé le 24/02/2006

Colabellisé PMPACA



GIRAC *Gestion Intégrée des Rejets d'Assainissement Côtiers*

La qualité des eaux littorales est parfois perturbée par les conditions météorologiques (particulièrement les orages). Pour mieux contrôler les rejets, GIRAC mettra à la disposition des collectivités des outils modélisés qui permettront de surveiller et d'améliorer l'efficacité des installations, de gérer les crises, mais aussi d'assurer l'information en temps réel des usagers.

 **Veolia Eau, NKE Electronics, HOCER, IDHESA**

 **Ifremer, Météo-France**

5 780 k€ (2 095 k€ - FUI, collectivités territoriales, FEDER 319)

Intervention #3 Table ronde #2





Trois projets de gestion intégrée de zones côtières en Méditerranée



Trois projets de gestion intégrée de zones côtières en Méditerranée

Présentation : Zeljka SKARICIC

Chargée de mission, Centre d'Activités Régionales / Programme d'Actions Prioritaires (CAR/PAP) SPLIT

Kraj sv. Ivana 11
HR-21000 Split, Croatia
Tél : +385 91 200 83 28
E-mail : zeljka.skaricic@ppa.htnet.hr

LE PROGRAMME D'AMENAGEMENT COTIER (PAC) DU PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE (PAM) DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT (PNUE)

Le Programme d'Aménagement Côtier (PAC) constitue une forme spécifique de coopération des composantes du Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM) du PNUE avec les autorités nationales et locales des pays riverains. Le Programme a pour objectif majeur de promouvoir la Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC) comme un processus qui permet de renforcer la coopération sectorielle, de préserver et protéger la productivité et la biodiversité des écosystèmes côtiers et d'assurer une utilisation rationnelle des ressources côtières dans une perspective du développement durable.

Un projet PAC s'inscrit dans une démarche en plusieurs étapes qui correspondent au phasage du processus GIZC. Ce sont :

- une phase qui précède le lancement effectif du projet en terme de travaux préliminaires ou préparatoires - la phase de "l'avant PAC" ;
- une phase de mise en œuvre et de production de résultats ;
- une phase "après PAC" qui consiste à réaliser les actions proposées à l'issue du projet.

A ce jour, 13 projets PAC ont été mis en œuvre sur les deux rives de la Méditerranée, 2 sont en cours de réalisation et 2 autres sont en préparation. Des négociations sont en cours en France pour proposer un projet PAC à la prochaine conférence des Parties contractantes à la Convention de Barcelone qui offre le cadre légal à l'activité du PAM.

Les projets PAC s'affirment de plus en plus comme un mécanisme pour la mise en œuvre des dispositions du Protocole GIZC, signé en janvier 2008 par 14 pays méditerranéens. A titre d'exemple, dans le PAC Espagne il est envisagé de mettre en place un conseil côtier et un forum côtier pour garantir la coordination des différents niveaux administratifs et améliorer l'implication du public au processus décisionnel.



PAC "Baie de Kastela" (Croatie)

Située dans la partie centrale du littoral adriatique, près de la ville de Split, la baie de Kastela s'étend sur une superficie de 61 km². Les principaux facteurs déclenchants du projet PAC pour la baie de Kastela étaient :

- une pollution urbaine et industrielle intensive, qui a détérioré l'environnement marin et la qualité de la vie de la population locale ;
- l'urbanisation excessive le long du littoral qui a entraîné la diminution un appauvrissement du paysage et le déclin de l'industrie touristique ;
- le phénomène d'eutrophisation dans la partie orientale de la baie.

Le projet a démarré en 1988 comme un projet pilote pour être inclus, vers la fin de 1989, dans le PAC du PAM. Les activités suivantes ont été réalisées :

- dans la phase de projet pilote : inventaire des polluants, étude des caractéristiques naturelles de l'environnement marin, démarrage du suivi continu de la pollution ;
- dans la phase de PAC : programme de recherche sur le contenu en mercure dans l'environnement marin et sur le fond marin, étude de l'impact des changements climatiques sur les infrastructures côtières, étude sur le niveau optimal de traitement des eaux usées urbaines déversées dans la baie, étude d'impact du système projeté d'élimination des eaux usées, scénario environnement-développement pour la région.

Sur la base des résultats du projet, après sa clôture en 1993, les autorités locales ont créé une agence spécialisée ("Eco Agency Kastela") afin de mettre en œuvre le projet de gestion des eaux usées. Pour ce faire, ils ont obtenu un prêt de la Banque mondiale, que les habitants ont accepté de repayer à travers le prix augmenté de l'eau.

PAC "Zone côtière algéroise" (Algérie)

La zone couverte par le PAC comprend 125 communes côtières de quatre wilayas (Alger, Blida, Boumerdès et Tipaza) s'étendant sur un linéaire de 212 km. Globalement, le périmètre délimité avait pour principaux problèmes : une occupation anarchique et non sélective du littoral ; une surexploitation des ressources (matériaux, foncier agricole, sites côtiers etc.) ; une détérioration de l'environnement due à la pollution urbaine, industrielle et agricole, à l'érosion côtière et à la dégradation des sites naturels et culturels.

Deux idées-forces ont sous-tendu le travail d'élaboration du projet :

- d'une part, identifier des secteurs critiques où des interventions de type curatif doivent être envisagées, telles que la délocalisation des activités et des implantations nuisibles, l'utilisation des moyens de lutte contre l'érosion, l'application des dispositifs efficaces de lutte contre la pollution, etc. ;
- d'autre part, définir l'ensemble des mesures de type préventif (législation, réglementation, interventions, organisation de la participation, etc.) nécessaires à la sauvegarde du littoral et à son développement durable.

Un diagnostic étendu de la situation dans plusieurs domaines prioritaires, avec une définition précise du rôle de différents indicateurs de durabilité, a permis de proposer un plan d'action concret tendant à l'amélioration des conditions environnementales dans la zone du projet. Ce plan d'action s'est décliné en 19 objectifs et activités correspondantes : 8 pour le contrôle du développement urbain ; 3 pour la gestion des ressources en eaux et des eaux usées ; 3 pour la gestion des déchets solides ; 4 pour la protection des sites naturels et culturels ; 1 pour l'amélioration de la gouvernance.



Le projet PAC du littoral algérois a servi de modèle pour le lancement de deux projets sur d'autres zones côtières d'Algérie, notamment Annaba et Oran, où des stratégies semblables seront mises en place. Tout récemment, le 7 avril 2009, le gouvernement algérien a adopté un décret exécutif stipulant la démultiplication du projet PAC sur l'ensemble des wilayas côtières et fixant la composition des commissions intersectorielles chargées de suivre leur mise en œuvre.

PAC "Rif central" (Maroc)

La zone du projet se localise sur le littoral du Rif central et s'étend sur les Provinces de Chefchaouen et d'Al Hoceima. Elle couvre les 12 communes côtières des deux provinces et la municipalité d'Al Hoceima, soit un linéaire de 130 km.

L'objectif général du projet PAC du Rif central est de contribuer au développement de la population locale, tout en assurant une protection et une utilisation durable des ressources côtières. Il s'agit notamment d'engager un processus de gestion concourant au développement durable de la zone côtière du Rif central dont les éléments fondamentaux sont : le développement social et le bien-être de la population, le développement des activités économiques basé sur l'utilisation rationnelle des ressources de la zone et la prévention de la dégradation des écosystèmes naturels par des processus qui risquent d'avoir des impacts négatifs sur l'environnement.

Le diagnostic réalisé dans la première phase du projet (2008) a permis de constater que la zone du Rif central présente une valeur touristique inestimable, aussi bien par la diversité du produit (paysages, montagnes, sites historiques...) que par ses originalités (flore et faune rares, savoir-faire ancestral...). Dans la phase suivante, qui est actuellement en cours, une démarche de développement durable sera proposée, basée sur le développement d'un tourisme respectueux de la capacité réceptrice de l'environnement. Plus précisément, il s'agit d'instituer une planification qui permettra de développer pleinement le potentiel touristique de la zone et de réduire les conflits avec les autres secteurs en faisant du tourisme un vrai vecteur du développement des activités traditionnelles telles que l'agriculture, la pêche et l'artisanat, dans le but d'assurer une utilisation diversifiée et équilibrée de l'espace.

Par ailleurs, le projet vise à contribuer au renforcement des capacités nationales et locales pour le développement durable, la gestion intégrée des zones côtières et la protection de l'environnement et à développer des approches génériques, applicables à d'autres zones côtières.

Zeljka SKARICIC / CAR/PAP /



Programme d'Aménagement Côtier (PAC) du PAM-PNUE



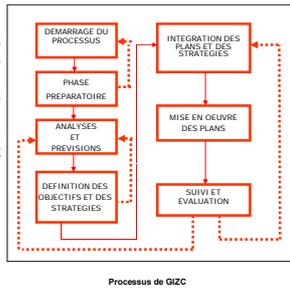
Intervention #4 Table ronde #2

1/5 > Zeljka SKARICIC / CAR/PAP /

Intervention #4 Table ronde #2

Contenu-type d'un projet PAC

- Application des instruments juridiques du PAM (Protocoles de la Convention de Barcelone),
- Mise en valeur et gestion des ressources côtières,
- Réduction des risques naturels (risque sismique, changement climatique...),
- Approche participative,
- Formation : méthodologies, outils et techniques de GIZC,
- Etudes prospectives, études de planification, plans et programmes de gestion,
- Propositions pour le financement (inter)national.



Processus de GIZC

2/5 > Zeljka SKARICIC / CAR/PAP /

Intervention #4 Table ronde #2

PAC « Baie de Kastela » (Croatie)

Principaux problèmes :

- pollution urbaine et industrielle,
- urbanisation excessive le long de la côte,
- phénomène d'eutrophisation dans la partie orientale de la baie.



> Phase d'études : inventaire des polluants, étude des caractéristiques naturelles de l'environnement marin, recherche sur le contenu en mercure dans l'environnement marin et sur le fond marin, étude de l'impact des changements climatiques sur les infrastructures côtières, démarrage du suivi continu de la pollution.

> Phase de planification : scénario environnement-développement pour la région → niveau optimal de traitement des eaux usées urbaines déversées dans la baie, EIE de l'émissaire sous-marin de Split-Stobrec, système d'élimination des déchets ;

> Phase après-PAC : subvention de la Banque Mondiale, agence 'Eko-Kastela'.



Système de collecte, de traitement et d'élimination des eaux usées pour la partie ouest de la baie

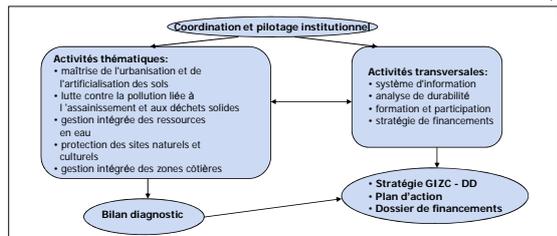
3/5 > Zeljka SKARICIC / CAR/PAP /

Intervention #4 Table ronde #2

PAC « Littoral algérois » (Algérie)

Principaux problèmes :

- forte urbanisation,
- surexploitation des ressources,
- pollution urbaine, industrielle et agricole,
- érosion côtière,
- dégradation des sites naturels et culturels.



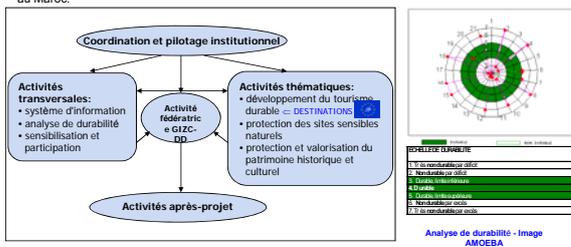
4/5 > Zeljka SKARICIC / CAR/PAP /

Intervention #4 Table ronde #2

PAC « Rif central » (Maroc)

Objectifs :

- préserver les ressources naturelles et culturelles d'une zone qui en est encore riche,
- contribuer au développement de la population locale,
- contribuer au processus juridique en faveur de la GIZC au Maroc.



5/5 > Zeljka SKARICIC / CAR/PAP /

Intervention #4 Table ronde #2



Trois projets de gestion intégrée de zones côtières en Méditerranée

Témoignage : Christian GAUBERT

Maire de Lanton, Vice-Président du Conseiller Général de la Gironde.

Mairie de Lanton
18 avenue de la Libération
33138 Lanton

Nous allons passer des baies de la Méditerranée à un territoire qui s'y apparente par certains aspects : il s'agit de la côte girondine qui comprend une baie ; le bassin d'Arcachon (premier point commun) et une côte sableuse en Médoc.

C'est un périmètre qui comprend un réseau hydrographique complexe qui converge vers le Bassin d'Arcachon et a un impact potentiel non négligeable sur la qualité de l'eau du Bassin (2ème point commun). Il est bordé par un cordon dunaire de 100 km de long entouré par des espaces forestiers et jalonné par de multiples espaces naturels sensibles. Ce territoire bénéficie de plusieurs périmètres de SAGE (schéma d'aménagement et de gestion de l'eau), le SAGE des lacs médocains, le SAGE Leyre, cours d'eaux côtiers et milieux associés, le SAGE Etangs côtiers Born et Buch, le SAGE Estuaire et le SAGE Nappes profondes de Gironde.

Le Conseil Général de la Gironde développe sur ce territoire cohérent, une démarche de Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC) suite à un appel à projet de la DIACT pour lequel il a été lauréat en 2006.

A été évoquée tout à l'heure la notion d'équilibre avec la GIZC en région Bretagne. La recherche de cet équilibre entre développement et aménagement, entre tourisme ostréiculture et pêche nous a amené à une réflexion importante sur la question de l'urbanisation, principalement au niveau du Bassin d'Arcachon mais aussi en Médoc.

Le troisième point commun concerne la densité de l'urbanisation avec, sur nos côtes, une pollution mieux traitée. Je remercie Michel Sammarcelli et ses prédécesseurs qui depuis 1964 ont mis en place un réseau d'assainissement particulièrement performant sur le bassin d'Arcachon, qui garantit une qualité d'eau exceptionnelle.

La démarche de GIZC a été engagée avec le Pays du Médoc, le SIBA (Syndicat intercommunal du bassin d'Arcachon en charge de l'assainissement). Elle est fondée sur 4 axes de réflexion. Il s'agit de :

- **l'eau- inter-SAGE** : en vue d'assurer une cohérence au niveau du bassin d'Arcachon des actions engagées dans les différents bassins versants,
- **la biodiversité** : il s'agit de faire face à une disparition progressive d'espèces, à une diminution de l'abondance de l'anguille mais aussi à une disparition d'un des plus grands herbiers de zostères en Europe ; une dégradation très importante qui est aussi responsable en partie de l'envasement de nos ports. A ce sujet, le Conseil Général a élaboré un schéma directeur de traitement des vases portuaires avec une méthodologie qui est en tout point une démarche intégrée de la zone côtière. Cette élaboration s'est faite au moyen d'un comité de suivi, de CLIS (dragages et eau) et de nombreuses concertations.



La lutte contre le développement d'espèces invasives concerne tout à la fois les lacs médocains (invasion par le lagarosiphon) mais aussi le bassin avec la prolifération des spartines sur les estrans et aussi la prolifération des baccaris, ce qui montre la difficulté de trouver un équilibre qu'il faut gérer durablement ;

- l'urbanisation durable : thématique d'autant plus importante que le bassin d'Arcachon est très attractif et proche de l'agglomération bordelaise, ce qui nous a incité à travailler à la fois au travers d'un SCOT et d'un Inter-SCOT, en prenant en compte les problématiques d'étalement urbain et de déplacements ;
- l'économie durable : au travers, notamment, du développement du marketing territorial dans le Médoc.

Cette démarche sera confortée par la mise en place prochaine d'un outil dénommé «PRIEBA » (pôle de ressources et d'informations du bassin d'Arcachon) qui est chargé de collecter toutes les données et de contribuer à mettre en place, par la suite, des actions pertinentes.

La démarche GIZC de la Gironde se traduit concrètement aujourd'hui dans des dispositifs complémentaires à différentes échelles à savoir :

- une démarche inter-SCOT ;
- la mise en place d'un schéma de traitement des vases portuaires s'appuyant sur une politique portuaire durable avec la mise en place d'une politique propre comprenant la récupération des eaux noires, des eaux grises avec une mise en place d'aires de carénage ;
- une expérimentation un peu originale : la réhabilitation de 8 hectares du schorre à Gujan en mesure compensatoire des bassins de décantation de dragages portuaires d'ores et déjà réalisés ;
- l'engagement d'une réflexion sur les récifs artificiels (récifs de protection, des récifs destinés à augmenter la ressource halieutique ou tout simplement les récifs de loisirs).

En conclusion, la démarche de gestion intégrée portée par le Conseil Général de la Gironde s'inscrit à la fois dans la continuité de la compétence portuaire transférée au département et dans une volonté de promouvoir un développement durable. Les outils que nous avons créés et que nous créeront, recherchent une complémentarité avec les objectifs du GIP littoral et ceux de l'Observatoire de la Côte Aquitaine



Trois projets de gestion intégrée de zones côtières en Méditerranée

Intervention de la Présidente de séance : Birgit SNOEREN

Ce que l'on peut remarquer aussi bien dans ce projet du Conseil Général de la Gironde que dans le projet du PAM c'est que la logique retenue permet réellement, sous une forme souple, de jeter des ponts entre les différents instruments réglementaires que vous avez comme les SCOT, les SAGE, etc.... ou bien entre les niveaux de gouvernances. Je trouve d'ailleurs que l'appel à projet que la France a réalisé suite à la recommandation « gestion intégrée des zones côtière » a été un très bon exemple.

Il est intéressant de noter que même les pays comme la France, l'Espagne, qui ont des lois « littoral » depuis longtemps, ont quand même besoin à chaque fois de cette démonstration, de continuer, de chercher de nouvelles solutions. La logique de projet permet de répondre d'abord à des questions tout à fait locales mais aussi d'apporter une dynamique au processus plus large et d'inspirer d'autres projets ailleurs.



La gestion du littoral en Nouvelle-Zélande



La gestion du littoral en Nouvelle-Zélande

Présentation : Nadia SENECHAL

Enseignant-Chercheur Université Bordeaux 1

UMR CNRS 5805 EPOC - OASU - Université Bordeaux 1
Avenue des Facultés
33405 Talence
Tél : 05 40 00 31 39
E-mail : n.senechal@epoc.u-bordeaux1.fr

Je vous remercie de m'avoir invitée au titre du **réseau de recherche littorale aquitain**. Effectivement, comme il a été souligné, les recherches sur le littoral ne datent pas d'hier, il y a de nombreuses études qui ont été faites nous permettant d'avoir de bonnes bases pour continuer. C'est un constat régional, mais aussi national et international.

Néanmoins il reste encore beaucoup de points d'ombre sur de nombreux sujets...

Actuellement des problématiques de plusieurs ordres sont mises en avant.

La première c'est la remontée du niveau moyen des océans. C'est une chose que l'on prévoit plus ou moins bien, puisque par moment les prévisions vont du simple au double. Mais il y a également un qu'on connaît moins bien c'est l'impact du changement du climat sur une éventuelle intensification ou augmentation des fréquences des tempêtes. Un certain nombre de collaborations internationales tentent d'évaluer l'impact de l'événementiel sur le long terme mais nous avons à ce jour que très peu de résultats.

Dans ce cadre là, nous entretenons deux types de collaboration avec la Nouvelle Zélande dont je vais vous parler, mais aussi avec d'autres pays, comme les Etats Unis, l'Australie la Grande Bretagne, les Pays Bas, l'Espagne.

La première collaboration a consisté à installer un système de caméras vidéo sur la commune de Biscarosse, pour disposer d'une base sur le long terme et observer ce site qui est sujet à l'érosion.

L'autre aspect a été de mettre en place une campagne internationale de grande envergure réunissant 16 laboratoires, 6 nationalités et 120 chercheurs sur la plage du Cap Ferret. Cette campagne a eu lieu l'année dernière. Ma collaboration et ma visite en tant que chercheur invité au National Institute of Water and Atmospheric Research en Nouvelle Zélande s'inscrit dans ces démarches.

Je vais d'abord **présenter la gestion côtière en Nouvelle Zélande, pour ensuite** développer une approche comparative des problématiques en Nouvelle Zélande et en Aquitaine

La Nouvelle Zélande est composée de 2 îles situées à 2h30 de vol du sud de l'Australie, dans l'hémisphère sud et à environ 18 000 km de linéaire côtier. La gestion côtière sur ces 18 000 km est évidemment abordée différemment qu'en Aquitaine, avec ses 260 km.

L'autre élément important en terme de gestion côtière en Nouvelle Zélande, c'est la diversité des environnements côtiers existants, avec par exemple des fjords qu'on retrouve typiquement dans le sud ouest de l'île du sud classés patrimoine mondial de l'UNESCO et qui sont donc gérés avec une attention très particulière.



Certaines plages sableuses font jusqu'à 150 km de long tout à fait à la pointe nord de l'île. Dans d'autres régions des baies sont très protégées de l'océan et au contraire d'autres plages sont très ouvertes, par exemple sur la mer de Tasmanie et sur le Pacifique.

Il faut savoir également c'est que 60% de la population vit à moins de 5 km de côtes, puisque 1/3 de la population de la Nouvelle Zélande est concentrée à Auckland. En ce qui concerne la démographie, il n'y a que 5 millions d'habitants en Nouvelle Zélande. La densité de population plafonne aux alentours de 12 habitants au km² ; 60 % de la population vit à moins de 5 km des côtes et si on élargit le cercle jusqu'à 10 km c'est près de 85 % de la population qui vit dans une bande de 10 km. L'enjeu de l'érosion est donc important.

En Nouvelle Zélande, il n'y a pas une pression anthropique très forte liée au tourisme. La plupart des personnes qui viennent pour le tourisme ne se concentrent pas sur les plages, ils viennent pour d'autres types de pratiques.

Par ailleurs il existe contrairement à l'Aquitaine un problème sismique (la Nouvelle Zélande est zone à risque sismique très fort) et volcanique mais qui est très bien intégré par la population. Le risque d'inondation est aussi important avec les tempêtes et les tsunamis qui peuvent être générés par les séismes locaux.

La protection des espèces occupe une place importante. La culture insulaire néo-zélandaise se traduit notamment par une volonté de protection de la faune particulière des îles. Le niveau de protection est très important dès l'aéroport, à la douane, mais aussi dans l'ensemble du pays. Lorsque l'on discute avec la population, l'aspect protection écologique, protection des espèces est très présente ; tout le monde se sent concerné : c'est quelque chose d'ancré dans la culture locale.

Enfin, un dernier élément particulier à la Nouvelle Zélande impactant les politiques de gestion est le facteur culturel. De nombreux sites côtiers sont classés, de part leur lien à la culture Maori. Il arrive que des territoires situés sur la zone littorale n'appartiennent pas à l'Etat mais à des particuliers ou des communautés maoris : des sites sacrés Maori, ou des espaces réservés à l'élevage (moutons, bovins). Une grande partie des zones côtières est inaccessible au public privée.

L'ensemble de ces éléments amène les néo-zélandais à aborder le problème de l'érosion d'une manière différente de la notre. Le niveau d'urgence est particulièrement différent. Néanmoins les gestionnaires s'inspirent d'expériences issues de pays voisins tels que l'Australie et les Etats Unis, mais également d'Europe. Ils cherchent à se préparer au mieux si la situation venait à devenir un peu plus grave.

Premièrement, ils travaillent énormément sur les **réseaux d'observation haute fréquence**.

Les réseaux d'observation haute fréquence ont une double utilité.

Il nous est souvent demandé de réaliser des projections à long terme : 5 ans, 10 ans. Les résultats scientifiques montrent qu'il n'est pas possible de se projeter à plus de 10 ans si on ne dispose pas au moins de 50 ans de données.

Les réseaux d'observation haute fréquence mis en place afin sont utilisés pour réaliser des prévisions à long terme, puis pour réaliser des guides techniques pour les ministères et les régions.

Ils les utilisent aussi pour valider des modèles. Ces derniers ne pourront être utilisés que s'ils sont validés avec un certain nombre de conditions hydrodynamiques (un modèle qui arrive à prévoir une tempête et ses effets avec des vagues de 3 m, n'est pas pour autant capable de prévoir les mêmes effets avec des vagues de 10 m). Il est donc nécessaire d'avoir une très grande base de données pour valider tous ces modèles.



Ensuite ils font également ce qu'on appelle de «l'assimilation de données» dans les modèles, ce qui est différent de la validation. L'assimilation, en France, n'est pas encore opérationnelle, loin de là ; elle l'est en matière de météorologie mais pas du tout dans le domaine côtier. L'assimilation consiste à prendre en temps réel des données qui vont permettre d'améliorer et d'optimiser les modèles qui tournent et qui vont s'améliorer au fur et à mesure de leurs prédictions. Nous n'en sommes pas encore à ce niveau en France.

Enfin ils utilisent beaucoup de bio-indicateurs pour développer de l'information sur la qualité des eaux. L'utilisation de bio-indicateurs se limite essentiellement aux grandes villes puisque dans le reste du pays, le niveau de pollution et les contraintes sont très faibles.

Un ensemble de **réseaux** sur l'île qui **mesurent des paramètres physiques** (la houle, la marée...) permettent d'évaluer les tempêtes et les sur-côtes. Mais ensuite d'autres suivis sont faits sur les paramètres morphologiques afin de suivre au jour le jour la réponse des plages. Aujourd'hui la réponse des plages est encore méconnue notamment à la suite d'événements sur le long terme. Ils ont donc implanté un ensemble de systèmes vidéo qui filment en permanence les côtes. A partir de ces informations ils mettent en place de modèles efficaces.

Je vous présente un exemple **d'images vidéo** moyennées, dans l'île du Nord avec la position de la ligne d'eau (cf. diaporama). Il s'agit d'étudier comment évolue au cours du temps, de connaître la position des rip current (courant de baïnes chez nous), qui sont responsables du transport du sable de la côte vers le large. Ils s'intéressent à leurs déplacements, à leur nombre, à leur fréquence d'apparition et à leur activité. Ils s'intéressent aussi à la position des barres subtidales, ces zones blanches où les vagues déferlent. Ces dunes pré-littorales sont des barrières très importantes pour la protection de nos côtes.

Toutefois, les barres sous marine consistent également une protection très importante puisqu'en elles dissipent l'énergie des vagues, notamment au moment des tempêtes. La qualité et l'état de santé de ces barres sous-marines permettent ensuite de mieux envisager la réponse des plages à des événements comme les tempêtes.

Ils travaillent également sur des images vidéo redressées et qui sont géo-référencées, permettant un suivi dans le temps. Dans l'exemple projeté (cf. diaporama), ces images ont été tirées pour la sécurité de baigneurs en localisant les courants de baïnes qui sont aussi meurtriers en Nouvelle Zélande. Des études se font en collaboration avec les maîtres-nageurs sauveteurs sur place pour essayer de valider les modèles. Toute la population participe à cet effort.

Je vous parlais des paramètres biologiques et chimiques : un certain nombre de réseaux cherchent également à comprendre la physiologie, le comportement de certaines espèces bio-indicatrices, qui répondent à des stress environnementaux. Il y a l'exemple de la horse mussel, une grande moule qui est un indicateur de la qualité des eaux.

Un effort important est réalisé au niveau des **régions pour financer le développement de modèles numériques**, à l'exemple d'un modèle d'inondation et de submersion marine, le modèle RICOM, River and Coastal Model. Beaucoup de facteurs rentrent en ligne de compte et sont généralement issus des réseaux d'observation mis en place, ce qui permet d'élaborer éventuellement des plans de secours en cas de risque sismique ou en cas de risque d'inondation.

Au niveau du détail des informations, les modèles sont un peu moins performants dans les zones peu peuplées. Dans les zones urbaines comme Wellington, la précision est très importante et des études complémentaires sont réalisées pour disposer des résultats les plus précis possible.



Au niveau de la prévision des vagues, des modèles et des comparaisons sont étudiées, entre ce que les modèles prévoient et ce que les données de houle mesurent réellement. Ils confrontent en permanence le modèle et les données in situ, intègrent ces modifications afin d'améliorer, en temps réel, leur modèle.

A partir de là, ils sont capables d'établir un certain nombre de classification des environnements. En fait la particularité de la Nouvelle Zélande est d'avoir des environnements très contrastés.

Un **site internet** a été mis en place. Celui-ci est alimenté régulièrement et tente de donner un maximum d'informations à la population :

- la géomorphologie : quel est le type de plage, quel type de côte, est ce un environnement dissipatif (énergie des vagues va se dissiper) ou un environnement réfléchif, (énergie des vagues va être réfléchi par la côte et renvoyée vers l'océan)... ;
- la nature du sédiment : plage de galets, plage de sable, ou environnement vaseux qui ne va pas répondre de la même façon ;
- les marées ;
- le potentiel sédimentaire de la côte : est ce que la côte a encore du sédiment en stock ? est-ce qu'elle peut répondre à ces sollicitations ? Est-ce qu'il y a vraiment un déficit de sédiment ? Il est vrai que sur la Côte Aquitaine la plupart des plages sont en déficit de sédiments. On ne dispose plus de source des sédiments. Ce qui implique que dès que vous avez de l'érosion ou du transport vers le large, c'est une perte nette souvent pour la plage. Ou alors, les temps pour que les sédiments soient ramenés à la plage sont très longs. C'est également un indicateur qui est donné.
- l'évolution du trait de côte sur le long terme.

Ces données sont accessibles au public. Chaque élu peut en disposer et ensuite prendre contact avec les spécialistes pour avoir des informations plus précises.

Pour conclure, je pense qu'il est important de souligner qu'il y a des différences entre le littoral de Nouvelles Zélande et le notre et que c'est pour cette raison qu'ils n'ont pas forcément géré leur littoral de la même façon que nous.

Au niveau français et plus particulièrement au niveau de l'Aquitaine, la diversité des environnements est moins prononcée qu'au niveau de la Nouvelle Zélande : il y a effectivement des environnements différenciés avec des falaises, des estuaires, un bassin, du linéaire côtier, mais, comparé à la Nouvelle Zélande, la diversité est beaucoup moins importante.

La densité de population n'est en rien comparable. La Nouvelle Zélande a une densité de population qui est très faible hormis dans les grandes villes, Auckland, Wellington, Christchurch, mais après, le reste du pays est relativement désertique. L'approche n'est donc pas la même.

L'aspect culturel en Nouvelle Zélande est extrêmement important, donc dans certaines zones rien ne va être fait parce qu'il s'agit de sites classés. La population Maori préfère laisser faire la nature, qui pour elle est un processus naturel plutôt que d'intervenir.

Concernant l'observation haute fréquence et les paramètres physiques, la France et la Nouvelle Zélande sont à peu près au même niveau, les réseaux sont relativement denses dans les deux pays.

Au niveau des paramètres morphologiques la Nouvelle Zélande a peut être un peu plus d'avance par rapport à l'Aquitaine compte tenu que les systèmes vidéo implantés disposent de bases de données qui ont maintenant près de 15 ans, 15 ans de données quotidiennes sur l'état des plages. De notre côté, nous disposons de données qui sont mensuelles ou annuelles, ou bi-mensuelles mais pas encore de données journalières. Et si nous voulons vraiment appréhender cet impact événementiel sur le long terme, il est nécessaire de descendre à ces échelles de temps.



Au niveau des paramètres biologiques et chimiques, là, par contre, en Aquitaine, le réseau est plus dense qu'en Nouvelle Zélande mais cela tient aussi du fait que la pression anthropique y est plus forte avec des pollutions. Nous sommes plus avancés sur ce sujet, néanmoins, la Nouvelle Zélande est en train de s'équiper de plus en plus puisque à une échéance plus ou moins lointaine, elle va rencontrer les mêmes difficultés.

En termes de modélisation, concernant le développement et la validation, la France et la Nouvelle Zélande sont à peu près au même niveau. Des travaux sont faits conjointement.

Par contre la Nouvelle Zélande a une petite longueur d'avance en terme d'assimilation de données et sur l'approche transdisciplinaire mais qui est lié au fait que l'aspect culturel est très important chez eu. Dès le début, ils ont dû intégrer cette donnée en travaillant avec les Sciences Humaines et Sociales. Par contre, comme chez nous, le problème reste régional. Malgré tout cela, les maires sont encore seuls face à leurs problèmes, il n'y a pas réellement de réseaux, il n'y a pas réellement de concertation au niveau national.

Le littoral aquitain : un modèle de développement durable



RESEAU DE RECHERCHE LITTORALE AQUITAINE

LA GESTION DU LITTORAL EN NOUVELLE ZELANDE

Nadia SENECHAL / Université Bordeaux – CNRS

Intervention #5 Table ronde #2



Facteurs dans la gestion côtière en Nouvelle Zélande

- Linéaire côtier de près de 18 000 kms
- 60 % de la population vit à moins de 5 kms des côtes
- Problèmes érosion
- Risques sismiques
- Risques d'inondation (tempête, tsunamis)
- Aspects 'écologiques', protection d'espèces
- Facteur culturel (site protégé, culture maori)



Vue satellite de la Nouvelle Zélande



15 > Nadia SENECHAL / Université Bordeaux UMR CNRS 5805 / RRLA

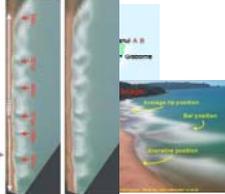
Intervention #5 Table ronde #2



Réseaux d'observation 'hautes fréquences'

- ⇒ Données utilisées pour la réalisation de guides techniques
- ⇒ Validation de modèles
- ⇒ Assimilation des données dans des modèles
- ⇒ utilisation de bio-indicateurs

- paramètres physiques (houle et marée)
- paramètres morphologiques (suivi vidéo des plages)
- paramètres biologiques, chimiques (espèces bio indicatrices)



horse mussels, Atrina zelandica.

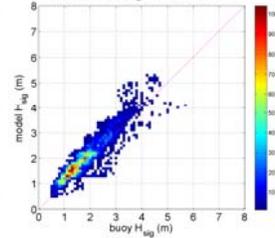
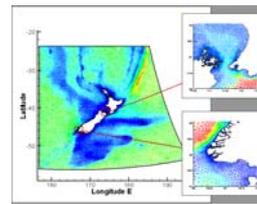
215 > Nadia SENECHAL / Université Bordeaux UMR CNRS 5805 / RRLA

Intervention #5 Table ronde #2



Développement/Validation de modèles

- Inondations/submersion marine : RICOM River and Coastal Ocean Model
- prévision des vagues



315 > Nadia SENECHAL / Université Bordeaux UMR CNRS 5805 / RRLA

Intervention #5 Table ronde #2



Classification des environnements

(<http://www.naturalhazards.net.nz/tools/hzcoast/home>)



Géomorphologie
sediment
Marée
Climat de houle
Potentiel sédimentaire
Evolution du trait de côte

415 > Nadia SENECHAL / Université Bordeaux UMR CNRS 5805 / RRLA

Intervention #5 Table ronde #2



	France (Aquitaine)	Nouvelle Zélande
Diversité des environnements	+	+++
Densité population	+++	+
Aspects culturels	+	+++
	France (Aquitaine)	Nouvelle Zélande
Observation 'hautes fréquences':		
Paramètres physiques	+	+
Paramètres Morphologiques	+	++ (données continues de plus de 10 ans)
Paramètres bio, chimiques	++	+
Modélisation		
Développement/Validation	+	+
Assimilation de données	+	+++
Approche trans-disciplinaire	+	+++
Problématique 'régionale'	+	++

515 > Nadia SENECHAL / Université Bordeaux UMR CNRS 5805 / RRLA

Intervention #5 Table ronde #2



Conclusion de la table ronde

par Mme Birgit SNOEREN, Présidente de séance

Quelques lignes directrices ont éclairé la journée. Je pense notamment à la nécessité de fournir de la connaissance, de l'information, mais aussi de diffuser et de partager cette information.

Si on travaille sur une base consensuelle aussi bien sur la connaissance des enjeux que sur la réponse, il faut chaque fois apprendre en continu à partager ses informations et à traduire un langage parfois un peu trop scientifique pour une utilisation par les élus et par les acteurs du littoral.

Les débats sur l'information, sur la connaissance indiquent aussi toute la difficulté d'appréhender tous les processus naturels qui ont parfois une ampleur dépassant de loin les découpages administratifs. Cela confirme la nécessité de la réflexion à différentes échelles pour les actions : prise en compte de l'arrière pays, vision vers la mer, le maritime jusqu'aux 12 miles.

Tout ceci ouvre des perspectives mais aussi beaucoup de défis pour rendre lisible, rassembler et rechercher toute cette information.

Je crois que le travail sur la connaissance, sur le partage est un chantier en soit et - cela ressort des différents témoignages et des présentations - n'est pas quelque chose qui intervient uniquement en amont mais qui accompagne tout à fait le processus de la mise en œuvre de projets.

La gouvernance, c'est réellement « s'approprier », je crois que le mot a été utilisé dans la présentation, s'approprier des thématiques, des enjeux, la compréhension des différents processus et cela nécessite un énorme investissement au niveau régional et local.

Différentes réponses ont été déjà néanmoins présentées, c'est très encourageant, sous la forme de charte ou avec le modèle d'action via des projets. Ainsi, il s'agit beaucoup plus de rassembler dans un ensemble cohérent les instruments et les actions existantes, trouver la bonne formule c'est-à-dire une dynamique d'actions basées sur des instruments opérationnels.

Il s'agit pour moi d'une des conclusions de nos travaux aussi bien de ce matin que de cette après midi.



Débat avec la salle

Intervention de Georges CINGAL, Président de la SEPANSO Landes :

J'ai une question sur un risque dont je n'ai pas entendu parler : le risque de rupture du cordon dunaire. Des adhérents de la SEPANSO ont constaté à plusieurs reprises, lors de tempêtes que les vagues arrivaient à un mètre du sommet de la dune, par exemple à Seignosse. On vient de connaître une tempête colossale avec Klaus. Or le coefficient de la marée était très faible et c'est certainement une grande chance. Que se serait-il passé si on avait eu la conjonction d'un gros coefficient de marée avec cette tempête ?

Intervention de Nadia SENECHAL, UMR EPOC :

Je peux répondre en partie à cette question puisque l'année dernière nous avons réalisé une campagne expérimentale dont l'objet était l'évaluation de l'impact des tempêtes.

Nous avons eu la chance d'enregistrer la tempête décennale qui a eu lieu le 11 mars 2008 et qui s'est accompagnée de hauteurs de vagues moyennes de 8 mètres, à environ 1 kilomètre de la côte. Ceci concordait avec de marnages de vives eaux, c'est-à-dire le moment où le plan d'eau est le plus haut. Nous avons donc eu la possibilité de mesurer les effets sur la plage.

A notre grande surprise, il n'y a pas eu, à l'endroit où l'on mesurait, une érosion massive de la dune. Elle a été observée à certains endroits de la côte aquitaine mais pas partout, ce n'est pas un phénomène uniforme.

Ce qui est constaté clairement, c'est que la réponse des systèmes n'est pas uniforme le long du trait de côte. Une très forte hétérogénéité s'explique par la nature des bancs sableux qui sont au large. Actuellement, la recherche travaille beaucoup sur les effets de couplage qu'il peut y avoir entre les barres qui sont sous l'eau et les hauts de plage. C'est également des observations qui sont faites un peu partout dans le monde.

En conclusion, une approche linéaire du problème mettant en corrélation la hauteur des vagues, la force des marées et les impacts sur le littoral n'est pas appropriée.

Intervention de Béatrice DAUBET, Office National des Forêts :

Une des missions de l'ONF est de gérer la dune qui constitue un « matelas » contre les vagues. C'est vrai que pour l'instant, avec les quelques tempêtes de cette année, nous avons eu de la chance. Soit on avait de forts coefficients et pas une mer trop déchainée, soit lorsque la mer était forte, on avait des coefficients relativement faibles et les tempêtes se sont produites lorsque la mer était relativement basse. Mais c'est un souci qui peut exister sur quelques points particuliers, dans les secteurs qui ne sont pas gérés. Actuellement, sur l'essentiel de la dune domaniale, on n'a pas de souci de dégradation importante.

Autrefois la dune était beaucoup moins haute puisqu'elle a été recréée artificiellement à la fin du XVIIIème et au début du XIXème siècle. Lors de certaines tempêtes, on assistait à des ouvertures du cordon dunaire. Actuellement, la gestion du cordon dunaire assure un bon niveau de sécurité.



Intervention de Cyril MALLET, BRGM et Observatoire de la Côte Aquitaine :

Un complément sur cette question concernant l'impact des tempêtes sur le cordon dunaire. Heureusement en Aquitaine, nous avons la chance d'avoir un système de plage et de dune relativement bien alimenté en sable (même s'il y a un déficit global) et le cordon dunaire est encore sain.

Le plus important n'est pas l'impact d'une seule tempête mais plutôt la répétition de différentes tempêtes. Je reprends les termes de Nadia Sénéchal et les résultats de la campagne ECORS dont elle parlait tout à l'heure : une seule tempête peut avoir un impact mais une succession de tempêtes a un rôle beaucoup plus important sur la fragilité du cordon littoral. Nous l'avons observé par exemple en 2006, où il n'y a pas vraiment eu de tempête, par contre toute la plage et toute la dune ont été sévèrement touchés.

Intervention de Caroline COHEN, Chargée de communication au CNRS :

Je reviens sur la question du rôle du traducteur et de la transmission des connaissances. Comment améliorer l'interface entre les différents interlocuteurs ? Des connaissances, des savoir-faire demandent apparemment à être mieux disséminés...

Intervention de Stéphane PENNANGUER, Conseil Régional Bretagne :

Beaucoup de données et d'informations ont été produites. Il se dit que chaque fois qu'un universitaire part en retraite, c'est une mémoire et une armoire de données qui part. C'est vrai dans certains cas. Du coup, la perte de données peut nous amener à refaire des choses qui ont déjà été réalisées avant ou ailleurs.

Le travail de chercheur est un travail à part entière. Un chercheur est formé pour promouvoir et développer des programmes de recherche. Son métier n'est pas de communiquer. Il est jugé sur une quantité de publications (si possible de rang A) et concrètement un chercheur qui s'implique dans une démarche locale de gestion intégrée ne travaille pas pour sa carrière.

La vulgarisation de l'information est par ailleurs un métier à part entière. C'est un maillon qui manque sans doute pour une meilleure utilisation de l'information scientifique dans l'aide à la décision.

Enfin, la connaissance scientifique se distingue de la connaissance collective. Nous sommes tous experts de quelque chose, parfois d'un site, parfois d'un domaine particulier. Aucune connaissance n'est plus mauvaise qu'une autre, chacune est développée selon, une logique propre, un modèle d'acquisition, d'observation. Il est donc important de combiner ces différentes connaissances. C'est un enjeu important de la gestion intégrée : la vulgarisation, combiner l'information. Nous parlions de l'information scientifique, on a évoqué l'interdisciplinarité, la place des sciences sociales, des différentes formes de connaissances (scientifiques et autres) et la vulgarisation pour le grand public mais également l'usage dans l'aide à la décision.

Intervention de Patrick POINT, Université Bordeaux 4 :

Plus un commentaire qu'une question. Un terme a été assez peu abordé, celui de la maîtrise foncière. Or, les prix des terrains représentent un véritable enjeu, un défi pour les élus à l'heure actuelle. Comment mener des politiques si on n'arrive pas à maîtriser au minima le foncier.



Il y a une réponse qui vient tout de suite qui est l'établissement public foncier local. C'est un outil intéressant mais pour desserrer la pression urbaine et foncière, si on veut maîtriser la construction foncière, est-ce suffisant ?

Je crois que pour donner la pleine efficacité à un outil il faut comprendre les mécanismes qui sont à l'œuvre. Or ces mécanismes sont complexes, ils font intervenir l'offre foncière des communes mais aussi la fiscalité locale, le coût de la construction, la démographie. Nous avons évoqué certains de ces paramètres ou de ces variables mais on est loin d'avoir fait le tour de l'ensemble et surtout de leurs interrelations ! Il existe une multiplicité de relations causales, un bloc immobilier, un bloc foncier, des questions d'attractivité et je crois qu'il est vraiment urgent d'améliorer la connaissance dans ce domaine si on veut véritablement identifier les leviers d'actions et construire des scénarios pertinents.

Intervention de Philippe BERTRAND, Directeur UMR EPOC, Univ. Bordeaux 1 :

Une précision à propos des pôles de compétitivité : un pôle nous concerne très directement en Aquitaine, le pôle Aéronautique, Espace et Systèmes Embarqués ou « Aérospace Valley ». Il se préoccupe, entre autre, de la surveillance spatiale de tous les systèmes terrestres, y compris l'océan et le littoral.

En Aquitaine, le projet « infolittoral » est en train de se mettre en place et fait l'objet d'une demande de labellisation. Il vise à développer des moyens spatiaux au service de la surveillance

Intervention de Jacqueline RABIC, CNPMM :

Nous avons surtout parlé du côté continental du littoral. J'ai été ravie d'entendre l'exposé sur la charte des espaces côtiers bretons qui intègre les 12 milles marins. Nous sommes très intéressés par ce qui se passe sur le littoral, mais n'a-t'on pas un peu oublié la mer ?

Nous vivons de la pêche des espèces sauvages et nous sommes donc pour la défense des espèces sauvages. Lors Grenelle de la Mer, nous sommes même allés plus loin que les 12 milles et j'ai été satisfaite de voir que les maires bretons avaient les mêmes positions que nous. Dans les activités économiques, la pêche est une des premières activités à préserver ! Les visiteurs sont aussi agréablement surpris de voir tout le « savoir-faire » des personnes qui travaillent sur le littoral, ce qui constitue un atout important pour le tourisme.

Intervention de Guillemette ROLLAND, Conservatoire du Littoral :

Un point me semble essentiel et n'a pas été suffisamment évoqué aujourd'hui : la prise en compte de toutes les activités économiques. Comme vient de le souligner Jacqueline Rabic, l'exploitation forestière, la pêche et l'agriculture forment les paysages et dessinent les territoires (en particulier dans le Médoc et sur le pourtour du Bassin d'Arcachon). Il me semble que l'on ne peut pas uniquement limiter le débat économique au tourisme et qu'il faut y associer l'ensemble des activités qui ont structuré le littoral de l'Aquitaine.



Intervention de Francis FAVROUL, Comité régional des pêches :

En complément de ce qui vient d'être dit, il faut savoir que deux territoires sont organisés en Aquitaine avec le Comité local des Pêches d'Arcachon et le Comité local des Pêches de Bayonne. Ils ont tous les deux été retenus dans le cadre de l'appel à projet de l'axe 4 du FEP. Dans les deux cas de figures, les projets concrétisent les interactions entre pêche professionnelle et politique territoriale. Il s'agit d'une dimension qui commence à être prise en compte par les pêcheurs professionnels et par les acteurs territoriaux. Cela vient, je crois, en complément des stratégies présentées par le GIP aujourd'hui.

Intervention de Pierre DAVANT, SEPANSO Aquitaine :

Une petite question qui fâche ! Est-ce qu'on va pouvoir continuer à « tout avoir » ? Je pense au Bassin d'Arcachon qui est très fragile et qui héberge l'activité de pêche, l'activité des cultures marines, les activités touristiques qui se développent à grande vitesse, en particulier le motonautisme. Le Bassin d'Arcachon représente 15.000 hectares d'eau à marée haute, 7.500 à marée basse. Le nombre de bateaux recensés un 15 août, l'année dernière et il y a 2 ans, était de 13 500 bateaux sur le plan d'eau. Est-ce qu'autour du Bassin d'Arcachon, on pourra concilier le développement des activités de nautisme et le maintien des activités fondamentales traditionnelles que sont la pêche et l'ostréiculture ?

Je pense surtout à l'évolution du motonautisme. La voile est complètement distincte. Vous savez que l'on a des chiffres alarmants sur la pollution par les hydrocarbures dans le Bassin d'Arcachon. Je ne dénonce personne, c'est un constat.

C'est une grande crainte, il va falloir se pencher rapidement sur des capacités maximales d'accueil sur le plan d'eau. Des expérimentations innovantes de bateaux électriques sont par ailleurs subventionnées par la Région Aquitaine.

Réponse de Christian GAUBERT, maire de Lanton et vice-président du Conseil Général de la Gironde :

En matière de gouvernance, il existe un outil qui est particulièrement approprié et dont on a parlé ce matin : il s'agit du parc marin. Il permet la mise en place d'un conseil de gestion avec toutes les personnes susceptibles d'avoir un quelconque impact sur le bassin, aussi bien les professionnels que les usagers ou les élus. C'est un outil de concertation qui est voulu par les membres du Syndicat intercommunal du Bassin d'Arcachon, afin de régler toutes ces interférences et pour préserver un écosystème qui est très fragile comme vous le soulignez.

Réponse de Pierre DAVANT, SEPANSO Aquitaine :

De part mes fonctions j'ai été membre pendant 30 ans du Conseil National de protection de la nature. J'étais le rapporteur pour le CNPN du projet de parc national de la Mer d'Iroise et j'étais favorable à un parc national en Mer d'Iroise. J'avais rencontré les pêcheurs qui étaient tout à fait favorables au projet, mais tout à coup le vent a tourné... Une nouvelle loi a créé les parcs naturels marins qui sont moins protecteurs. Ils seront cogérés, mais quoi qu'il en soit un parc naturel protège moins qu'un parc national. Le parc sera ce que les élus en feront ; personnellement je suis déçu par l'évolution de la loi sur les parcs français et j'ai du mal à digérer qu'on réalise seulement un parc naturel marin dans le Bassin d'Arcachon avec tous les problèmes actuels.



Les chiffres de 800 000 euros de fonctionnement, de 25 emplois créés sont avancés. Grâce à ces moyens, une surveillance sera assurée pour limiter le motonautisme par exemple. Mais ce n'est pas à un vieux singe qu'on apprend à faire la grimace !

Réponse de Christian GAUBERT, maire de Lanton et vice-président du Conseil Général de la Gironde :

Une simple précision, car vous dites que les élus décideront dans le cadre du parc marin ; mais les élus n'ont pas la majorité et ce qui est intéressant justement, c'est la nouvelle gouvernance instaurée.

Intervention de Xavier STEFFAN, GIP Pays et Quartiers d'Aquitaine

Le professeur Vigneaux nous rappelle une mémoire collective de 40 ans, mais la démographie en France et en Aquitaine est suffisamment mouvante pour que, en 40 ans, la population se soit renouvelée et que les nouveaux arrivants, les gens qui sont en poste et aux responsabilités à divers titres, n'aient pas forcément connaissance de ce savoir et de ces informations accumulées.

Cela me permet de renvoyer à l'interrogation de Stéphane Pennanguer : comment fait-on pour passer une information ? Comment vulgariser ? Comment transmettre ? Je crois qu'on en a eu un excellent exemple encore ce matin et j'en remercie le GIP, grâce à la présence de Jean-Christophe Victor. C'était de la vulgarisation scientifique de haut niveau, intelligible, compréhensible, qui nous secoue !

On parle beaucoup de gouvernance, les exemples en Nouvelle Zélande, en Croatie ou en Méditerranée, l'illustrent. Mais la gouvernance, en France, est complexe entre représentation du pouvoir central, émergence de la décentralisation, besoin de garantie d'une expression de tous les points de vue.

J'ai une question pour Damien Caudron qui pourra peut-être répondre, en tant qu'observateur régional. Le PADDT (Plan d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire) des SCOT est censé faire la synthèse de beaucoup de préoccupations qui nous concernent sur le littoral. Est-ce que vous voyez dans les 8 ou 9 SCOT émergents, validés ou en cours d'exécution, des prémisses prometteuses d'une gouvernance renouvelée et qui porte ses fruits pour répondre à toutes nos questions ?

Réponse de M. Damien CAUDRON, Directeur de l'Agence d'urbanisme Atlantique et Pyrénées :

Je constate la volonté d'un plus grand nombre d'élus de vraiment se pencher ensemble sur les problématiques que l'on a évoquées. Ce n'est pas un exercice de style : les questions sont réellement posées tout en évoluant elles aussi assez rapidement. Je prendrais pour exemple le SCOT de Bayonne et du Sud des Landes, c'est un épisode qui est quand même engagé depuis maintenant près de 10 ans. En 10 ans, les questions à traiter ont évolué.

Son traitées aujourd'hui des questions d'interfaces entre urbanisme et transport d'une façon que l'on n'évoquait même pas il y a 3 ans sur le territoire ; des prises de conscience permettent aux élus de s'approprier des domaines nouveaux et de réfléchir collectivement aux réponses.



Je l'ai dit tout à l'heure, sur les volets maritimes, sur les volets littoraux, on est encore faibles. Je suis convaincu (je l'ai dit en « Conseil d'Orientation », le 23 avril dernier), que nous avons besoin d'outils, notamment du GIP Littoral pour assurer l'interface. Il s'est dit des choses sur des sujets, je l'avoue, que je suis loin de maîtriser cet après-midi. Mais il y a sans doute, dans les éléments qui ont été échangés, une partie d'informations dont j'ai besoin avec l'équipe de l'Agence d'Urbanisme, pour assurer nos missions.

En Bretagne, il y a aujourd'hui 17 SCOT et une volonté forte de les accompagner sur une démarche maritime et littorale. De la capitalisation est donc possible et j'ai l'intime conviction que les élus ont ça en tête aujourd'hui, même si les réponses ne sont pas simples. Concernant la maîtrise foncière, il ne suffit pas de maîtriser des terrains pour construire, il faut savoir comment on construit. Il faut aujourd'hui réinventer un modèle urbain littoral qui permette à la fois d'en faire un élément de développement du territoire, mais aussi de le préserver.

Intervention de M. Stéphane PENNANGUER, Conseil Régional de Bretagne :

Les constats sont partagés et depuis pas mal de temps. Les solutions, nous ne les avons pas toutes, mais globalement, nous disposons de beaucoup d'outils pour agir.

Il manque peut-être le « petit quelque chose », pour passer du constat à l'action. Et là, on aborde la gouvernance avec tout un ensemble de points « tabous ». En terme de « foncier » par exemple, j'ai en mémoire les paroles d'un maire breton qui disait : « moi, je veux bien au niveau de mon PLU changer et réduire la pression foncière, les zones constructibles, mais je joue mon mandat. J'ai en main des « billets de loteries » pour un certain nombre de personnes. Suivant ce que je fais, les gens deviennent millionnaires ou pas. »

Il y a une pression. Les élus locaux sont en première ligne sur ces aspects là. Et on pourrait aller un peu plus loin. Est-ce que l'Etat est prêt aujourd'hui à partager son pouvoir de décision avec l'ensemble des autres acteurs de la zone côtière, les collectivités à tous les niveaux, les socioprofessionnels, le milieu associatif ? C'est une véritable question.

Autre sujet : est ce que l'on peut organiser une gouvernance qui ne s'inscrive pas dans la proximité ? Est-ce qu'on ne peut pas responsabiliser les acteurs dans toute leur diversité pour justement gérer la zone côtière ? Je crois qu'on pourra continuer à parler de la gouvernance très longtemps, mais il va falloir agir, que ce soit sur le Bassin d'Arcachon, sur les autres zones de votre littoral, en Bretagne, en Méditerranée ou ailleurs...

Au niveau national, on parle de façade maritime, en résonance à la dimension européenne du sujet, mais il faut savoir que la dimension européenne ne doit pas non plus forcer les réalités locales. C'est un aspect important ! Pour s'inscrire dans une gouvernance fonctionnelle, opérationnelle, réelle, en Bretagne, nous avons proposé, à l'échelle des façades maritimes et au niveau de chaque région, la mise en place d'une conférence régionale mer et littoral. Elle réunirait les services de l'Etat en région, les collectivités, les professionnels de la mer et du littoral et plus globalement le secteur économique, la sphère associative et le monde de l'expertise publique et privée. C'est aujourd'hui un dispositif qui fonctionne au niveau de la Région Bretagne et qui peut sûrement fonctionner ailleurs.



Intervention de M. Hervé BOUYRIE, Conseil Général des Landes :

Le législateur nous a obligé de toute façon à « concerter » beaucoup plus qu'on ne le faisait. Je suis élu depuis 1985, maire depuis 1995, j'ai vu une évolution, en participant à la réalisation de schémas de cohérence territoriaux ou de chartes territoriales de Pays. Nos Plans Locaux d'Urbanisme nous obligent également à nous conformer à ces deux autres documents, à sortir des frontières de notre territoire, d'élargir notre vision.

Les questions foncières peuvent être gérées différemment : avec une vue d'ensemble la décision locale est beaucoup plus facile à prendre.

FIN DE LA TABLE RONDE N°2





Synthèse et conclusions







Présentation des conclusions du Grenelle de la mer

Intervention de M. Xavier CHAUVIN

{Chargé de mission Littoral DIACT – Membre du groupe de travail n°4 du grenelle}

Le Grenelle de la mer était un pari : il s'agit de changer de regard et de regarder de la Mer vers la Terre. C'est un exercice compliqué d'inverser la perspective et de traiter de la mer et du littoral ensemble, car nous sommes tous d'abord des terriens.

L'ambition de la démarche était donc d'apporter des réponses nouvelles à cette question générale de la charnière entre la Mer et la Terre, et en 4 mois les groupes de travail ont fait émerger 600 propositions.

Quatre groupes de travail ont été constitués et chacun des groupes a travaillé une thématique générale et précise :

- Premier groupe de travail : « la délicate rencontre entre la Terre et la mer », se consacrant aux problèmes de charnière entre le littoral terrestre et la Mer
- Deuxième groupe de travail « entre menaces et potentiels » plutôt lié aux activités économiques et la protection entre le littoral et la mer
- Troisième groupe de travail « partager la passion de la mer » centré sur la formation en considérant que la mer est plutôt un élément de création d'emplois et de richesses qu'il faut mieux valoriser,
- Quatrième groupe de travail « planète mer, inventer de nouvelles régulations », un espace qu'il faut mieux faire connaître et mieux apprécier pour pouvoir mieux le préserver

J'ai retrouvé dans nos débats d'aujourd'hui les mots clés principaux qui ont été ceux des groupes de travail du Grenelle de la mer : gouvernance, connaissance, surveillance, formation/éducation, protection, aménagement/activités économiques

Gouvernance

Il y a plusieurs échelles et plusieurs périmètres de gouvernance :

Gestion intégrée ? Qu'est ce que ça veut dire ? C'est travailler sur la Mer et la Terre, travailler entre tous les usagers, travailler entre l'ensemble des collectivités territoriales et de l'Etat qui ont des compétences, soient partagées, soient spécifiques, sur une partie de cet espace. Il est donc important de trouver ces trois échelles de discussions et d'éléments.

L'élaboration d'une stratégie nationale : Il faut avoir des objectifs clairs en matière de politique maritime et littorale et il est donc nécessaire d'élaborer au niveau national une stratégie de la Mer et du Littoral qui fixe les grands objectifs. Derrière il faut créer des institutions qui permettent de faire vivre cette stratégie et de la mettre en œuvre.



La notion de « façade maritime » : on n'a pas la même logique, en matière territoriale quand on est du côté « mer » et quand on est du côté « terre ». Du côté « terre », l'organisation administrative est basée sur les limites des régions, des départements, des intercommunalités, des bassins hydrographiques, des agences de bassins, des bassins de vie... .

La façade maritime ne répond pas aux mêmes enjeux, ni à ce type de découpage. Elle s'appuie sur un linéaire côtier. Il n'est donc pas illégitime de penser qu'il n'y a pas forcément la même organisation de la gouvernance quand on est du côté maritime et quand on est du côté terrestre.

Les périmètres d'aménagement : le périmètre d'un SCOT est terrestre et non maritime alors qu'au niveau des enjeux il est nécessaire de faire une jonction continue entre la partie maritime et la partie terrestre.

Il doit y avoir une planification stratégique au niveau de la façade maritime qui, ensuite, se décline au niveau des territoires. On a vu aujourd'hui que l'on est passé du projet local au projet général et que, il faut à la fois, avoir ces éléments de stratégie nationale, sa déclinaison plus opérationnelle au niveau de la façade et sa réalisation technique précise au niveau local.

Voici concernant l'organisation de la gouvernance, la manière dont l'Etat, les collectivités territoriales peuvent travailler ensemble, chacun encore une fois ayant ses compétences mais dans une logique de stratégie nationale et de stratégie locale.

Connaissances

Tout ce qui a été dit dans le Grenelle de la Mer, vous l'avez dit aussi aujourd'hui. Il faut de l'interdisciplinarité intégrée dans un cadre communautaire.

Je crois que l'on n'a pas assez parlé de l'Europe. Nous sommes dans une Europe de plus en plus intégrée. La politique maritime est une politique européenne. Elle porte des enjeux forts en matière de pêche, de surveillance et de plus en plus en matière de recherche maritime. La dimension européenne doit être prise de plus en plus en compte.

Gouvernance partagée entre scientifiques et acteurs publics : pour améliorer le dialogue entre les chercheurs et les acteurs publics ou privés, en sachant qu'ils ne travaillent pas sur le même pas de temps, pas sur les mêmes intérêts ni les mêmes enjeux, il faut trouver les éléments de médiation.

Mutualisation des moyens techniques et humains en matière de recueil de données : on manque d'une certaine connaissance, notamment en matière maritime. C'est une recherche et une acquisition de données qui coûte cher. Mutualisons les moyens, soit au niveau européen, soit avec les moyens de recherche pure avec les pêcheurs ou d'autres activités qui sont en mer et qui, dans des protocoles bien élaborés, peuvent être des pourvoyeurs de données sur le milieu marin.

Education / Formation

La Mer et les activités maritimes sont sources de création d'activités et d'emplois. Le déficit d'emplois sur un certain nombre d'activités maritimes doit être mieux connu. Il faut développer au-delà des lycées maritimes, des actions en matière de formation, au niveau initial ou continu.

Nous avons parlé du pôle Mer et des pôles de compétitivité et la recherche de ce que l'on appelle des « clusters » pour d'autres activités de dimension mondiale (comme sur la glisse) ; il convient de développer ce type de relations entre la Recherche et les activités économiques.



Il faut également favoriser l'éducation à l'Environnement, faire connaître ce qu'est le Littoral et la Mer à l'ensemble de la population française. C'est pour cela qu'un des ateliers s'est tenu en Alsace pour dire : « le Littoral et la Mer n'appartiennent pas qu'aux gens du littoral » mais il appartient à l'ensemble de la population. La population doit être mieux éduquée à ce qu'est la Mer et ses composantes.

Surveillance

Si on veut faire de la protection et un suivi, des réseaux de surveillance sont nécessaires. Il est donc important également que l'Etat assure ses fonctions régaliennes dans ce domaine là. Il a notamment des fonctions importantes en matière de sécurité et de systèmes de surveillance maritime. C'est aussi quelque chose qui se fait au niveau européen.

Protection

Un certain nombre de propositions fortes ont été faites. Le Grenelle de l'Environnement a créé la « Trame Verte » et la « Trame Bleue » ; il a été proposé de compléter ce dispositif en dessinant la « Trame Bleu-marine » qui doit faire la jonction, la continuité de cet ensemble de trames, de corridors écologiques, sur la partie marine.

Accélérer la réalisation du tiers sauvage : l'objectif du tiers sauvage était fixé au Conservatoire du littoral pour 2050, mais il a été demandé de réduire le délai dans lequel cet objectif sera atteint. Il faut donc donner les moyens au Conservatoire du Littoral et, peut-être développer d'autres façons d'acquérir ces territoires pour accélérer ce processus

Consolider la stratégie nationale des aires marines protégées : nous en avons parlé, à travers la notion de Parc Marin.

Prendre en compte l'ensemble des mers internationales pour promouvoir ces nouveaux outils de protection et faire en sorte que de la Nouvelle Calédonie aux Caraïbes, il y ait un niveau de protection des espaces marins de plus en plus élevé.

Aménagement / Activités économiques

Le transport maritime (« navire du futur » et « port du futur ») doit trouver des modes de transport plus durables, y compris socialement. Les problèmes en matière de risques de transport maritimes sont souvent liés aux équipages. Il y a un lien étroit entre la sécurité maritime du transport et la sécurité sociale des salariés de ce secteur.

Comment continuer à faire que les activités primaires de la pêche, des cultures marines, de l'agriculture, continuent à avoir leur place sur la partie littorale ?

C'est évidemment tout le champ ouvert des énergies renouvelables dont on a discuté ce matin et de voir comment on peut accélérer leur mise en œuvre sur le littoral. Cela veut dire que l'on ait à la fois une vraie stratégie d'implantation et les investissements nécessaires pour accélérer l'innovation.

Les activités extractives suscitent souvent des questions. Il faudra trouver pour ces questions des modes de réalisation et de décision qui permettent de préserver l'environnement côtier de ces activités extractives.



L'activité touristique qui est une activité à part entière du littoral et qui est à la fois « apporteur » de valeur ajoutée mais aussi un élément que l'on doit encadrer fortement pour en assurer la durabilité en matière d'activités.

Pour en savoir plus :

Le Livre Bleu des engagements du Grenelle de la Mer - annexe du CD-ROM

Le littoral aquitain : un modèle de développement durable

Xavier CHAUVIN /
Membre de l'atelier n°4 grenelle de la mer /
Chargé de mission littoral DIACT

Contribution



- Gouvernance
- Connaissance
- Surveillance
- Formation éducation
- Protection
- Aménagement
- Activités économiques

Grenelle mer

Conclusion

Gouvernance

- Avoir une approche de gestion intégrée au niveau international, européen, national et infra national
- Elaborer une stratégie nationale de la mer et du littoral
- Créer le Conseil national de la mer et du littoral
- Déterminer les façades et bassins maritimes – notion de Bassin hydrographique du littoral et de la mer (Baylimer)
- Créer les Conseils de façade qui peuvent être repensés et renommés en conférences BAYLIMER
- Planification stratégique
- Créer un fonds dédié à la mer et au littoral

Grenelle mer

Conclusion

Connaissance

- Développer une recherche interdisciplinaire et intégrée dans un cadre communautaire
- Importance de la recherche fondamentale et de la R et D
- Gouvernance partagée de la connaissance entre scientifiques et acteurs
- Mutualiser les moyens techniques et humains en matière de recueil de données
- Suivre, orienter et évaluer les apports de la recherche

Grenelle mer

Conclusion

Education Formation

- mettre en réseau tous les types de formation
- accroître les liens entre les activités et la recherche (pôles « mer »)
- développer l'approche patrimoniale de la mer et du littoral
- Favoriser l'éducation à l'environnement sur la mer et le littoral

Grenelle mer

Conclusion

Surveillance

- Sécurité de la navigation;
- Mise en réseau des systèmes de surveillance maritime;
- Développer et mettre en cohérence les contrôles sur la sécurité, la sûreté, la protection de l'environnement et sur les conditions sociales;

Grenelle mer

Conclusion

Protection

- Dessiner la Trame bleue marine;
- Accélérer la réalisation du tiers sauvage;
- Lancer « France-estuaire 2015 »
- Consolider la stratégie nationale des Aires marines protégées;
- Promouvoir la mise en œuvre de ces outils dans les cadres européen et international

Activités économiques

Une Planification stratégique des activités leur permettant un développement durable

- Transport maritime (port et navire du futur)
- Activités primaires (pêche, cultures marines, agriculture)
- Energies renouvelables
- Activités extractives
- ...



Grenelle mer

Conclusion



Grenelle mer

Conclusion



Synthèse

Par M. Jean-Christophe VICTOR
{Grand témoin de la journée}

Beaucoup de choses intéressantes ont été dites. J'en ai retenu 3 ou 4 parmi vos propos :

Concernant l'érosion du trait de côte, on a vu que 25% des côtes européennes sont affectées par le recul, et que l'érosion côtière peut aller jusqu'à 20 mètres par an à l'île d'Oléron, ce qui est un mouvement extrêmement important. Il s'agit donc d'une réalité tout à fait contraignante, et j'ai noté que la municipalité de Lacanau envisage un repli, ou plutôt un « réalignment » en matière d'urbanisation ; c'est une prise de position tout à fait responsable.

Pour notre approche des problématiques de préservation et de valorisation, Yves Hénocque a parlé des emboitements d'échelles locales, régionales, nationales, européennes et internationales. C'est effectivement la bonne vision que j'ai essayé de faire apparaître ce matin.

Nos comportements ont commencé à évoluer, mais ce processus n'est pas encore achevé : ce n'est pas seulement « L'Homme et la Nature », comme on nous l'a dit, mais « l'Homme dans la Nature ». Nous ne sommes qu'un élément. Je me souviens, enfant, mon père parlait comme les esquimaux et disait « le temps et les glaces sont maîtres ». Nous sommes un peu face au même phénomène aujourd'hui.

Cela dit, on ne peut pas, ce que j'ai entendu aussi, « découper les enjeux », et traiter de manière autonome, soit des espaces naturels, soit des espaces d'économie et de tourisme. Quelle forme de tourisme ? J'ai été très intéressé par l'intervention de Christine Bouyer d'Atout France qui disait que le tourisme est important par la part du PIB qu'il représente (6,5 points), et la proportion des littoraux dans l'offre touristique de la France (50%), et qu'une réflexion préservation/valorisation approfondie était en cours dans ce secteur. J'ai également apprécié l'idée d'accroître la formation des professionnels du tourisme qui eux-mêmes sont des relais vis-à-vis des acheteurs.

Il a également été réclamé qu'en plus des efforts de préservation énergétique dans la construction, les opérateurs intègrent la dimension de la biodiversité dans chacun des projets.

Vous êtes donc finalement en présence de très nombreux outils de connaissances, d'expériences, des observatoires scientifiques. D'ailleurs, j'observe que pour préparer cette journée (mon intervention), j'ai été en contact avec vous et avec un observatoire scientifique (Observatoire de la Côte Aquitaine) et non pas avec des élus ni des directions administratives. J'ai trouvé cela tout à fait révélateur.

Vous avez des outils juridiques à votre disposition et des outils de gouvernance. Pour clore cette conclusion, je répondrais tout à fait librement à monsieur Pennanguer qui représentait la Région Bretagne : le petit quelque chose qui manque que vous évoquiez mais c'est tout simplement la vision et le courage politique !

Je vous souhaite d'être capable de faire la synthèse de ce qui doit cesser d'être des contraires.



Conclusion

Discours de M. Alain ROUSSET

{Président du GIP Littoral Aquitain et Président de la Région Aquitaine}

Voilà, la question est posée !

Je voudrais, tout d'abord, vous remercier toutes et tous, d'avoir répondu à notre appel, à notre invitation. Je vois dans ces regards croisés sur le littoral, d'abord un enrichissement, une richesse partagée. Et je pense que nous devrions renouveler ce forum régulièrement, une fois par an.

Ont échangé aujourd'hui, à la fois des universitaires, des élus, des représentants du monde économique, des représentants d'autres régions, des représentants de l'Etat, des hauts fonctionnaires, des représentants d'associations, notamment environnementales.

Ce sont ces regards croisés qui portent une certaine efficacité. Je me félicite aussi que la commande qui a été passée, à savoir : essayons de faire du « benchmark » à l'échelle internationale, ait été aussi productive. Ce qu'on a vu sur la Nouvelle Zélande ou sur la Hollande, va permettre à l'équipe du GIP et au partenariat du littoral aquitain de pouvoir avancer.

Je vais revenir sur l'ensemble des thématiques qui ont été évoquées.

J'ai tenu à assister à l'ensemble de cette journée, en tant que Président de la Région et en tant que Président du GIP pour des raisons justement de gouvernance et de connaissance.

Il nous appartient aujourd'hui, à nous, élus des communes, des intercommunalités, des départements et de la Région, de prendre nos responsabilités, comme Jean-Christophe Victor vient de nous y inviter. Cela n'est pas forcément toujours facile. Il est quelquefois plus facile de laisser l'Etat dire « non » à notre place. Il faut que nous, les collectivités, nous assumions, sans l'Etat !

L'Etat a évidemment toujours sa place : à titre opérationnel, il participe et a des responsabilités comme par exemple avec l'ONF, établissement public national ; au niveau du contrôle de la légalité, c'est le rôle de l'Etat de fixer les normes avec le législatif et de les faire respecter. Pour le reste, à titre opérationnel, c'est à nous, collectivités locales de faire et d'assumer ! En tous cas, chacun connaît ici mon tempérament à l'égard de l'urgente nécessité de la décentralisation.

Au contraire, il faut un Etat fort, mais sur ses compétences et à l'égard de normes. Ne demandons pas aux représentants de l'Etat sur le territoire d'assumer les responsabilités à notre place : Il ne peut plus le faire et il ne doit pas le faire !

Si l'on veut justifier des dispositions d'un SCOT, ou d'un PLU devant nos habitants, il faut un travail d'échanges sur la totalité des SCOT du littoral, avec l'appui technique des agences d'urbanisme et des DDE. Mais en tous cas, il faut qu'on assume nos responsabilités.

C'est tout le changement, à la fois politique et institutionnel, que nous avons à gérer aujourd'hui.

Pour le littoral aquitain, nous devons assurer le passage d'une gestion par la MIACA à un pilotage régional. Cela nécessite un courage politique. Monsieur Pennanguer du Conseil Régional de Bretagne disait que certains maires pouvaient disposer de certaines opportunités permettant à un tel ou un tel de devenir riche ou pas. Mais, j'ai été maire pendant 12 ans d'une ville importante, et il y a des maires dans la salle....



Quand on réfléchit à l'urbanisme, la question ne se pose pas de savoir si on enrichit tel ou tel, mais si on organise l'espace de la manière la plus efficace, en limitant l'étalement urbain, et en ayant soi même une vision de cet espace et de son organisation.

Il faut aussi, à côté de ce problème de gouvernance, que nous sachions être plus ouverts vis-à-vis des associations comme des élus, sur « la connaissance », et « l'expertise ». Je pense que nous n'utilisons pas assez le monde universitaire, et que celui-ci ne travaille pas assez avec nous. On a trop souvent l'habitude de faire appel à des bureaux d'études qui n'ont pas la relation avec notre territoire. Ce que nous avons entendu des universitaires qui sont venus s'exprimer ici, y compris sur la comparaison avec la Nouvelle Zélande, m'a fait très plaisir en matière de compétences et de capacité à communiquer à partir de ces compétences.

Nous aurons sûrement à réunir sur le plan de la cohérence des SCOT, les équipes techniques des maires ou des syndicats intercommunaux, les deux agences d'urbanismes pour essayer d'avancer dans ce sens. Le rôle du GIP n'est pas d'imposer sur ce plan là aux différentes communes mais au moins d'être l'organisateur et le facilitateur de la cohérence des SCOT. Et il me semble que nous aurons un travail important, parce que la zone côtière, et on le dit du monde aussi, est une zone finie aujourd'hui. Il faut que nous nous appropriions la connaissance de la totalité du littoral.

Enjeux sociaux aussi bien entendu ! Comment se loge-t-on quand on est plongeur dans un hôtel restaurant sur le littoral ? Cela renvoie à la maîtrise foncière et à une réflexion foncière qu'il faudra que nous ayons. Il y a au Nord et au Sud du littoral des agences foncières qui ont été créées ou qui ont été proposées. Il faut peut-être que nous rendions cohérente cette démarche sur les aspects fonciers, les aspects de mixité sociale.

Sur le développement économique, j'ai bien entendu ce qui a été dit : à l'évidence, lorsque l'on parle de littoral, il ne faut pas oublier que la Terre, c'est aussi une partie d'agriculture, de sylviculture et que, la mer, c'est aussi l'ostréiculture, la pêche. Nous avons à les inclure dans cet ensemble.

Le Tourisme aussi ! Le tourisme en matière d'emplois est égal au « vin » en Aquitaine. Il y a environ 65 000 emplois et notamment sur le littoral. C'est donc un enjeu à la fois social et économique du développement durable qui est important.

Réflexion aussi sur le thème « Energie et Océan ». Nous avons évoqué l'océan comme source d'énergie inépuisable, un peu comme le soleil, et inutilisée (sauf pour l'usine marémotrice de la Rance). Les hydroliennes, les systèmes de production d'énergie en continu à partir de la houle, font l'objet de recherches de plus en plus poussées, j'ai demandé à la région de regarder ce type de projet avec attention.

Il faut tenir compte de ce qu'a dit Pierre Davant tout à l'heure. Personnellement, je suis un adversaire des quads en forêts et des motos ou scooters des mers. Je ne supporte ni le bruit, ni la pollution. Mais nous avons, cela dit, engagé une réflexion sur le bateau électrique et vraisemblablement faut-il que nous l'accélérons, y compris sur les grands lacs !

J'ai entendu avec plaisir la région Bretagne évoquer les pôles de compétitivité. Cela peut constituer une véritable opportunité pour le littoral aquitain. Le Conseil Régional a par exemple passé commande, dans le cadre du pôle AESE, d'une réflexion sur des drones qui feraient à la fois la surveillance des feux de forêts, et la surveillance des pollutions marines. Il y a là un enjeu assez important de développement et de technologies nouvelles.

Je vous remercie donc à nouveau pour votre participation à cette journée de travail particulièrement enrichissante et je vous propose de continuer à travailler sur cet élan en vous donnant rendez vous pour une nouvelle conférence annuelle en 2010.



Conclusion

Discours de M. DELPEY {Sous-Préfet de Dax}

Sous-préfet de ce territoire, sous-préfet de Dax, 80 kilomètres de côtes et une dizaine de communes côtières, j'ai le privilège pour la clôture de cette journée de représenter le Préfet de Région, le Préfet de Département, et le SGAR.

Je partage depuis de longues années cette préoccupation du littoral, et l'importance des enjeux qui ont fait l'objet de nos débats.

Pour un représentant de l'Etat, la notion de « gouvernance » n'est une nouveauté que dans le vocabulaire ; le dialogue et la concertation entre les préfets et les collectivités locales sont anciens en matière de littoral, comme en matière d'urbanisme, et ils se déroulent dans des conditions renouvelées depuis la décentralisation. Nous sommes dans un pays où on applique loyalement l'article 72 de notre Constitution qui prévoit que les collectivités locales s'administrent librement et que l'Etat est là pour aider, encourager, soutenir, et exercer sa mission « régaliennne » bien entendu, dans ce domaine du littoral comme dans les autres !

J'ai beaucoup apprécié cette journée. J'y ai appris beaucoup de choses, notamment sur la Nouvelle Zélande et je suis ravi que l'on utilise des exemples pour aménager notre territoire, qui viennent de partout dans le monde. La Région et l'Etat sont associés pour financer à Capbreton, un By-pass alors qu'il n'y en a que deux autres dans le monde, ceci pour transférer le sable du Nord de la digue au Sud de la digue. C'est donc ailleurs que l'on a trouvé la solution pour régler le problème sérieux du déchargement en sable des plages de Capbreton.

Le littoral aquitain offre de très nombreuses opportunités de préservation et de valorisation. La MIACA a fait un beau travail ici. La mission RACINE sur la côte Languedoc Roussillon a fait un travail nettement moins bien. Inspirons-nous de l'exemple de la MIACA. Inspirons-nous aussi du dialogue qui s'est imposé à cette époque entre les administrations et les collectivités. Un vrai dialogue ! Beaucoup d'élus déjà présents à l'époque m'en parlent aujourd'hui avec respect et...affection (pour ces discussions menées dans les années 70 et 80).

Une nouvelle étape démarre aujourd'hui. Ce GIP nous l'attendons ensemble, Etat et Région, depuis longtemps. Il est aujourd'hui bien en place.

J'ai participé pendant près de 4 ans à la Mission Interservices Régionale Littorale qui réunit les services régionaux de l'Etat et les Sous-préfets du littoral ; c'est la raison pour laquelle, je peux dire à titre personnel, que je suis vraiment heureux de cet aboutissement. J'espère que nous ferons ensemble dans le dialogue, le mieux possible pour ce territoire fragile mais si attachant.

C'est une nouvelle forme de gouvernance qui s'annonce. Elle fonctionne déjà par exemple dans les conseils consultatifs de Réserves Naturelles (celle du courant d'Huchet, de l'Etang Noir et du Marais d'Orx), ou dans les comités « Natura 2000 » (au nombre de 31 sur l'arrondissement). Dans 99,5% des cas, avec mes interlocuteurs (élus ou associatifs), cette gouvernance est constructive. Je souhaite que cela continue sur ces territoires et sur l'ensemble du littoral aquitain.



Bilan de la conférence





Bilan de la conférence

1. Participation

La conférence du littoral aquitain a rassemblé 230 personnes le 29 juin à Moliets dont :

31	Elus	4 conseillers Régionaux 2 conseillers Généraux 9 élus intercommunaux 16 élus communaux
2	Fonctionnaires internationaux	
41	Fonctionnaires Etat	5 niveau national 17 niveau régional 19 niveau départemental
28	Etablissements publics	
47	Fonctionnaires Territoriaux	3 niveau régional 5 niveau Pays 13 niveau départemental 14 niveau intercommunal 2 niveau communal
24	Universitaires	
20	Associations	
24	Socioprofessionnels	
3	Journalistes	
10	Organisation	GIP et association Océan

Ce sont essentiellement des aquitains qui ont participé à cette conférence (209 sur 230) et parmi ceux-ci la moitié sont venus de la Gironde, 28% des Landes et 22 % des Pyrénées Atlantiques.



Bilan de la conférence

2. Questionnaires

Un questionnaire de satisfaction ainsi que des questions concernant les atouts, menaces, faiblesses et opportunités du littoral aquitain faisant parti du dossier de conférence, une analyse critique de la journée ainsi qu'une définition des enjeux du littoral par les personnes présentes à la conférence est possible.

43 questionnaires de satisfaction ont été remis à l'issue de la conférence. 40 d'entre eux permettent d'identifier l'origine de son rédacteur. Il apparaît que les associations présentes ainsi que les fonctionnaires (état, territoriaux et établissement public) ont fortement fait part de leurs remarques avec une réponse pour cinq présents. Parmi ces derniers près de 1/4 des fonctionnaires d'état se sont exprimés. Les catégories socioprofessionnelles et universitaires ont peu fait part de leurs remarques via ce mode (moins de 1 sur 10 ont répondu). Enfin seulement deux élus se sont exprimés via ce questionnaire.

2.1. Questionnaire de satisfaction

2.1.1. Thèmes abordés

Les thèmes abordés au cours de cette conférence ont majoritairement plu aux personnes ayant répondu au questionnaire (60% beaucoup, 36% assez).

A la question « Quel est le thème qui vous paraît le plus important à approfondir pour le littoral Aquitain ? » une majorité de personnes cite le trait de côte (érosion, gestion, retrait) et l'urbanisme (transport, gestion durable de l'urbanisation...). Viennent ensuite les thèmes de l'environnement naturel terrestre (préservation, protection des espaces naturels), de la gouvernance et de projet d'ensemble (GIZC, arrière pays, plan de développement durable). Enfin parmi les thèmes peu cités dans le questionnaire, il convient de noter les thèmes de l'environnement naturel marin, de l'économie, du climat, du développement durable et du tourisme (deux occurrences). D'un point de vue général, l'érosion est le thème qui paraît être le plus important à approfondir pour le littoral aquitain.

2.1.2. Organisation générale

D'après les réponses, l'organisation générale de cette conférence a reçu un jugement positif (elle a été jugée très bonne à 64% et bonne pour le reste des réponses).

2.1.3. Gestion du temps

81% des personnes ayant répondu au questionnaire ont porté un jugement positif sur la gestion du temps de cette conférence. En effet, elle est jugée bonne (à 43%) et très bonne (à 38%). Seulement 17% pensent qu'elle a été moyenne et 2% mauvaise.

2.1.4. Qualité des interventions et des débats

La qualité des interventions a été bonne selon 60% des réponses. Un peu moins du quart des personnes ont trouvé les interventions très bonnes et 14% les ont jugées moyennes. L'interactivité entre les intervenants et les participants est jugée presque à égalité entre moyenne à 36% et bonne à 38%. Les remarques établies à ce sujet font ressortir l'idée d'un manque d'interactivité du fait de l'approche trop organisée des interventions. De plus, la durée des temps de débats est jugée trop courte.



2.1.5. Fréquence d'organisation de la conférence

Les réponses au questionnaire ne font pas ressortir une tendance générale sur la fréquence d'organisation de cette conférence (à 31% et à 29%, on trouve respectivement l'organisation de cette conférence tous les deux ans et tous les ans). Quelques réponses suggèrent l'un ou l'autre (10%) suivant les évolutions à faire connaître. Plus d'un quart des personnes ayant répondu à ce questionnaire pensent qu'il faut organiser cette conférence sous un autre format et tous les ans. Les propositions formulées à ce sujet suggèrent une conférence mieux ciblée (par thèmes : gestion, urbain, économie, etc.) ou organisée sous la forme d'ateliers qui permettraient une meilleure participation.

2.2. Plan de développement durable du littoral aquitain

A la question « souhaitez vous être mieux associé au plan de développement durable du littoral Aquitain ? » il ressort une très grande majorité de réponse positive (86%). Près d'un tiers des sondés (36%) veulent être associés à la fois à la définition et à la mise en œuvre du plan de développement durable du littoral Aquitain. Les personnes qui souhaitent y être associées sous un autre format (1 sur 10) proposent notamment que l'information soit continue et mise en ligne au moyen d'un site internet.

2.3. Littoral Aquitain : atouts – faiblesses – menaces – opportunités

2.3.1. Atouts – Points faibles

A la question « Quels sont pour vous aujourd'hui les meilleurs atouts et les plus grands points faibles du littoral Aquitain », les espaces naturels apparaissent comme le meilleur atout du littoral Aquitain (à 80%). Sont cités majoritairement dans cette catégorie la qualité et la préservation des espaces naturels ainsi que la variété et la diversité des paysages. L'économie locale (tourisme, glisse, etc.), les projets et la gouvernance ainsi que les aménagements sont des atouts du littoral Aquitain moins cités que les espaces naturels. Quant aux points faibles, les réponses au questionnaire font ressortir l'idée d'un manque de cohérence territoriale qui se fait ressentir au niveau politique avec un manque de cohérence entre les réglementations, les organismes et les intercommunalités. Le problème des lacunes de connaissance est aussi souvent cité au même titre que les risques (érosion, pollution) ou l'activité économique (manque de produits touristiques et inégalités spatiales et temporelles du tourisme). Enfin, l'aménagement du littoral aquitain est cité en tant que point faible ; la spéculation foncière et la croissance démographique étant les points les plus importants.

2.3.2. Menaces - Opportunités

A la question « Quels sont pour vous dans les années à venir les plus grandes menaces et les meilleures opportunités du littoral Aquitain ? », une majorité de réponses (47%) concluent sur les menaces d'ordre environnementales ; l'érosion et le changement climatique étant les menaces les plus citées. Vient ensuite la menace économique et sociale avec le poids de la pression démographique qui pèse sur le littoral. L'urbanisation est aussi une menace citée maintes fois par les enquêtés. On retrouve aussi dans une moindre mesure les menaces politiques (manque de cohérence et de coordination) et de transport. A l'inverse, l'opportunité mise en avant est celle d'une démarche projet, le système de gouvernance à savoir le GIP et la stratégie de gestion globale et cohérente du littoral. La nature et l'environnement, grâce à leur bonne préservation, sont aussi des opportunités du littoral Aquitain. Enfin, le tourisme (particulièrement les formes durables de tourisme) et des nouvelles formes d'économie (énergies renouvelables) demandent à être développés.



2.4. Commentaires complémentaires, points à améliorer, suggestions

25 commentaires complémentaires ont été recensés en fin de questionnaire (59%). Ils se focalisent sur la durée des débats qui ont suivi les tables rondes. Ceux-ci sont jugés trop courts, trop généraux et ne permettant pas assez de discussion (souvent à cause du grand nombre de participants). Par opposition au débat, les présentations sont qualifiées de trop denses et trop longues. Certains thèmes n'ont pas été abordés ou approfondis du fait de l'absence de représentation de certaines activités (énergies renouvelables, ...). Une volonté en matière d'approche plus économique est souhaitée. L'établissement de bilans (économiques, environnementaux, ...) des thèmes abordés est suggéré pour l'aide à la décision. La présence de représentants d'activités économiques ou de professionnels est aussi souhaitée. Les interventions étrangères ont été très fortement appréciées et sont à conserver. En matière de point à améliorer et de suggestions, on retrouve l'organisation des tables rondes par thèmes laissant plus de place au débat ou encore la mise en place d'ateliers plus participatifs.



Bilan de la conférence

3. Conclusions

La tenue de cette première conférence du littoral aquitain a confirmé l'existence et le volontarisme d'une véritable communauté d'intérêt pour le littoral de notre région, rassemblant des élus, des spécialistes, des associations, des socioprofessionnels et les techniciens des collectivités locales.

Un certain nombre de pistes de travail peuvent être dégagées de cette 1^{ère} conférence du littoral aquitain :

- Intérêt d'organiser ce type de conférence tous les ans sous un format permettant des échanges plus fournis avec les participants ;
- Nécessité d'améliorer la relation décideurs/universitaires, notamment en facilitant les échanges d'information (accessibilité technique via site internet et opérationnelle avec un vocabulaire commun) et en organisant le regroupement pluridisciplinaire des données ;
- Confirmation de l'intérêt de s'appuyer sur des documents d'urbanisme prospectifs et d'organiser un travail en commun sur l'élaboration des SCOT littoraux pour mutualiser les compétences, et d'approfondir la question foncière ;
- Intérêt de poursuivre un travail de coopération avec la région Bretagne tant sur le plan des projets d'aménagement, de la gouvernance et des pôles de compétitivité, en recherchant des applications concrètes d'innovation ;
- Pistes de travail intéressantes dégagées par Atout France (ex Odit France) pour mieux lier développement touristique et protection environnementale ;
- Besoin de capitaliser l'ensemble des expériences de gestion du trait de côte pour élaborer notre propre stratégie aquitaine ;
- Confirmation du bon positionnement de l'Aquitaine en terme de connaissance et de gouvernance : possibilité de le valoriser dans des opérations pilotes dans les suites attendues du Grenelle de la mer ;
- Confirmation de l'intérêt de finaliser un plan de développement durable du littoral qui donne aux élus à la fois des moyens d'agir à court et moyen terme et la possibilité de se forger une vision commune à long terme.



LITTORAL AQUITAIN

GIP LITTORAL AQUITAIN
11, AV. PIERRE MENDÈS-FRANCE
33700 MÉRIGNAC
gip.littoral@yahoo.fr
T. 05 56 13 26 28

* MEMBRES DU GIP



Services de l'État, Conseil Régional d'Aquitaine, Conseils Généraux de Gironde, des Landes et des Pyrénées-Atlantiques, communautés d'agglomérations du Bassin d'Arcachon Sud Atlantique et Bayonne-Anglet-Biarritz, Communautés de Communes de la Pointe du Médoc, des Lacs Médocains, du Bassin Arcachon Nord Atlantique, des Grands Lacs, de Mimizan, de Côte Landes Nature, de Marenne Adour Côte Sud, du Seignanx et du Sud Pays Basque.